Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : **2021-09-D-13-fr-3**

Orig. : **FR**

Rapport conjoint de la Présidence française des Conseils d'inspection et du Comité pédagogique mixte – Année scolaire 2020-2021

Approuvé par le Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion en ligne du 8 au 10 décembre 2021

Introduction

Ce rapport ne vise pas à présenter de façon exhaustive l'ensemble des actions pédagogiques conduites au cours de l'année scolaire 2020-2021 (ces informations figureront en annexe). Il s'agit plutôt de rendre compte des priorités françaises et de leur avancée et de présenter les actions pédagogiques initiées ou suivies en 2020-21.

Il va de soi que ce rapport s'inscrit dans le prolongement des rapports des années précédentes et notamment celui présenté par la présidence espagnole (2020-09-D-49-EN-1).

L'année scolaire 2020-21 a été marquée pour la seconde année par une crise sanitaire qui a eu des conséquences importantes sur le fonctionnement des écoles européennes. L'ensemble du système a été impacté : les élèves et toute la communauté éducative ont dû adapter, dans la durée, leur fonctionnement et leurs habitudes de travail.

A cette occasion, soulignons la grande capacité d'adaptation, de réactivité et d'innovation dont ont fait preuve tous les acteurs du système.

Plus que jamais, au cours de cette année scolaire, les outils numériques ont pallié l'impossibilité de se déplacer et ont permis la tenue des cours et des réunions à distance.

Grâce à l'engagement et à l'implication de tous, et au recours à de nouveaux outils (Teams et interprefy) la continuité du travail pédagogique a pu être assurée de façon efficace.

L'équipe de la présidence française au-delà des deux inspecteurs pédagogiques a pu bénéficier de l'implication inestimable d'Emmanuel de Tournemire. Sa connaissance fine du système et sa grande expertise ont été des atouts précieux tout au long de l'année.

Madame Marie-Danièle Campion, présidente du Baccalauréat, a été associée à l'ensemble des réunions de travail, son engagement et la pertinence de sa réflexion ont largement contribué à enrichir les débats. En outre, ses grandes qualités humaines ont instauré un climat de travail harmonieux et convivial.

Madame Anne-Dominique Valières, inspectrice générale de l'éducation nationale du sport et de la recherche, a rejoint l'équipe de la présidence, son regard extérieur nourrit de sa solide expérience du système éducatif, notamment en didactique des langues, nous a permis d'enrichir grandement nos approches pédagogiques.

Enfin, Madame Nathalie Nikitenko, déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération et Madame Catherine Chazeau-Guibert, cheffe de la délégation, par leur disponibilité, leur bienveillance et leur accompagnement constant ont placé cette présidence sous le signe de la coopération et de la confiance mutuelle. Qu'elles en soient ici remerciées.

SOMMAIRE

Introduction **2**

SOMMAIRE **3**

1. Les priorités de la Présidence française **4**

1.1. Le développement durable 4

1.2. L'excellence du bac européen 5

1.3. Gouvernance, gestion financière et budgétaire 6

2. Autres axes prioritaires suivis par la présidence française **7**

2.1. Assurance qualité et CPC Groupe de travail Assurance Qualité 7

2.2. Rôles et missions des inspecteurs 8

2.3. Compétences-clefs Groupe de travail Planification harmonisée : Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes (2020-11-D-40-en-2) 10

2.4. Plan pluriannuel "MAP" 10

3. Résultats des travaux des Conseils d'inspection et du Comité pédagogique mixte **12**

3.1. Conseil d'inspection maternel et primaire 12

3.1.1. Octobre 2020 12

3.1.2. Février 2021 14

3.2. Conseil d'inspection secondaire 15

3.2.1. Octobre 2020 15

3.2.2. Février 2021 16

3.2.3. CIS Juin 2021 18

3.3. Conseil d'inspection mixte 22

3.3.1. CIM Octobre 2020 22

3.3.2. CIM Février 2021 25

3.4. Comité pédagogique mixte 30

3.4.1. CPM Octobre 2020 30

3.4.2. CPM février 2021 35

CONCLUSION **42**

1. Les priorités de la Présidence française

Les priorités de la Présidence française se sont déclinées en trois axes :

- Le développement durable
- L'excellence du bac européen
- Gouvernance, gestion financière et budgétaire

1.1. Le développement durable

Education au développement durable – Etat des lieux et propositions d'actions (2021-01-D-65-en-2)

Les grandes questions de société qui se posent de façon récurrente et amplifiée depuis la dernière décennie, relatives notamment au climat, à la biodiversité et aux pandémies, ont révélé la nécessité d'une prise de conscience collective de ces problématiques.

C'est la raison pour laquelle la présidence française a souhaité placer l'éducation au développement durable au cœur de ses priorités en promouvant une continuité de l'engagement écologique au sein des établissements de la maternelle au lycée dans les écoles européennes.

L'éducation au développement durable joue plus que jamais un rôle essentiel pour sensibiliser et former les citoyens de demain, pour leur donner les clés de lecture nécessaires et à terme, les moyens d'agir.

Au-delà de l'apprentissage des enjeux liés à l'environnement et au développement durable, l'EDD, de par son approche transversale, participe à la mise en œuvre des 8 compétences clés du cadre européen notamment en renforçant l'esprit critique, en développant les compétences civiques et sociales et en faisant vivre l'esprit européen.

Le constat posé par la présidence française est que la question du développement durable est prise en compte dans les Écoles européennes, mais qu'il est nécessaire d'accroître la visibilité des thèmes inclus dans l'EDD, dans ses dimensions écologique, sociale et économique. Plusieurs objectifs ont donc été avancés par la présidence française et présentés et discutés au sein du groupe de travail EDD, propositions conformes au mandat préalablement conféré à ce groupe.

Objectifs avancés par la Présidence française

1. Rendre le développement durable visible dans les programmes du primaire et du secondaire.
2. Donner de la visibilité aux initiatives prises au niveau local, dans tous les cycles.
3. Élaborer des propositions relatives au renforcement des compétences civiques et à la dimension européenne.
4. Envisager l'organisation d'un événement vitrine du développement durable.
5. Élaborer une charte de développement durable pour sensibiliser les nouvelles écoles.
6. Renforcer l'offre de formation pour les enseignants.

À la lumière de ces propositions, le groupe de travail EDD a examiné 6 domaines d'actions futures pour atteindre les objectifs prioritaires mentionnés ci-dessus.

1- Diffusion de l'information

2- Exemples de bonnes pratiques et d'apprentissage

3- Formation continue et réseau européen

4- Programmes existants : le programme *Eco-schools*

5- Mise en place d'un budget vert dans les écoles : intervention d'un expert et expérimentation

6- Symposium scientifique des écoles européennes et intégration de la dimension développement durable

Ces propositions et leur suivi figurent dans le document (ref.2021-01-D-65-en-2). Les propositions sans impact budgétaire ont toutes été approuvées par le comité pédagogique mixte de février 2021 et ont reçu un avis favorable du conseil supérieur d'avril 2021.

Concernant la participation des Ecoles européennes au *Programme Eco-Schools*, une proposition détaillée et une fiche financière seront transmises au prochain comité budgétaire.

Proposition est faite, sous présidence française, de revoir le mandat du groupe de travail, créé en 2013, afin d'ouvrir la réflexion aux écoles européennes agréées et de permettre la participation d'un ou plusieurs de ses membres dans le groupe de travail.

La présidence française tient à remercier l'ensemble des membres du groupe de travail Education au développement durable et tout particulièrement son Président, Per-Olov Ottosson, inspecteur primaire pour la Suède, pour son implication et son engagement dans la mise en œuvre et le suivi de cette priorité.

La Présidence française remercie également la présidence croate qui s'est engagée à assurer la continuité de cette priorité au cours de l'année 2021-2022.

1.2. L'excellence du bac européen

Le nouveau système de notation a été mis en œuvre lors de la session 2021 du baccalauréat européen. Son introduction est l'occasion de mettre en avant l'excellence de l'enseignement dispensé dans les EE.

Les objectifs assignés à cette priorité ont été les suivants :

• Accompagner la mise en œuvre du nouveau système de notation pour la session de juin 2021 et veiller à sa reconnaissance par les universités européennes et étrangères,

• Réaliser un document de présentation du baccalauréat européen à destination des universités en Europe et hors Europe, et envisager des outils de suivi du devenir des bacheliers des EE,

• Clarifier et réaffirmer le rôle et les fonctions des inspecteurs des EE dans l'assurance qualité de l'enseignement dispensé dans les EE.

Il convient en premier lieu de mettre en avant le rôle de la « Task force » baccalauréat dans la réalisation de ces objectifs réalisés dans un contexte particulier. Dès l'automne 2020, un échange de vues a eu lieu sur l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur la session 2021 du Baccalauréat et les mesures à prendre en particulier dans le cas du scénario 3 tel que défini par la Task Force « Préparation de l'année scolaire 2020-2021 » (voir doc. 2020-07-D-9-fr-2). Le Comité pédagogique mixte a estimé qu'une décision quant aux propositions de modification du Règlement d'application serait prématurée et qu'il conviendrait d'élaborer des conseils plus détaillés pour les différents sous-scénarios potentiels en tenant compte du récent jugement 20/56 de la Chambre de recours du 5 octobre 2020. Au vu de ces considérations, le Comité pédagogique mixte a chargé le Bureau du Secrétaire général de mettre en place une Task Force composée d'un « noyau » et d'un « organe consultatif ».

La liste des membres qui constituent le « noyau » et l' « organe consultatif » de la Task force est consultable : 2021-01-D-44-fr-1.

La possibilité d'élargir le débat, notamment avec la participation des membres de la Troïka (c'est-à-dire de la Présidence précédente et de la future Présidence), a été incluse dans la demande de prolongation et d'élargissement du mandat de la Task Force. Les Présidences espagnole et croate ont été invitées à rejoindre la Présidence française lorsque le Conseil supérieur a approuvé le nouveau mandat, en décembre 2020.
Sur la base du processus de consultation décrit dans son premier rapport, la Task Force « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen » a invité le Conseil supérieur, en décembre 2020 :

1. à approuver les « Lignes directrices pour la session 2021 du Baccalauréat européen » comme prévu dans le document 2020-10-D-74-fr-1 ;
2. à approuver les modifications du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (applicable pour la session 2021 du Baccalauréat européen) » comme prévu dans le document 2015-05-D-12-fr-24 ;
3. à prendre note du mémorandum sur les « tâches alternatives en S7 » comme prévu dans le mémorandum 2020-11-M-2-fr-1 ; et
4. à prolonger le mandat de la Task Force « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen » et à l'élargir comme suit :
a) La Task Force serait élargie par l'ajout de membres représentant la TROÏKA (l'ancienne Présidence espagnole et la future Présidence croate).
b) La Task Force était chargée, en particulier :
- de suivre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation de la session 2021 du BAC dans les différentes Écoles européennes ;
- de proposer, lorsque le Président du Jury du Baccalauréat l'estimait nécessaire, une actualisation des lignes directrices et du Règlement d'application en tenant compte de l'évolution future de la pandémie ; et
- d'élaborer une stratégie de communication avec les différentes parties prenantes au sein du système des Écoles européennes et en dehors de celui-ci.

La Task Force a très tôt privilégié le scénario 2 (2021-01-D-44-fr-1), consistant à annuler les trois épreuves orales de la session 2021 du Baccalauréat européen et à remplacer la note de chaque épreuve orale par la note A équivalente de la même matière. La Task Force a estimé que le scénario 2 était celui qui offrait la plus grande sécurité juridique possible, car la décision définitive d'annuler les trois épreuves orales, prise le 15 février 2021, a permis aux parties prenantes concernées de régler leur conduite avec certitude. De plus, ce scénario 2 a bénéficié du soutien de la majorité des membres, qui ont souhaité parvenir à un consensus, au vu des nouveaux éléments présentés (détresse, demande de transparence quatre mois avant pour les épreuves orales).

Les conseils d'inspection de juin 2021 ont pris note du fait que les épreuves écrites du baccalauréat européen 2021 se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Les résultats, en progrès, des candidats sont très encourageants.
Le rapport de la présidente du baccalauréat formule une série de recommandations qui tirent les leçons d'une constante adaptation aux circonstances et constituent une solide base de réflexion ^pour les sessions à venir.

1.3. Gouvernance, gestion financière et budgétaire

La présidence française a poursuivi la réforme du système des Écoles européennes mise en œuvre depuis les décisions du CS d'avril 2009 et veillera à leur inscription dans le cadre des révisions du nouveau règlement financier
La présidence française s'est engagée dans une réflexion sur la gouvernance et la gestion budgétaire et financière Cette réflexion a pris appui sur l'expérience des derniers mois dans le contexte de crise sanitaire, qui a mis à jour la nécessité d'adaptabilité, d'efficience et de résilience du système institutionnel et financier des écoles au bénéfice des élèves
Ainsi, la présidence française a mené, en concertation avec les services du Secrétaire général, une analyse de la mise en œuvre des documents de planification annuelle et pluriannuelle mis en place par le BSGEE et les EE depuis 2017
Pour soutenir le travail qui s'amorce autour de la gouvernance et lui insuffler une dimension pédagogique, une inspectrice, Mme Vermeire a été nommée membre de ce groupe de travail. Elle pourra faire le lien avec les conseils d'inspection.
Ce nouveau GT produira un rapport intermédiaire pour l'automne 2021. Son rapport final est attendu pour le printemps 2022.

Le document 2021-01-D-88-fr-1 présente le fonctionnement du groupe de travail « simplification » issu de cette priorité.

2. Autres axes prioritaires suivis par la présidence française

2.1. Assurance qualité et CPC Groupe de travail Assurance Qualité

La présidence française a suivi l'ensemble des activités et la réflexion du groupe assurance de la qualité notamment au regard de la mise en place du plan pluriannuel (MAP). Ce plan implique de redéfinir et de recentrer les activités du GT AQ sur ses missions premières : le contrôle de l'assurance de la qualité dans le système des écoles européennes.

Si la nouvelle échelle de notation, au cours de cette dernière période, a mobilisé de façon intensive l'action du groupe de travail sur les objectifs liés aux programmes d'étude, il convient aujourd'hui de réfléchir au rôle, aux méthodes et au positionnement du GT AQ.

Le GT Assurance Qualité, dans le cadre de la réforme pédagogique (task force), doit proposer des méthodes de travail et assurer la vérification de la conformité avec les priorités des différents conseils et groupes de travail et réfléchir à la relation entre ces différents organes.

La présidence en cours peut formuler des recommandations par rapport aux priorités fixées et, en fonction des besoins et des ressources, elle peut soumettre de nouvelles priorités au conseil d'inspection mixte.

Les membres des conseils d'inspection sont responsables du suivi des différents sujets et questions pédagogiques. A cet effet, l'expertise de chaque inspecteur est la bienvenue au sein des conseils. Toutefois, dans certaines matières, l'expertise n'est pas toujours disponible. Les conseils d'inspection souhaitent donc encourager les délégations à nommer des inspecteurs ayant des domaines d'expertise variés.

Des vice-présidents doivent être nommés dans certains groupes de travail. Sur ce point, la présidence française souligne la difficulté de trouver des inspecteurs disponibles.

La mise en place du comité central de planification devrait faciliter une meilleure planification et répartition des activités des inspecteurs.

Création d'un comité central de planification

Lors de sa réunion du 15 au 17 avril 2020, le Conseil supérieur a approuvé le principe de la création d'un Comité central de planification (CPC) chargé de planifier les activités des équipes d'inspecteurs, proposition avancée dans le document Rôles et tâches des inspecteurs des écoles européennes (2018-09-D-35).

Lors de sa réunion des 11 et 12 février 2021, le Comité pédagogique mixte a approuvé, avec entrée en vigueur immédiate, les principes et le cadre opérationnel du Comité central de planification.

Le Comité central de planification est créé pour aider le JBI en élaborant un calendrier et en exécutant des procédures de planification pour toutes les activités en équipe, en formulant une proposition de planification prospective et en composant des équipes équilibrées. Le plan s'appuie sur le calendrier des activités et la disponibilité des inspecteurs.

Les principales tâches du Comité central de planification telles que définies dans le document 2020-09-D-35 (Inspection des Ecoles européennes) sont les suivantes :

- Développer et exécuter des procédures de planification pour toutes les activités en équipe.

- Mettre en place une planification prévisionnelle pour toutes les activités en équipe.

- Composer des équipes équilibrées.

- Répartir les tâches de manière proportionnelle et équitable de façon équilibrée sur l'année.

Ces tâches s'ajoutent aux évaluations statutaires du personnel détaché selon les règles et le calendrier actuels. Les nouvelles procédures de planification doivent tenir compte de la charge de travail des inspecteurs spécifiques des délégations qui comptent le plus grand nombre d'enseignants.

Le Comité central de planification s'est réuni au cours du mois de mars 2021 afin d'établir un calendrier initial et afin de créer un outil de planification prévisionnel (fichier Excel) par semaines/activités des équipes.

Au cours des mois de mai et juin, les inspecteurs ont été invités, à plusieurs reprises, à indiquer leurs disponibilités pour les activités en équipes dans le cadre de leurs missions au sein des Ecoles européennes. A ce jour, le nombre de réponses reçu ne permet pas une planification au-delà du premier trimestre.

La présidence française insiste sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des inspecteurs pour une répartition équitable des activités au sein du conseil d'inspection.

2.2. Rôles et missions des inspecteurs

La Task Force « Préparation de l'année scolaire 2020-2021 » a analysé les risques liés au contexte de la pandémie de COVID-19 puis a transmis son analyse au Conseil supérieur en vue de sa réunion du 31 août 2020

Son analyse a notamment porté sur les activités des inspecteurs nécessitant leur présence sur le site d'une école.

Domaine de risque	Sous-domaine	Mesures	Modification nécessaire du doc.	Responsables	Conseils et Comités	Pour quand
2. Activités des inspecteurs		Identifier les inspecteurs vulnérables	–	PEDA Président du CIM	–	**–**
	c) Evaluations	Déroger à l'article 28 si des évaluations à distance sont nécessaires	2011-04-D-14	RH	CIM, CPM, CS	**04/21**
		Déroger à l'article 28 en ce qui concerne l'évaluation des enseignants détachés	2011-04-D-14	RH	CIM, CPM, CS	**04/21**
		Déroger aux articles 12 et 22 en ce qui concerne l'évaluation des chargés de cours en vue de la proposition d'un contrat à durée indéterminée	2016-05-D-11	RH	CIM, CPM, CS	**04/21**
		Déroger à l'article 22 en ce qui concerne l'avancement dans les échelons	2016-05-D-11	RH	CIM, CPM, CS	**04/21**

Dans son analyse, la Task Force a rappelé qu'au cours du confinement du second semestre de l'année scolaire 2019-2020, l'évaluation des chargés de cours, surtout, et les missions d'évaluation envisagées dans ce contexte ont subi l'impact de la crise sanitaire. Trois missions prévues pour les mois d'avril, mai et juin ont dû être annulées.

Dans ce contexte, en avril 2020, le Conseil supérieur a approuvé pour l'année scolaire 2019-2020 une dérogation à l'article 12, paragraphe 2, du Statut des chargés de cours en ce qui concerne les contrats des chargés de cours qui devaient être convertis en contrats à durée indéterminée à la fin de l'année scolaire.

Les autres évaluations statutaires auxquelles les inspecteurs devaient prendre part ont été reportées à l'année scolaire 2020-2021. Seules les évaluations de Directeurs et Directeurs adjoints ont pu avoir lieu comme prévu.

Les Directeurs et Directeurs adjoints des cycles maternel et primaire et du cycle secondaire sont évalués au cours de leur deuxième année de service et au cours de leur cinquième année. Cinq Directeurs et six Directeurs adjoints doivent être évalués au cours de l'année scolaire 2020-2021. La Task Force a proposé de réaliser les évaluations des Directeurs et Directeurs adjoints entièrement ou au moins en partie à distance.

Les inspecteurs risqueraient de manquer de ressources pour réaliser toutes les évaluations si les évaluations de cette année-ci devaient être reportées à l'année scolaire 2021-2022. Dans ce contexte, il est utile de préciser qu'au cours de l'année scolaire 2021-2022, trois Directeurs et cinq Directeurs adjoints seront dans leur deuxième ou cinquième année de détachement et devront donc être évalués.

En outre, on considère qu'il est essentiel de donner un feed-back à temps au personnel directeur qui occupe des postes clés dans les écoles, tant pour le personnel directeur lui-même que pour la communauté scolaire.

L'évaluation des enseignants détachés a lieu au cours de la deuxième année de leur détachement (leur période d'essai se termine à la fin de la deuxième année) et à la fin de la cinquième année de leur détachement.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, au total 158 enseignants dans leur deuxième année de détachement et 154 enseignants dans leur cinquième année de détachement doivent être évalués. Dans ce contexte, la Task Force a proposé qu'exceptionnellement, un membre de la direction de l'école réalise seul l'évaluation des enseignants détachés ; une évaluation par l'inspecteur national (ou un expert national désigné par la délégation concernée) ne serait alors prévue qu'en cas d'évaluation négative par la direction de l'école. Cela permettrait dans la majorité des cas de prolonger le détachement sur la base d'une évaluation effectuée par la direction. De plus, une telle approche garantirait qu'aucun détachement ne prenne fin sans intervention de l'inspecteur national, et donc le principe selon lequel le jugement de l'inspecteur l'emporte serait préservé.

Une telle exception limitée à l'année scolaire 2020-2021 nécessite de déroger à l'article 28 du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes.

Selon les articles 12.2, 14 et 22 du Statut, les chargés de cours doivent être évalués par le Directeur à la fin de leur période probatoire, et par le Directeur et un inspecteur à la fin de la première année de leur contrat au cas où les enseignants auraient obtenu un contrat à durée indéterminée dès le début. En outre, une évaluation par le Directeur et un inspecteur est prévue avant de proposer un contrat à durée indéterminée au chargé de cours et dans le cadre de l'avancement d'échelon.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, au total 169 chargés de cours ont été évalués dans le cadre des missions d'évaluation. De plus, quelques chargés de cours ont été évalués dans le cadre d'une mission individuelle d'un inspecteur national.

Cependant, en raison du report de plusieurs évaluations statutaires au cours du second semestre de l'année scolaire 2019-2020, au total 93 évaluations ont été reportées à l'année scolaire 2020-2021.

Si l'on tient compte de l'évaluation des chargés de cours dont le contrat a commencé au cours de l'année scolaire 2017-2018 et qui devront être évalués pour se voir offrir soit un contrat à durée indéterminée soit un échelon d'ici la fin de cette année scolaire, le nombre total de chargés de cours à évaluer au cours de l'année scolaire 2020-2021 avoisinera les 280.

Ces chiffres montrent qu'un report des évaluations à l'année scolaire 2021-2022 ne peut être considéré comme une option valable. La seule autre solution consiste donc à renoncer, pour l'année scolaire 2020-2021, à

l'intervention obligatoire des inspecteurs nationaux lors des évaluations statutaires des chargés de cours et à confier leur évaluation à la seule direction des écoles.

C'est pourquoi il est proposé que le Conseil supérieur décide de déroger, au cours de l'année scolaire 2020-2021, aux articles 12 et 22 du Statut des chargés de cours auprès des Ecoles européennes et de renoncer à la participation d'un inspecteur national dans le cadre des évaluations requises pour proposer un contrat à durée indéterminée et des évaluations requises pour l'avancement d'un échelon.

2.3.Compétences-clefs Groupe de travail Planification harmonisée : Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes (2020-11-D-40-en-2)

Dans la continuité de la Présidence espagnole, la Présidence française s'est engagée à assurer le suivi de la mise en œuvre des compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes en soulignant l'importance de la compétence civique et la dimension européenne.

En octobre 2020, le comité pédagogique mixte a approuvé les éléments suivants (2020-09-D-43) :

-La phase pilote d'introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des écoles européennes est reportée de l'année scolaire 2021-2022 à l'année scolaire 2022-2023 en raison de la persistance de la situation de pandémie et des nouvelles tâches connexes pour les écoles et les enseignants.

-L'année scolaire 2021-2022 est utilisée pour une réflexion institutionnalisée dans les écoles, avec le soutien des inspecteurs responsables.

-Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les huit compétences clés seront obligatoirement intégrées dans la planification pédagogique.

-A partir de l'année scolaire 2023-2024, l'intégration des huit compétences clés dans la planification pédagogique sera prise en compte dans l'évaluation des performances des enseignants.

-Le sous-groupe de travail de la Task Force Réforme Pédagogique soumettra au conseil d'inspection mixte et au comité pédagogique mixte en février 2021 une proposition pour une harmonisation plus poussée de la planification pédagogique dans les écoles européennes.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, une compréhension commune des 8 compétences clés doit se développer dans toutes les écoles.

A partir de l'année scolaire 2022-2023, les 8 compétences clés doivent être visibles et explicites dans la planification pédagogique.

La présidence française souhaite souligner le rôle essentiel des inspecteurs dans la compréhension commune et la mise en œuvre des compétences clés tout particulièrement dans l'accompagnement des équipes pédagogiques et la formation des enseignants.

2.4. Plan pluriannuel "MAP"

Lors de sa réunion des 13, 14 et 15 avril 2021, le Conseil supérieur a approuvé le plan pluriannuel des priorités pédagogiques (Document 2021-01-D-58) avec une entrée en vigueur immédiate. L'objectif du plan pluriannuel est d'envisager des perspectives dans le domaine du développement pédagogique grâce à une vue d'ensemble des activités en cours. Ces perspectives se traduisent en objectifs stratégiques et opérationnels. Ces objectifs auront un impact sur les travaux de nombreux groupes de travail (GT) et aboutiront à des changements ayant trait à la formation, les programmes scolaires, l'assurance de la qualité pour n'en citer que certains. Ce document

servira de guide tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Sa coordination sera assurée par l'Unité Développement pédagogique, qui informera le GT « Réforme pédagogique » des progrès réalisés dans les domaines concernés et le consultera le cas échéant. Elle travaillera également en concertation avec le GT « Assurance de la Qualité ». Un rapport annuel d'étape sera produit à l'intention des Conseils d'inspection, du Comité pédagogique mixte et du Conseil supérieur.

Le Plan pluriannuel (MAP) approuvé en avril 2021 a été créé pour offrir une perspective dans le développement pédagogique, donnant un aperçu des activités en cours et les présentant enfin dans un cadre pluriannuel. Il a été décidé que le MAP se concentrerait sur les éléments suivants en tant qu'objectifs stratégiques principaux :

1. Intégrer les compétences clés dans le programme d'études et
2. Étudier et identifier les changements scolaires dans l'offre éducative des écoles européennes.

Toute proposition visant à modifier l'offre éducative dans les écoles européennes devrait être soutenue par des données internationales de recherche et statistiques (par exemple, l'analyse des taux de réussite dans différents domaines et cycles). PISA pour les écoles devrait fournir suffisamment d'informations pour proposer des mesures d'amélioration fondées sur des données probantes à la fois au niveau scolaire et au niveau du système. Étant donné que PISA évalue les langues et les compétences scientifiques et technologiques (STEM), il sera possible d'évaluer les performances des élèves au niveau international. Il permettra au système de réfléchir aux avantages escomptés des nouveaux programmes mathématiques et sciences, où les compétences transversales et l'apprentissage fondé sur l'enquête ont été introduits comme concepts fondamentaux.

Dans ce contexte, l'analyse devrait également être étendue aux résultats de l'examen du baccalauréat, en utilisant le riche rapport produit chaque année par l'Unité européenne du baccalauréat.

Il est à mentionner que le Groupe de travail propose de mettre en place un sous-groupe de travail du Groupe de travail sur la réforme pédagogique pour le suivi du PISA pour les écoles, composé d'inspecteurs chargés des sujets inclus dans PISA et d'autres membres qui seront précisés ultérieurement.

La plupart des objectifs du MAP s'appuient sur les réalisations déjà existantes, et plusieurs groupes de travail qui y sont liés ont commencé leurs activités avant la conception du plan. Tous les défis majeurs ont été exprimés à maintes reprises lors de différentes réunions du Conseil supérieur ou de sources externes (y compris des rapports des présidents du Baccalauréat européen). Cela détermine l'approche que le Groupe de travail sur la réforme s'est proposé d'adopter.

3. Résultats des travaux des Conseils d'inspection et du Comité pédagogique mixte

Dans un souci de lisibilité et pour ne pas surcharger inutilement ce rapport, nous avons fait le choix de ne pas répéter les informations énoncées dans plusieurs conseils, elles ne figurent qu'une fois, lors de leur première occurrence. Le détail des comptes-rendus de ces conseils est accessible sur DOCEE.

3.1. Conseil d'inspection maternel et primaire

3.1.1. Octobre 2020

Le Conseil d'inspection primaire du 6 octobre 2020 a permis d'accueillir Monsieur PAKUCS, nouveau Chef de l'Unité informatique au Bureau du Secrétaire général, qui a pris ses fonctions le 1er octobre 2020. Le CIP prend note du départ de Mme K. Mehine du poste d'inspectrice pour rejoindre la Direction de l'École européenne (EE) d'Alicante. Elle est remplacée par Mme U. Kamp qui va assurer l'inspection Primaire et Secondaire.

Informations relatives à la révision du programme de Mathématiques au cycle primaire

La première version de ce syllabus, approuvée en 2012, a besoin d'être révisée. Le CIP a pris note de la proposition de Mme Laczynska et retient la difficulté à recruter des professeurs pour ce groupe de travail. Le Groupe de Travail Assurance de la Qualité sera informé de cette difficulté de recrutement de professeurs au sein du Groupe de travail relatif à la révision du programme de Mathématiques au cycle primaire. La possibilité de faire appel à des experts externes sera étudiée.

Commission INTERMATH

Le CIP a pris note de l'avancement des travaux de la Commission Intermath et a souligné l'importance de l'utilisation par les professeurs du manuel ainsi que l'intérêt de Matific dans l'enseignement à distance**.**

Révision du programme « Early Education Curriculum »

Le CIP prend note de la proposition du groupe de travail de reporter à septembre 2022 la mise en application du nouveau curriculum EEC. Il est rappelé l'importance de mettre l'accent sur la nécessité d'accompagner les enseignants à la sensibilisation linguistique dès l'école maternelle. Le CIP est en faveur de l'éducation au développement durable dès la maternelle, ce qui est l'une des priorités de la Présidence française cette année.

REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES

M. Cornali, enseignant de français en P3 depuis 5 ans à l'EE de Bruxelles 4 et coordinateur ICT a présenté l'utilisation des outils numériques dans Microsoft Office et leur utilité au cycle primaire.

Le CIP a remercié M. Cornali pour sa présentation et a encouragé l'utilisation des outils de travail en ligne tout en précisant que leur utilisation n'était pas obligatoire.

Proposition de nouveau mandat pour le groupe de travail Evaluation en primaire (2020-09-D-27-en-1)

L'évaluation étant une tâche constante et source d'amélioration continue du système, le CIP a émis un avis favorable sur la proposition de changer le statut du Groupe de travail « Evaluation au cycle primaire » pour en faire un Groupe de travail permanent.

Le calendrier du GT Langue dominante (2020-01-D-63-en-2) a été approuvé par le CIP. L'annexe de ce document : lignes directrices pour les tests visant à déterminer la langue dominante en M1 et M2, à l'entrée en P1, et en P2-P5 a fait l'objet d'une discussion.

M. Marcheggiano a invité Mme Musilová – au cas où le groupe souhaiterait introduire quelque changement que ce soit cette année scolaire - à vérifier que le/s changement/s proposés ne nécessitent pas une procédure d'approbation. Il est important de prévoir les possibles recours contre des résultats de tests par les parents ainsi que les conséquences d'éventuels défauts de procédure. L'invitation de l'Autorité Central des Inscriptions aux réunions avec les professeurs est souhaitable pour une meilleure compréhension.

Nouveaux Programmes

Programme Early Education (EEC) – Etat des lieux - Présentation du programme de base EEC - 2021-01-D-45-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur la proposition présentée et a tenu compte également des remarques formulées, notamment celles qui concernent les aspects formels de ce programme et la manière dont la structure proposée s'accorde avec la structure officielle des programmes enseignés aux EE.

Décision de reporter d'un an l'entrée en vigueur du programme Early Education Curriculum -2021-01-D-46-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur le report d'un an de l'entrée en vigueur du programme « Early Education curriculum » au 01/09/2022.

Révision du document 2020-09-D-10-fr-3, Politique d'enseignement et apprentissage à distance pour les Ecoles européennes 2021-01-D-34-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur le point D.2 de la proposition présentée dans le document 2020-09-D-10-fr-3 : minimum de temps d'enseignement fixé à 75% pour les mathématiques, la L1 et la Découverte du monde.

Suivi et révision du système d'évaluation au cycle primaire des Ecoles européennes - Etat d'avancement des activités prévues (réf. 2020-09-D-27-fr-1)

Le CIP a émis un avis favorable sur la proposition formulée de réduire les domaines d'évaluation à 5 domaines (plutôt qu'à 6), étant donné que le point « résoudre les problèmes » est un élément transversal de l'évaluation.

Introduction des nouveaux outils d'évaluation au cycle primaire - 2021-01-D-38-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur la mise en œuvre d'une évaluation et d'un diagnostic de début d'année destiné à déterminer le profil de chacun des élèves.

Le CIP a également émis un avis favorable sur la proposition d'engager une expérimentation du portfolio numérique avec les écoles volontaires en soulignant toutefois qu'il conviendra d'être vigilant sur le respect de la protection des données dès le début de l'expérimentation.

Une éventuelle proposition de généralisation, devrait d'abord être soumise à l'avis du Groupe de travail IT-PEDA, ainsi que de l'Unité de Développement Pédagogique

Cadre et procédure pour l'identification précoce des compétences et des besoins des élèves - 2021-01-D-29-en-2

Le CIP a émis un avis favorable sur le cadre et la procédure proposés dans le document.

Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2020-2021) - planning à court et à long terme - 2020-08-D-1-fr-3

Le CIP a pris bonne note du document présenté et de l'envoi, si nécessaire, de ses remarques à l'UDP.

3.1.2. Février 2021

Nouveaux Programmes

Programme Early Education (EEC) – Etat des lieux - Présentation du programme de base EEC - 2021-01-D-45-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur la proposition présentée et a tenu compte également des remarques notamment celles concernant les aspects formels de ce programme et la manière dont la structure proposée s'accorde avec la structure officielle des programmes enseignés aux EE. Ce dernier aspect sera dès lors prochainement examiné dans le Groupe de Travail Assurance Qualité.

Décision de reporter d'un an l'entrée en vigueur du programme Early Education Curriculum -2021-01-D-46-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur le report d'un an de l'entrée en vigueur du programme « Early Education curriculum » au 01/09/2022.

Révision du document 2020-09-D-10-fr-3, Politique d'enseignement et apprentissage à distance pour les Ecoles européennes 2021-01-D-34-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur le point D.2 de la proposition présentée dans le document 2020-09-D-10-fr-3 : minimum de temps d'enseignement fixé à 75% pour les mathématiques, la L1 et la Découverte du monde.

Suivi et révision du système d'évaluation au cycle primaire des Ecoles européennes - Etat d'avancement des activités prévues (réf. 2020-09-D-27-fr-1)

Le CIP a émis un avis favorable sur la proposition formulée de réduire les domaines d'évaluation à 5 domaines (plutôt qu'à 6), étant donné que le point « résoudre les problèmes » est un élément transversal de l'évaluation.

Introduction des nouveaux outils d'évaluation au cycle primaire - 2021-01-D-38-en-1

Le CIP a émis un avis favorable sur la mise en œuvre d'une évaluation et d'un diagnostic de début d'année destiné à déterminer le profil de chacun des élèves.

Le CIP a également émis un avis favorable sur la proposition d'engager une expérimentation du portfolio numérique avec les écoles volontaires tout en étant vigilant sur le respect de la protection des données dès le début de l'expérimentation.

Une éventuelle proposition de généralisation, devrait d'abord être soumise à l'avis du Groupe de travail IT-PEDA, ainsi que de l'Unité de Développement Pédagogique (commentaire en annexe).

Cadre et procédure pour l'identification précoce des compétences et des besoins des élèves - 2021-01-D-29-en-2

Le CIP a émis un avis favorable sur le cadre et la procédure proposés dans le document.

Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2020-2021) - planning à court et à long terme - 2020-08-D-1-fr-3

Le CIP a pris bonne note du document présenté.

Le C.I.P. a pris note du résultat de la procédure écrite suivante : 2020/62 - Projet de conclusions de la réunion du Conseil d'inspection maternel et primaire du 6 octobre 2020 (2020-09-D-72-fr-2) - 2020-12-D-36-en-fr-de-1 - L. MUNKÁCSY

3.2. Conseil d'inspection secondaire

3.2.1. Octobre 2020

Le Conseil d'inspection secondaire du 6 octobre 2020 a permis d'accueillir Monsieur PAKUCS, nouveau Chef de l'Unité informatique au Bureau du Secrétaire général, qui a pris ses fonctions le 1er octobre 2020.

Monsieur MUNKÁCSY a donné un aperçu de l'analyse statistique des notes finales obtenues en S6 pour l'année scolaire 2019-2020. La nouvelle échelle de notation est entrée en vigueur pour l'année S6 en 2019-2020. La comparaison des résultats de trois cohortes consécutives n'indique rien d'inattendu. Les résultats moyens de la même cohorte ont changé d'une manière considérée comme normale de S4 à S5 et de S5 à S6. Les moyennes plus faibles des années de la nouvelle échelle de notation sont dues à l'abaissement du seuil d'échec de 6 à 5. La distribution des notes montre une fréquence légèrement plus élevée de la note maximale, cependant, les courbes de distribution restent similaires.

Il a toutefois été noté que l'année 2019-2020 a été marquée par la pandémie COVID 19 en Europe et que cela a influencé l'évaluation des étudiants et l'attribution des notes finales, par conséquent, les résultats ne peuvent pas être considérés comme une tendance. Les notes B (comme composante des notes finales) en S6 ont été attribuées en dupliquant les notes B1 du premier semestre, et les formes d'évaluation dans la période d'enseignement et d'apprentissage à distance étaient également différentes des formes habituelles. Le nombre et la proportion d'élèves qui ont échoué diminuent de manière significative.

Monsieur WOLFF a également présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle échelle de notation dans le cycle du Baccalauréat, elle sera mise en œuvre en S7 cette année scolaire.

Les examens du pré-bac, les examens écrits et oraux du Baccalauréat et l'évaluation de mi-année seront effectués conformément à la nouvelle échelle de notation. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un chapitre spécifique dans les lignes directrices. À la fin de cette année et dans les années suivantes, un suivi sera effectué pour analyser la mise en œuvre.

Le C.I.S. a pris note du document 2020-09-D-25-en-1 concernant les inspecteurs qui quittent le Système des Ecoles européennes. Ce document n'indique qu'un seul changement : Madame MEHINE (Estonie) a quitté le poste d'Inspectrice des cycles maternel et primaire pour occuper le poste de Directrice adjointe au cycle maternel et primaire de l'École européenne d'Alicante. Elle est remplacée par Madame KAMP (Estonie), Inspectrice du cycle secondaire, qui assurera également et dorénavant les fonctions d'Inspectrice des cycles maternel et primaire.

Lors de la présentation du rapport sur le Baccalauréat européen 2020 (2020-08-D-2-en-1), Madame RUDOMINO revient sur la session 2020 qui en raison de la pandémie de COVID 19 qui sévit depuis le mois de mars 2020 en Europe, a subi un impact très fort et a vu l'annulation des épreuves. Le calcul de la note finale a été réalisé en se basant sur les notes A et B et les résultats finaux ont fait l'objet d'une modération suite aux décisions prises par le C.S. d'avril 2020.

Le nombre de candidats a continué d'augmenter cette année, le nombre et la croissance la plus forte provient des Ecoles européennes agréées. Le nombre d'écoles présentant des candidats reste inchangé et le nombre d'arrangements spéciaux reste stable.

A l'issue du mois de juin, le taux de réussite est de 98.8% et après modération, la note finale moyenne s'élève à 79.99. 134 recours administratifs ont été enregistrés dont un seul a été reçu favorablement. 31 recours contentieux ont été introduits ainsi que 23 recours en référé. Tous les référés ont été rejetés par la Chambre de recours et la première décision quant au fond statue également en faveur des Ecoles européennes.

La session extraordinaire de septembre 2020 a compté 28 inscriptions dont 11 élèves qui se sont retirés avant le début de la session. 4 élèves ont réussi. 6 élèves ont décidé de recommencer volontairement leur année. Le C.I.S. a émis un avis favorable sur le rapport.

En raison des modifications apportées au document « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (applicable pour la session 2021 du B.E.) » (2015-05-D-12-en-23) présenté par Madame RUDOMINO, le C.I.S. a demandé la création d'une « task force » regroupant l'ensemble des parties prenantes qui présentera le résultat de ses travaux au C.S. de décembre. Cette proposition sera présentée également au C.P.M.

Pour faire face à la situation sanitaire particulière, le C.I.S. a émis un avis favorable à la proposition de modifier l'article 59 du Règlement général des Ecoles européennes La dernière phrase de l'article 59.5 est reformulée ainsi : "Les observations sur la période concernée requièrent le relevé des progrès réalisés par l'élève." Le reste du document est inchangé. Le document sera également présenté au C.P.M. et enfin, au C.S. extraordinaire du 20 octobre prochain pour approbation.

Suite à la présentation de Madame KERTESZ (2020-09-D-56-fr-1) le C.I.S. a émis un avis favorable à la création d'une plateforme en ligne pour le partage d'expériences et le suivi de l'application harmonisée des nouveaux programmes et épreuves dans le cadre de la nouvelle échelle de notation en L1.

Le C.I.S. a pris note des procédures écrites suivantes :

2020/12	Projet de conclusions de la réunion du Conseil d'inspection secondaire du 11 février 2020 (2020-01-D-51-fr-1)	2020-05-D-12-fr/en/de-1	L. MUNKÁCSY
2020/48	Projet de conclusions de la réunion du Conseil d'inspection secondaire du 15 juin 2020 (2020-06-D-45-fr-1)	2020-09-D-8-fr/en/de-1	L. MUNKÁCSY
2020/16	Processus d'approbation du matériel lié aux épreuves écrites à utiliser dans le cadre de l'adoption du nouveau système de notation au Baccalauréat européen – 1ère partie (2020-04-LD-13)	2020-05-D-17-fr/en/de-1	L. MUNKÁCSY
2020/17	Processus d'approbation du matériel lié aux épreuves écrites à utiliser dans le cadre de l'adoption du nouveau système de notation au Baccalauréat européen – 2ème partie (2020-07-LD-4)	2020-09-D-5-fr/en/de-1	L. MUNKÁCSY

3.2.2. Février 2021

Le Conseil d'inspection secondaire de février 2021 a accueilli un nouvel inspecteur, M. GIURUMESCU qui succède à Mme PETRACHE pour la Roumanie. Mme JAKAVONYTE-STASKUVIENE (inspectrice des cycles maternel et primaire) remplacera Mme VALIUSKEVICIENE pour la Lituanie.

PROGRAMMES

Le C.I.S. a émis un avis favorable sur les nouveaux programmes suivants :

Biologie 4 Périodes S6-S7	2020-12-D-27-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023.
Chimie 4 Périodes S6-S7	2021-01-D-51-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023.
Mathématiques 3 Périodes S6-S7	2021-01-D-52-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023.
Mathématiques 5 Périodes S6-S7	2021-01-D-53-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023.
Mathématiques 3 Périodes approfondissement S6-S7	2021-01-D-54-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023.
Physique 4 Périodes S6-S7	2021-01-D-56-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023.

ONL Irlandais - Cycle secondaire	2020-12-D-3-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 de la S1 à la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7 et premier Baccalauréat européen en juin 2023.
Religion Catholique S1-S3	2021-01-D-11-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 de la S1 à la S3.
Religion Catholique S4-S5	2021-01-D-12-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S4 et au 1er septembre 2022 pour la S5.
Religion Catholique S6-S7	2021-01-D-13-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 pour la S6, au 1er septembre 2022 pour la S7.
Religion Orthodoxe	2021-01-D-57-en-1	Entrée en vigueur au 1er septembre 2021 de la S1 à la S4 et la S6, au 1er septembre 2022 pour la S5 et la S7.

L'ensemble de ces programmes a été transmis au C.P.M. pour approbation puis au C.S pour information.

Le C.I.S a pris note de la révision du programme d'Histoire de S6 et S7 dont les travaux se poursuivent et devraient s'achever en 2023.

En ce qui concerne les matrices adaptées à la nouvelle échelle de notation, il a été rappelé que feuilles de notations et lignes directrices pour les examens oraux sont attendues pour le C.I.S d'octobre au plus tard.

BACCALAUREAT EUROPEEN

L'avis rendu par le C.I.S. se fonde sur le document (2021-01-D-44-en-1) élaboré par la Task Force « préparation de la session 2021 du Baccalauréat ». Le scenario 2 exposé dans ce document et consistant à annuler les trois épreuves orales de la session 2021 du Baccalauréat européen et à remplacer la note de chaque épreuve orale par la note A équivalente de la même matière a été retenu à la majorité.

Le GT évaluation secondaire s'est dit être prêt à accompagner les écoles dans la nécessaire harmonisation du contrôle continu en vue de remplacer les épreuves orales supprimées.

Concernant la procédure d'assurance qualité, chaque Vice-Président se rendra dans l'école ou les écoles situées dans son pays ou dans le pays voisin, à moins de ne pas être autorisé à se déplacer ou à se rendre dans le pays voisin. Les Vice-Présidents qui auront la possibilité de voyager sont invités à se rendre dans plus d'une école. Le C.I.S a rappelé l'importance de la présence des vice-présidents du jury dans les centres d'examen, qu'il s'agisse d'E.E ou d'E.E agréées.

En outre, le C.I.S a également souhaité que des solutions alternatives pour la passation des épreuves orales du Baccalauréat européen (notamment en ligne) soient analysées avec une possible mise en œuvre dès la session 2022 du Baccalauréat européen.

Le C.I.S. a émis un avis favorable à l'adaptation de plusieurs articles du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen applicable pour la session 2022 du Baccalauréat européen (2015-05-D-12-en-26). Les propositions d'adaptation tiennent également compte des décisions déjà prises par le C.S de décembre 2020 à l'égard des propositions de la Task Force et de quelques remarques émises lors de l'audit du Baccalauréat européen par la Commission européenne.

Le C.I.S. a approuvé le document « Propositions du sous-groupe de travail "Assurance qualité L1" sur la "Structure harmonisée de l'examen écrit et oral de Langue I du Baccalauréat européen" » en vue de son entrée en vigueur en S7 dès le 1er septembre 2020 (réf. 2020-01-D-41-fr-2). En décembre 2020, le groupe de travail a jugé nécessaire de clarifier les règles concernant la nature du texte présenté lors de l'épreuve orale : *« Le nombre de textes littéraires et non littéraires doit être équilibré »*.

L'annexe II du document a également été adaptée. Le calendrier pour l'entrée en vigueur a été revu en fonction de la nouvelle proposition.

AUTRES POINTS

1- Projet de test basé sur le programme PISA pour les écoles (PBTS– PISA-based Test for Schools) - 2021-01-D-47-en-1

Le C.I.S. a émis un avis favorable sur la proposition de participation des Ecoles européennes au test PISA en 2022 ; les aspects financiers seront clarifiés autant que possible avant de soumettre la proposition à l'avis du C.B.

Tous les élèves de toutes les sections linguistiques seront susceptibles d'être testés, certains en LI, les autres en LII. Grace à l'échantillonnage en LI et en LII, les résultats devraient finalement pouvoir être comparés avec les résultats nationaux de PISA.

2- Nominations des responsables de matières et remplacement dans les Groupes de travail (2021-01-D-43-en-1)

Russe	M. GIURUMESCU
Morale non confessionnelle	Mme VERMEIRE (présidente), assistée de M. ROME (vice-président)
Harmonisation planning pédagogique	Présidente : Mme DUCATEZ (primaire) inspecteur secondaire à nommer(vice-président)
Inspections d'établissement	Inspecteur primaire à nommer
Education artistique	M. COENEN

3.2.3. CIS Juin 2021

La dernière réunion du Conseil d'inspection secondaire sous présidence française a pris note de quelques modifications dans sa composition :

Suite aux décisions prises relatives au Brexit, Monsieur METCALF (UK) quittera ses fonctions d'Inspecteur du cycle secondaire au sein des Ecoles européennes fin août.

Madame O'TOOLE (IRL) quitte également ses fonctions d'Inspectrice du cycle secondaire en août et sera remplacée au 1er septembre par Madame QUIGLEY.

Madame KAMP (ES) interrompt sa mission dans les Ecoles européennes pour une année à partir de septembre 2021.

Une fois l'ordre du jour adopté, un retour rapide sur les priorités de la présidence permet de dresser un état des lieux. Monsieur Beckmann revient sur la situation dans les écoles européennes et présente le bilan des travaux de la Task force « Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022 » qui fera des propositions et des recommandations pour la nouvelle rentrée scolaire. La Task force va travailler en groupe restreint puis en groupe élargi pour aboutir à une proposition à approuver par procédure écrite mi-juillet. L'accent sera mis sur le soutien éducatif, le bien-être des élèves et des enseignants ainsi que les risques psycho-sociaux. Selon les recommandations de la Task force il y aura peut-être des propositions qui auront un impact sur le travail des inspecteurs.

Mise en œuvre du nouveau système de notation

Monsieur WOLFF présente l'état des lieux de la mise en œuvre de la NMS et plus particulièrement pour le cycle du Baccalauréat européen. Rien de particulier n'est à signaler pour le moment au niveau des épreuves écrites du Baccalauréat bien qu'il faille attendre le résultat des analyses des notes lorsque les corrections seront terminées. Il reste encore certains programmes qui n'ont pas le matériel requis et qui n'ont pas été mis à jour**.** Il souligne l'importance à finaliser dans les plus brefs délais. Monsieur WOLFF rappelle que les programmes de langues devraient être harmonisés. En ce qui concerne l'harmonisation Langue 1 et Langue 1 approfondissement, il convient de s'accorder sur une certaine flexibilité qui pourrait exister quant au choix de la pondération entre chaque partie de l'examen. Même si des exigences nationales peuvent entrer en ligne de compte en L1, une certaine harmonisation devrait être également suivie. En effet, il est important que tous les élèves puissent être traités de la même manière.

Monsieur WOLFF rappelle que certains programmes n'ont pas encore l'annexe relative aux fiches d'évaluation des épreuves orales. Ce travail est à finaliser pour octobre afin que les examens oraux de la prochaine session du Baccalauréat européen se déroulent normalement. Ces fiches d'évaluation devraient à l'avenir être produites au plus tard pour octobre, voire déjà en juin, dans un souci de transparence à l'égard des écoles.

Un certain nombre de formations relatives au nouveau système de notation pour les enseignants, les examinateurs et les experts a dû être annulé ou reporté en raison de la situation sanitaire. Il est souhaitable que ces formations puissent se tenir la prochaine année scolaire (2021-2022). Il est rappelé que, lors de l'introduction d'un nouveau programme, il est important de prendre en compte également le contexte du nouveau système de notation.

Après avoir émis un avis favorable aux propositions de Monsieur WOLFF, le C.I.S a formulé deux recommandations :

- L'importance de l'harmonisation des épreuves pour la L1, L2, L3 et L4.
- En ce qui concerne la formation, les écoles doivent continuer leurs efforts notamment du point de vue des nouveaux arrivants. Ceci devrait être une priorité pour l'année scolaire à venir. Une communication pourrait être faite en ce sens à la réunion des directeurs le 21 juin.

En outre le C.I.S décide qu'en ce qui concerne les critères d'évaluation pour les examens oraux, afin que les enseignants soient informés au plus vite, ceux-ci devraient être délivrés au plus tard en début d'année scolaire afin d'être présentés aux réunions d'octobre prochain. Ces fiches devront être publiées dans un document séparé et non pas dans le syllabus.

Allemand Langue 1 approfondissement - S6-S7 NMS

Bien qu'il s'agisse ici d'approuver le matériel NMS, le C.I.S prend note que le programme ne respecte pas les lignes directrices en matière d'harmonisation de la L1 approfondissement. Or, les mêmes règles sont applicables pour toutes les langues. L'inspecteur allemand est invité à revoir le programme en ce sens.

Le C.I.S approuve le matériel NMS DE L1 approfondissement mais suggère que la question de la mise en œuvre de l'harmonisation des syllabi L1 approfondissement soit l'objet d'une réflexion. C'est pourquoi le C.I.S mandate le sous-GT L1/L1 A pour avancer sur la question de l'harmonisation des programmes de L1/L1 approfondissement tant du point de vue de la structure que du point de vue du contenu.

Français Langue 2 approfondissement NMS

Le C.I.S. approuve le matériel NMS FR L2 approfondissement.

Education musicale S6-S7

Le C.I.S émet un avis favorable sur le programme de Musique S6/S7 qui devra faire l'objet d'une approbation par le C.P.M via une procédure écrite.

Cours Complémentaires

Le C.I.S prend note de la clarification concernant la restriction en vigueur ne permettant pas de créer de nouveaux cours complémentaires. Le GT Réforme pédagogique fera une proposition ultérieure quant à la place des Cours complémentaires dans le curriculum.

BACCALAUREAT EUROPEEN

Proposition de nomination du Président du Jury du Baccalauréat européen 2022

La proposition de nomination de la Présidente croate du Jury du Baccalauréat européen 2022, Mme MIKŠIĆ, reçoit un avis unanimement favorable du C.I.S.

Déroulement des épreuves écrites de juin 2021

Le C.I.S prend note du bon déroulement des épreuves écrites de la session de juin 2021. Aucun évènement majeur n'a perturbé cette session. Il est à signaler que 20 élèves étaient absents dont 4 élèves pour cause de quarantaine due au COVID, 1 élève qui devait passer un examen d'entrée à l'université et 15 autres élèves ont remis un certificat médical. 1 élève se retire de la session.

L'Unité Baccalauréat européen demandera à la Présidente du Jury du Baccalauréat européen l'autorisation d'organiser une session extraordinaire en septembre pour 3 élèves (maladie de longue durée, sous certificat).

Audit externe des épreuves écrites du Baccalauréat européen 2021

Le C.I.S prend note des audits externes des épreuves écrites du Baccalauréat européen 2021 pour les disciplines suivantes : Biologie, Chimie, Mathématiques 3P et 5P, Physique, Philosophie et Français Langue II. Ces audits externes n'ont pas relevé de problèmes majeurs vis-à-vis des épreuves élaborées dans le cadre de leur

programme respectif. Les propositions formulées par les auditeurs externes ont permis et permettront d'améliorer la qualité des épreuves dans les années à venir.

Il est à noter, en particulier, les remarques suivantes :

- l'examen de chimie est jugé trop long,
- l'examen de physique semble trop abstrait et manquait de contextualisation,
- la dysharmonie entre les trois parties de l'épreuve en L2 est soulignée,
- il faut être prudent lorsque des photos ou des éléments iconographiques sont utilisés : couleurs inappropriées, …
- les épreuves de mathématiques et de philosophie ont été modifiées après l'audit.

Audit externe des épreuves écrites du Baccalauréat européen 2022

Le C.I.S. approuve la liste suivante des sujets à auditer pour la session 2022 du Baccalauréat européen : Biologie, Chimie, Mathématiques 3 périodes et 5 périodes, Physique, Croate L1 et Art.

Modification du calendrier de la mise en œuvre du document 2019-01-D-66-fr-1 "Propositions du Groupe de travail 'Evaluation au cycle secondaire' sur le Baccalauréat écrit et oral"

Le C.I.S. approuve le principe du report de la mise en œuvre de la troisième correction au Baccalauréat 2023. Une proposition plus détaillée sera produite pour les réunions pédagogiques d'octobre 2021. Les conséquences financières de la proposition seront analysées et par la suite présentées au C.B. Il est souligné qu'il serait nécessaire que l'Unité Baccalauréat européen soit consultée et associée à ce travail tout au long de son processus.

Concernant la mise en place de la phase de pilotage pour le « pool » des questions pour les épreuves orales, le C.I.S. approuve la proposition du Groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire » de commencer celle-ci dès l'approbation de la proposition en octobre 2021 (année scolaire 2021-2022). Cette proposition devrait se limiter à établir et à déterminer l'organisation et les aspects pratiques de la mise en place de ce pool de questions (pour au moins deux branches différentes pour les matières scientifiques et les langues).

Inspecteurs qui quittent le Système des Ecoles européennes (Nominations des responsables de matières, Remplacement dans les Groupes de travail)

Le C.I.S. approuve le document et prend note des remplacements à effectuer au sein des Groupes de travail en raison du départ de certains Inspecteurs et des nominations nécessaires au sein des nouveaux Groupes de travail. Les inspecteurs désireux de participer à ces Groupes de travail sont invités à faire part de leur candidature auprès de l'Unité « Développement pédagogique » et auprès de la Présidence. Dans l'éventualité où plusieurs inspecteurs offrent leur candidature, la Présidence prendra la décision finale en se fondant sur le document 2020-02-D-15-fr-en-5 *Domaine d'Intérêt et d'Expertise des Inspecteurs des cycles maternel, primaire et secondaire des Ecoles européennes.*

3.3. Conseil d'inspection mixte

3.3.1. CIM Octobre 2020

Rapport final d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II du 2 au 6 mars 2020 (2020-03-D-7-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte approuve le « Rapport final d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II ».

Rapports de suivi des inspections d'établissement menées dans les Ecoles européennes de :

– Bruxelles I du 14 mai au 18 mai 2018 (2020-09-D-2-en-1)

– Alicante du 7 mai au 11 mai 2018 (2020-09-D-3-en-1)

– Luxembourg I du 12 mars au 16 mars 2018 (2020-09-D-4-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte a approuvé les 3 rapports de suivi des inspections d'établissement menées dans les Ecoles européennes de Bruxelles I, Alicante et Luxembourg I. Dans la mesure où le rapport de l'EE d'Alicante ne reflétait pas clairement si les recommandations de la dernière Inspection avaient pu être suivies, un nouveau rapport de suivi sera complété par l'Ecole puis présenté lors du CIM de février 2021.

Résumé de la deuxième série d'Inspections d'établissement en équipe (2020-09-D-6-en-1) Décision

Pour garantir au mieux leur suivi, les recommandations majeures seront intégrées dans les Plans annuel et pluriannuel de chaque Ecole. Le Conseil d'inspection mixte a approuvé le rapport.

Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes 2020 (2020-09-D-26-fr-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur le rapport présenté par M. MUNKÁCSY et remercie le GT pour le travail effectué et à venir.

RÈGLES/NORMES PÉDAGOGIQUES

Amendements à la Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes (2019-09-D-27-en-4) (2020-09-D-15-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur la proposition de modification de la « Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes » (2019-09-D-27-en-4), sous réserve des demandes faites en séance.

Lignes directrices relatives aux Groupes de travail coordonnés par l'Unité de Développement pédagogique (2018-01-D-18-fr-7)

Le C.I.M a approuvé les modifications apportées au document, sous réserve de celle demandée en séance concernant le point 1.1, pour une entrée en vigueur immédiate.

Proposition de Politique d'enseignement et d'apprentissage à distance (2020-09-D-69-en-2)

Les Inspecteurs se sont accordés à dire que ce document doit s'inscrire dans la durée et prendre en considération les besoins du système à long terme, en plus d'apporter des solutions pour la situation présente.

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur l'ensemble des points présentés dans la proposition.

Cadre pour la compétence numérique (2019-09-D-36-fr-2 et 2019-09-D-50-fr-2) – Suivi de l'action 1.1 (2020-09-D-50-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur le Cadre pour la compétence numérique ainsi que sur ses propositions. Il a préconisé de conserver l'entrée en vigueur initiale, prévue au 1er septembre 2021, et d'inciter les Ecoles à d'ores et déjà mettre en œuvre la compétence numérique par le biais de ce cadre. Cette année scolaire devrait leur permettre de se familiariser avec l'utilisation de cette compétence dans le cadre de leur enseignement et sa mise en œuvre ne sera considérée comme obligatoire et prise en compte dans leur évaluation qu'à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Mise à jour du document « Cadre et organisation de la formation professionnelle continue dans les Ecoles européennes » (2016-01-D-40-fr-5) (2020-09-D-19-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur les propositions de modifications du « Cadre et organisation de la formation professionnelle continue dans les Ecoles européennes »**.**

Proposition de modification des documents « Un enseignement de qualité dans les Ecoles européennes – Brochure » (2015-09-D-3-fr-3) et « L'évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes » (2015-09-D-40-fr-5) (2020-09-D-62-en-1)

La décision sur la mise à jour de ces deux documents est prévue pour avril 2021, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2021. Le Groupe de travail, éventuellement assisté d'autres acteurs, aura par conséquent le temps d'adapter le document suite aux remarques faites en séance pour les prochaines réunions pédagogiques.

Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire (2019-09-D-24-en-3)

Le CIM a approuvé le passage de 29 à 12 critères d'évaluation qui mettent l'accent sur la qualité de l'enseignement et l'apprentissage**.**

Groupe de travail Planification harmonisée : Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes – Report des mesures à l'année scolaire 2022-2023 (2020-09-D-43-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur les propositions faites dans le document, visant à reporter d'une année scolaire le pilotage des 8 compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles.

Proposition de nouveau mandat pour le groupe de travail Evaluation en primaire 2020-09-D-27-en.1

Le Conseil d'inspection mixte a soutenu la demande de nouveau statut du Groupe de travail « Evaluation au cycle primaire » et lui octroie un caractère permanent, à l'instar de son pendant, le GT « Evaluation au cycle secondaire ».

ÉCOLES AGRÉÉES

Dossier d'intérêt général - EEA Mersch (LU) (2020-09-D-54-fr-1)

Dossier d'intérêt général : EEA de Luxembourg-Ville (LU) (2020-09-D-76-fr-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur le dossier d'intérêt général de ces deux écoles.

Modification des dossiers de conformité du Lënster Lycée International de Junglinster et du Lycée Edward Steichen de Clervaux (LU) (2020-09-D-74-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte prend note de la modification de ces deux dossiers de conformité.

Modification du dossier de conformité de l'Ecole européenne de Ljubljana (SI) (2020-09-D-75-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte prend note de la modification du dossier de conformité de l'Ecole de Ljubljana.

AUTRES POINTS

Soutien au niveau du système pour la formation en ligne dans les écoles européennes (2020-08-D-7-en-2)

Le Conseil d'inspection mixte a pris note de la présentation du document, qui permet de reconnaître la responsabilité et l'implication des enseignants dans leur propre formation.

Communautés professionnelles au niveau du système dans les écoles européennes et partage de ressources pédagogiques (2020-08-D-10-en-2)

Le Comité d'inspection mixte a émis un avis très favorable sur ce projet d'outils en ligne ambitieux.

Activités des Inspecteurs – Evaluation des performances des Directeurs, des Directeurs adjoints et des membres du corps enseignant (2020-09-D-38-en-1)

Le Conseil d'inspection a émis un avis favorable sur la proposition de déroger à l'article 28 du Statut du personnel détaché afin de permettre toute ou partie de l'évaluation de chacun des membres du personnel de Direction à distance.

Concernant l'évaluation des chargés de cours, le C.I.M s'est également prononcé en faveur de la proposition de déroger durant cette année scolaire aux articles 12 et 22 de leur Statut et de renoncer à la participation d'un Inspecteur national dans le cadre des évaluations requises pour proposer un contrat à durée indéterminée et des évaluations requises pour l'avancement d'un échelon.

Concernant l'évaluation des enseignants détachés, le C.I.M n'est pas arrivé à un consensus.

Projet de Recommandations concernant les qualifications et l'expertise des Coordinateurs du soutien éducatif des Ecoles européennes (2020-01-D-17-en-5).

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur le projet de document.

Projet de Recommandations concernant la proportion minimale du temps à consacrer à la coordination du soutien éducatif (2020-04-D-12-en-5)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur la proposition qui répond au point 1.2 du Plan d'action pour le Soutien Educatif et l'Education Inclusive et recommande de consacrer un certain ratio de temps à la coordination du soutien, en fonction du nombre d'élèves bénéficiant du soutien éducatif. Le ratio se compose d'une partie fixe, qui dépend du nombre d'élèves bénéficiant du soutien éducatif, et d'une partie variable, pour laquelle les écoles jouissent d'une autonomie sous forme de pouvoir discrétionnaire. Ceci s'accompagne d'un devoir de transparence, qui implique la communication annuelle des heures de coordination aux Conseils d'administration et qui sera également reflété dans le rapport statistique.

Projet de Profil du personnel enseignant contribuant au soutien éducatif et projet de Directives concernant sa nomination et son recrutement (2019-12-D-39-en-4)

Le Conseil d'inspection mixte a soutenu la proposition concernant le(s) profil(s) des enseignants impliqués dans l'offre de Soutien éducatif ainsi que les lignes directrices portant sur la sélection et le recrutement d'enseignants répondant à ce(s) profil(s).

Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2019-2020) - Suivi au 30 juin 2020 (2019-08-D-11-fr-5)

Le CIM a approuvé le document « Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2019-2020) - Suivi au 30 juin 2020 ». La version finalisée du document sera annexée au « Rapport conjoint de la Présidence espagnole des Conseils d'inspection et du Comité pédagogique – Année scolaire 2019-2020 ».

Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2020-2021) - planning à court et à long terme (2020-08-D-1-fr-1)

Le CIM a approuvé le document. Une fois finalisé, il sera porté à la connaissance du Conseil supérieur, pour son information.

Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes 2020-02-D-15-fr-en-2 L. MUNKÁCSY Décision

Le Conseil d'inspection mixte a approuvé le document sous réserve d'éventuelles corrections ou mises à jour.

Mise en place d'un Comité de planification afin de planifier les activités des Inspecteurs (2020-09-D-29-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur la proposition de création d'un Comité de planification.

Inspection des Ecoles européennes (2020-09-D-35-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur le projet de document et a invité le Groupe de travail à continuer de compléter le document au regard des remarques émises en séance.

3.3.2. CIM Février 2021

Rapport de suivi de l'inspection d'établissement menée dans l'Ecole européenne d'Alicante du 7 au 11 mai 2018- (2020-09-D-3-en-3)

Le CIM a approuvé le nouveau rapport de suivi de l'inspection d'établissement de l'Ecole d'Alicante.

En raison de la situation sanitaire et des conditions de voyage incertaines, le CIM a décidé de reporter l'inspection de l'Ecole de Francfort prévue en mai 2021 à l'automne prochain et celle de l'Ecole de Karlsruhe en novembre 2021. Il n'est pas encore possible de déterminer si les inspections se feront in situ ou à distance.

Le CIM a pris note et a rendu un avis favorable sur la demande du Groupe de pilotage auprès du Secrétaire général, afin qu'une référence aux actions entreprises concernant le suivi de l'inspection de l'établissement soit intégrée dans le modèle du rapport d'évaluation des Directeurs et Directeurs adjoints.

Rapport statistique concernant le soutien éducatif et l'intégration des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les écoles européennes pour l'année 2019-2020 (2020-12-D-12-en-2)

Le conseil d'inspection mixte a émis un avis favorable sur ce rapport et a pris note du retour positif des écoles quant au soutien éducatif fourni durant la crise sanitaire.

Proposition de modification des documents « Un enseignement de qualité dans les Ecoles européennes – Brochure » (2015-09-D-3-fr-3) et « L'évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes » (2015-09-D-40-fr-5) – 2020-09-D-62-en-2

Le CIM a émis un avis favorable sur les propositions liées aux « Normes pédagogiques » qui s'appliquent à un enseignement à distance sans se substituer aux règles d'origine, qui restent d'application en cas d'enseignement classique in situ.

Le CIM a demandé que le chapitre relatif aux « Normes pédagogiques applicables à l'enseignement à distance » soit clarifié concernant les directives que les Inspecteurs sont censés donner aux enseignants.

Révision du document 2020-09-D-10-fr-3, Politique d'enseignement et apprentissage à distance pour les Ecoles européennes – 2021-01-D-34-en-1

Le CIM a pris note de l'avis favorable du Conseil d'inspection maternel primaire sur la section D.2, troisième point, définissant le temps d'enseignement des Mathématiques, de la LI et de la Découverte du monde à 75 % du temps d'enseignement total en cas d'enseignement à distance.

Planification harmonisée - Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes – 2020- 11- D- 40- en- 1

Le CIM a émis un avis favorable sur le calendrier situé à l'annexe I du document ainsi que sur la proposition d'établir une deuxième phase pilote et son suivi.

Néanmoins, le CIM a demandé des clarifications, suivant la matière concernée, sur :

- La manière d'appliquer certaines compétences clés,
- L'obligation d'appliquer les 8 compétences clés,
- La possibilité de mettre l'accent sur certaines compétences plutôt que d'autres.

A cet égard, le CIM a suggéré que le document « Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes » (2019-09-D-27) puisse être révisé et servir également de guide pour les enseignants.

Priorités pédagogiques annuelles

Le CIM a pris note des priorités pédagogiques annuelles, qui s'articulent autour de trois thèmes principaux : la mise en œuvre du nouveau système de notation, le rapport d'évaluation du soutien éducatif et le renforcement des compétences numériques auprès des élèves et des membres du personnel enseignant et administratif. En outre, le CIM a souhaité, à l'avenir, être mieux informé des plans d'action des Ecoles.

Task Force du Groupe de Travail "Réforme pédagogique": Proposition pour un Plan pluriannuel (PPA) des priorités pédagogiques – 2021-01-D-41-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur la proposition d'un Plan pluriannuel (PPA) des priorités pédagogiques. Il salue la vision d'ensemble des actions menées par le pédagogique dans les trois cycles du système ainsi que l'utilité de ce Plan pour la coordination du travail entre les groupes de travail. Un point annuel devra être réalisé afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'avancement des travaux.

Toutefois, le CIM a recommandé que le niveau des priorités ainsi que les délais soient plus visibles et que le mode de coordination soit mieux expliqué, car ce plan nécessite une forte coordination. Le terme « niveau » pourrait être utilisé au lieu de « priorité » dans le cas d'objectifs pédagogiques.

Révision de la Politique en matière de soutien éducatif dans les Ecoles européennes – 2020-11-D-30-en-2

Le CIM a rendu un avis favorable sur la révision de la Politique en matière de soutien éducatif dans les EE qui vise à actualiser et améliorer les aspects de la politique existante tout en prenant en compte l'éducation inclusive comme principe guide.

Lignes directrices relatives aux Groupes de travail coordonnés par l'Unité de Développement pédagogique - Propositions d'adaptations – 2021-01-D-67-fr-1

Le CIM a approuvé le document sous réserve de l'ajout de la phrase suivante dans la section « Procédure proposée quant à la nomination de la vice-présidence d'un groupe de travail » :

« Dans ce contexte, ce processus n'est pas obligatoire en raison de la difficulté potentielle de trouver un inspecteur supplémentaire ou suppléant responsable d'une matière. »

L'attention est attirée sur les conséquences de la crise sanitaire tout en soulignant qu'une partie des réunions des Groupes de travail devrait continuer à être organisée à distance plutôt qu'in situ.

Rapport d'audit – Europäische Schule RheinMain (DE) – Renouvellement de l'agrément, M-S7 – 2020-10-D-43-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de l'« Europäische Schule RheinMain », tout en prenant note des réserves émises concernant l'offre linguistique de l'Ecole.

Le CIM a donc recommandé d'examiner en profondeur les démarches entreprises par l'Ecole pour promouvoir le français lors du prochain audit de l'Ecole.

Rapport d'audit – European School Copenhagen (DK) – Renouvellement de l'agrément, M-S5 – 2020-10-D-41-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de la « European School Copenhagen ».

L'école devra faire un effort supplémentaire pour s'assurer que sa section FR nouvellement ouverte respecte les engagements pris dans son Dossier de conformité, notamment en ce qui concerne l'offre linguistique.

Rapport d'audit – Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur à Manosque (FR) – Renouvellement de l'agrément, M-S7 – 2020-10-D-36-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de l'Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque.

Rapport d'audit – Ecole Européenne de Paris-la-Défense (FR) - Agrément initial, S6-S7 – 2020-10-D-37-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de l'Ecole Européenne de Paris-la-Défense.

Rapport d'audit – Scuola Europea di Brindisi (IT) – Renouvellement de l'agrément, M-S7– 2020-10-D-40-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de la « Scuola Europea di Brindisi ».

Rapport d'audit – Scuola Per L'Europa Parma (IT) – Renouvellement de l'agrément, M-S7– 2020-10-D-39-en-1

Le CIM a pris note que l'Ecole a comme objectif de rééquilibrer la section FR vis-à-vis des sections EN et IT, notamment lors de nouvelles inscriptions.

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de la « Scuola Per L'Europa Parma ».

Rapport d'audit – Ecole Internationale Edward Steichen (LU) – Renouvellement de l'agrément, M-S5 – 2020-10-D-46-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de l'« Ecole Internationale Edward Steichen » à Luxembourg.

Il a toutefois invité l'école à engager des démarches visant à intégrer davantage les élèves SWALS afin de garantir un maximum l'enseignement du curriculum dans la langue maternelle des élèves, comme recommandé lors de l'audit précédent.

Rapport d'audit – Lënster Lycée International School, Junglinster (LU) – Renouvellement de l'agrément, M-S5 – 2020-10-D-44-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit du « Lënster Lycée International School » de Junglinster.

Rapport d'audit : International European School, Warsaw (PL) - Agrément initial, M-S5 – 2020-10-D-38-en-1

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de l'« International European School » de Varsovie, mais a recommandé que l'enseignement de la L1 pour les élèves SWALS soit soutenu. L'Ecole doit également travailler avec Frontex pour attirer davantage d'élèves dans l'école et s'assurer que les enseignants qui font partie des deux systèmes d'enseignement de l'école appliquent bien les programmes des Ecoles européennes.

Rapport d'audit – Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains (LU) – Renouvellement de l'agrément, M-S5 – 2020-10-D-45-en-1

Le CIM a pris note des principales recommandations concernant l'offre linguistique pour les élèves SWALS et la nécessité d'ouvrir le cycle maternel.

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de l'« Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains ».

Rapport d'audit - European School Ljubljana (SI) – Renouvellement de l'agrément, M-S5 – 2020-10-D-42-en-1

Le CIM a pris note que le cycle maternel a dû être ouvert de manière inopinée en septembre 2020 en raison de la fermeture d'une école internationale à Ljubljana. Le Conseil supérieur a approuvé l'ouverture de ce cycle lors de sa réunion de décembre 2020.

Du fait de la pandémie, l'ouverture des classes S4 et S5 prévue en septembre 2021 est reportée d'un an. La 1ère session du Baccalauréat européen se tiendra donc en juin 2025.

Le CIM a émis un avis favorable sur le rapport d'audit de la « European School » de Ljubljana.

En regard de la présentation des différents rapports d'audit, le CIM a constaté que dans plusieurs écoles agréées, les élèves ne reçoivent pas d'enseignement dans leur langue maternelle à la demande des parents. Pourtant chaque école s'y engage au travers de son dossier de conformité.

Dès lors, le CIM a conclu qu'il est plus que nécessaire pour toutes les Ecoles agréées d'élargir leur offre d'enseignement de la L1 pour les élèves SWALS. Cette caractéristique est un des aspects fondateurs des Ecoles européennes, qui les distingue des écoles internationales. Le système doit s'interroger sur cette tendance et les solutions pour y remédier.

Le CIM a proposé d'ajouter le respect de cet élément-clé de la Politique linguistique des Ecoles européennes comme priorité dans le cadre du plan pluriannuel.

Modification du dossier de conformité de l'Ecole européenne de Lille Métropole (FR) – 2020-12-D-33-en-1

Le CIM a pris note du report d'une année scolaire pour l'ouverture des classes P4 et S4, en raison du retard qu'ont pris les travaux d'agrandissement au sein de l'établissement. Seules les années de P3 et S3 ouvriront lors de la rentrée scolaire 2021 et la 1ère session du Baccalauréat européen se tiendra donc en juin 2026.

Modification du dossier de conformité de l'Ecole européenne de Ljubljana (SI) – 2021-01-D-82-en-1

Le CIM a pris note du report d'une année scolaire de l'ouverture graduelle des classes à partir de S5. Du fait d'une baisse importante du nombre d'inscriptions en septembre 2020, probablement due à la situation sanitaire, seule S4 ouvrira à la rentrée scolaire 2021. La 1ère session du Baccalauréat européen aura donc lieu en juin 2025.

Autres points

Mise en place d'un Comité de planification afin de planifier les activités des Inspecteurs – 2020-09-D-29-en-2

Le CIM a émis un avis très favorable sur ce document, dont il souligne la grande qualité et le caractère fondamental et recommande au Comité pédagogique mixte de l'approuver avec une entrée en vigueur immédiate.

Suivi du document 2020-08-D-10-fr-2, Les communautés professionnelles à l'échelle du système des Ecoles européennes, et partage de matériel pédagogique – 2021-01-D-18-en-1

Le CIM a émis un avis favorable, avec néanmoins quelques réserves, sur les propositions avancées par l'Unité Développement pédagogique dans le document ainsi que sur le document « Suivi du document 2020-08-D-10-fr-2, "Les communautés professionnelles à l'échelle du système des Ecoles européennes, et partage de matériel pédagogique" »

Ces réserves ont notamment porté sur la crainte qu'ont certains inspecteurs vis-à-vis de la création de communautés professionnelles qui nécessiterait une formation importante et entraînerait une augmentation de leur charge de travail et de leurs responsabilités.

Cependant, le CIM a également pris note qu'à l'inverse, d'autres Inspecteurs plus expérimentés louent ces nouvelles méthodes de collaboration et vantent un gain de temps considérable et une facilitation du partage d'informations.

Par conséquent, il a été proposé qu'un atelier de pratique et de réflexion sur les Communautés en ligne soit organisé pour les inspecteurs dans les meilleurs délais, afin d'échanger et de promouvoir leurs diverses expériences.

Education au développement durable - Etat des lieux et Propositions d'actions – 2021-01-D-65-en-1

Le CIM a émis un avis très favorable sur le document et les actions proposées aux points 1 à 6. Il a recommandé au CPM d'approuver les actions 1, 2, 3 et 6 et de rendre un avis favorable sur les actions 4 et 5 qui devront faire l'objet d'une évaluation financière en vue de leur approbation par le Comité budgétaire.

Le CIM a également pris note que l'éducation au développement durable, qui figure parmi les priorités de la Présidence française, est un thème parfaitement transversal et compatible avec les 8 compétences-clés. Ce concept, porté par les élèves, reflète tout autant l'esprit européen que le Monde de demain et sera à terme intégré dans tous les programmes et pour chaque niveau. Il pourra également être développé dans divers contextes scolaires et différents évènements, à l'instar de l'ESSS. Dans un premier temps, une étude sera menée sur le budget des Ecoles et du système alloué au développement durable.

Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes – 2020-02-D-15-fr-en-4

Le CIM a approuvé le document qui sert de base quant au choix entre les inspecteurs volontaires désirant participer à un groupe de travail.

Inspecteurs qui quittent le Système des Ecoles européennes :

Nominations des responsables de matières-Remplacement dans les Groupes de travail -2021-01-D-43-en-1

Le CIM a approuvé le document ainsi que les changements proposés et demande aux Inspecteurs de se porter volontaires pour pourvoir les postes vacants dans les Groupes de travail.

Le CIM a approuvé les changements suivants :

- **Mme JAKAVONYTÉ-STAŠKUVIENÉ** prend la responsabilité du Lituanien pour le cycle secondaire, en plus du cycle maternel/primaire ;
- **Mme VERMEIRE** prend la Présidence du Groupe de travail de Morale non-confessionnelle et M. Rome est nommé suppléant (vice-président) ;
- **M. GIURUMESCU** est chargé du Cours complémentaire de Russe ;
- Un volontaire devra être nommé pour l'éducation artistique en remplacement de Mme RODOSTHENOUS : M. COENEN souhaite prendre la responsabilité de cette matière si quelqu'un accepte de le remplacer pour la Chimie ;
- **Mme DROC** remplace Mme SCHUMACHER dans le Groupe de pilotage des Inspections d'établissement en équipe ;
- **Mme DUCATEZ** devient Présidente du Groupe de travail « Harmonisation de la Planification pédagogique », en remplacement de Mme SCHUMACHER, qui devient experte. Mme KALOGRIDOU (vice-présidente) et M. GIURUMESCU viennent compléter le Groupe de travail pour le cycle secondaire.

Le CIM a pris note que les Inspectrices Lituanienne, **Mme VALIUSKEVICIENÉ** et Allemande, **Mme** SCHUMACHER quittent le système des Ecoles européennes.

Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2020-2021) - planning à court et à long terme – 2020-08-D-1-fr-3

Le CIM a approuvé le document, sous réserves des éventuels changements ou compléments à apporter par les Inspecteurs.

3.4. Comité pédagogique mixte

3.4.1. CPM Octobre 2020

Communication du Secrétaire général

M. MARCHEGGIANO remercie toutes les parties prenantes et acteurs du système pour la manière dont chacun a surmonté les difficultés de la pandémie du COVID-19. Il est très reconnaissant pour l'investissement des professeurs et de tous les membres du personnel, qui a permis de basculer rapidement et efficacement d'un enseignement *in situ* à un enseignement à distance pendant la seconde partie de l'année scolaire 2019-2020. Cette année scolaire a commencé sur site. La situation actuelle dénombre 74 cas confirmés parmi le personnel et les élèves des EE. L'évolution de la pandémie dans notre système continue à faire l'objet de toutes les attentions.

Les postes d'Assistants des Directeurs adjoints ont été pourvus. Au sein du BSGEE, un nouveau chef de l'unité Informatique et Statistiques a été recruté : M. PAKUCS (Suède). Mr DEPRET, chef de l'Unité Ressources humaines, est absent pour cause de maladie jusqu'à la fin de ce mois. Il remercie M. BECKMANN qui a fait fonction de chef de l'unité Informatique et Statistiques et qui fait maintenant fonction de chef de l'unité Ressources humaines. Mme SPITZER a été recrutée localement pour le poste de chef de l'unité Contrôle interne. Aucune délégation n'avait présenté de candidat malgré deux appels.

M. MARCHEGGIANO présente la situation préoccupante de la saturation des capacités d'accueil des EE de Bruxelles. Bien que le problème soit connu depuis longtemps, les EE de Bruxelles risquent de ne plus pouvoir accueillir toutes les futures inscriptions des élèves de catégorie 1. La question de la sécurité et de la sureté se pose également et des audits seront menés d'ici au prochain CS.

La mise à disposition du site temporaire d'Evere par les autorités belges pour la rentrée scolaire 2021-2022 ne permettra de réduire la surpopulation que pour deux années au plus. Le système se retrouvera alors dans la même situation qu'aujourd'hui.

L'estimation de la répartition des populations scolaires à Bruxelles avec et sans le site temporaire d'Evere prend en compte les contraintes de la Politique d'inscription à Bruxelles, notamment le regroupement de fratries. Il souligne que le site d'Evere sera considéré comme partie de l'EE de Woluwe. La transition vers le cycle secondaire se ferait naturellement vers l'EE de Woluwe, sans nécessité de réinscription. Par ailleurs, il sera possible aux familles de demander un transfert vers le site d'Evere.

Le CPM prend note de la communication du Secrétaire général au sujet de la situation préoccupante des EE de Bruxelles.

Révision des mesures visant à renforcer l'attrait des Ecoles européennes

Mandat a été donné de revoir les salaires au cycle primaire. Suivant les recommandations de plusieurs délégations au sein du CS, cette révision sera menée en parallèle avec la révision des mesures visant à renforcer l'attrait des EE. Ce travail commencera en novembre et un rapport sera présenté au CS d'avril 2021.

Audit des Ecoles européennes agréées en 2020 – Etat des lieux

Les règles concernant les EEA ont été revues et de nouvelles Conventions ont été établies. Le processus des audits a été redéfini, incluant une nouvelle trousse à outils et s'accompagnant de la formation des équipes d'audits. 11 audits sont planifiés cet automne. Ils sont essentiels pour le renouvellement des agréments et pour l'agrément de nouvelles EEA.

Le CS extraordinaire du 31 août a pris la décision de ne pas reporter ces audits. Le Groupe de suivi pour les EEA a pris des mesures pour mener les audits en fonction de différents scénarios. A l'heure actuelle, les audits ont pu avoir lieu en partie sur place, en partie à distance en raison de l'impossibilité pour certains membres des équipes d'audit de voyager. 3 audits ont été finalisés et 1 audit est en cours. Les observations de classe à distance sont considérées non idéales mais préférables à l'absence d'observation.

Nouvelle échelle de notation – Etat des lieux

M. MUNKÁCSY présente l'analyse des notes finales en S6 où le nouveau système de notation est entré en vigueur pour la première fois en 2019-2020. Il est précisé que ces données n'incluent pas les EEA. Lorsqu'on compare trois cohortes, on constate que les moyennes des notes finales restent similaires. Il faut bien entendu garder à l'esprit que 2019-2020 est marquée par la pandémie. La distribution des notes montre une fréquence légèrement plus grande de la note maximale. Néanmoins, les courbes de distribution restent similaires. Les chiffres montrent une diminution sensible des échecs.

M. WOLFF présente l'état des lieux de la mise en œuvre du nouveau système de notation au cycle du BAC. Les examens du pré BAC, les examens écrits et oraux du BAC ainsi que toute évaluation en cours d'année se réaliseront conformément au nouveau système de notation. A l'issue de cette année, un suivi de cette mise en œuvre devra être assuré.

RAPPORTS

M. GARRALÓN BARBA présente le rapport conjoint de la Présidence espagnole des Conseils d'Inspection et du Comité pédagogique mixte.

M. COENEN présente le rapport final d'inspection de l'EE de Luxembourg II. L'équipe d'inspection a émis un rapport très positif. Les recommandations ont déjà été intégrées dans un plan d'action très satisfaisant par l'école. Les rapports de suivis de l'EE de Bruxelles I et de Luxembourg I présentent les actions mises en œuvre à la suite des inspections. Ces actions rencontrent parfaitement les attentes des équipes d'inspection.

Le rapport de suivi de l'EE d'Alicante ne présente pas suffisamment d'informations concernant la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'inspection de mai 2018. Il est demandé à l'école de se pencher sur le rapport de suivi et d'établir une auto-évaluation sur la mise en œuvre de ces recommandations avant janvier 2021 afin qu'un autre rapport de suivi puisse être présenté aux réunions pédagogiques de février 2021.

Le CPM prend note du résumé de la deuxième série d'inspections d'établissement en équipe ainsi que des nouveautés qui seront mises en pratique lors de la troisième série.

BACCALAUREAT EUROPEEN

M. GUERRERO SALOM présente son rapport et ses recommandations. M. DE TOURNEMIRE précise que ces recommandations seront prises en compte par les GT compétents et que leur mise en œuvre fera l'objet de beaucoup d'attention.

Mme CAMPION, présidente du BAC 2021, se présente et présente les principes qui guideront sa Présidence et ses actions pendant l'année scolaire 2020-2021. Le CPM lui souhaite la bienvenue.

Mme RUDOMINO présente le rapport sur le BAC 2020. Le CPM exprime un avis favorable. Le projet de rapport sera transmis au Comité budgétaire pour avis et au Conseil supérieur pour approbation.

Le plan d'action de la task force « Préparation de l'année scolaire 2020-2021 » prévoit de consacrer une attention particulière au BAC dans les trois scénarios tout en soulignant l'importance du principe de transparence et de légalité. Préférence a été donnée à l'organisation *in situ* des examens du BAC et du pré-BAC, même dans l'éventualité du scénario 3. Il préconise cependant d'anticiper le recours éventuel à une formule modifiée pour le calcul des notes finales du BAC et à un processus de modération, si cela s'avère incontournable, soit pour l'ensemble du système, soit pour certaines écoles.

M. de TOURNEMIRE rapporte la position du CIS sur ce point : il faut procéder de manière prudente et concertée. Il préconise la création d'une task force suivant le même modèle qui a été mis en place pour la préparation de cette année scolaire. Cette task force travaillerait à un niveau d'expertise avec une composition réduite qui rendrait compte au second niveau, incluant l'ensemble des parties prenantes. Elle présenterait le résultat de ses travaux directement au CS de décembre qui prendra une décision.

M. BECKMANN présente enfin une proposition de mandat et de composition pour cette task force. Le CPM a analysé le document 2015-05-D-12-en-23 'Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (applicable pour la session 2021 du Baccalauréat européen)'. Un échange de points de vue a été mené au sujet de l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur la session 2021 du Baccalauréat européen et au sujet des mesures à prendre en particulier dans le cas du scénario 3 tel que défini par la task force 'Préparation de l'année scolaire 2020-2021' (voir document 2020-07-D-9-fr-2). Le CPM est d'avis qu'une décision sur les modifications proposées au Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen est prématurée et qu'il convient de travailler sur une guidance plus détaillée relative aux différents sous-scénarios possibles en prenant en compte la décision récente de la Chambre de recours n°20/56 du 5 octobre 2020. A la lumière de ces considérations, le CPM mandate le Bureau du Secrétaire général pour créer une task force composée d'un groupe restreint et d'un groupe consultatif. Le groupe restreint sera composé : - de la Présidente de la session 2021 du Baccalauréat européen, - du Secrétaire général des Ecoles européennes, - du Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes, - de la cheffe de l'unité Baccalauréat européen, - du Président du Conseil d'Inspection secondaire - du Président du Groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire » ; - d'un représentant des Directeurs, - d'un représentant des Directeurs des Ecoles européennes agréées et - d'un représentant des Directeurs adjoint au cycle secondaire.

Le groupe consultatif sera composé d'un : - représentant du personnel enseignant du cycle secondaire, - représentant du personnel enseignant du cycle secondaire des Ecoles européennes agréées, - représentant d'Interparents ; - représentant du CAPEEA, - représentant du COSUP, - représentant des étudiants des Ecoles européennes agréées, - représentant de la Commission européenne. Le groupe restreint devra fournir des propositions qui serviront de base à la discussion au sein de la task force d'ici la fin octobre. Le groupe restreint finalisera ses propositions à la lumière de ce processus consultatif et soumettra ses propositions finalisées au Conseil supérieur des 1 à 3 décembre 2020 pour approbation.

Mme RUDOMINO précise qu'à ce jour seuls 18 EM ont mis à jour le tableau d'équivalence entre le BAC et le diplôme de fin d'études du cycle secondaire des écoles nationales. De nombreux contacts ont été pris avec les autres délégations. Certaines y travaillent mais d'autres délégations sont restées à ce jour silencieuses. Elle invite les inspecteurs à insister auprès de leur délégation. Après les réunions pédagogiques, ce document sera publié en l'état avec les informations disponibles. M. BECKMANN insiste sur l'importance critique de cette question. Chaque délégation sera à nouveau contactée personnellement pour mettre à jour l'équivalence.

Le CPM prend note du document établissant l'équivalence entre le Baccalauréat européen et le diplôme de fin d'études du cycle secondaire des écoles nationales et l'admission des titulaires du Baccalauréat européen dans les universités des pays membres. Il regrette que 10 délégations n'aient pas encore mis à jour leurs équivalences. Ces délégations sont priées de les mettre à jour rapidement afin de respecter l'article 5 de la Convention portant statut des Ecoles européennes.

RÈGLES ET NORMES PÉDAGOGIQUES

M. DAMKJAER présente les modifications proposées à l'article 59 du Règlement général des EE par le GT « Evaluation au cycle secondaire ». Il souligne que le CIS a proposé une adaptation de la modification relative aux notes A (article 59.5) : "Les observations sur la période concernée requièrent incluent le relevé des progrès réalisés par l'élève."

Le Comité pédagogique mixte émet un avis favorable sur le document, y compris la modification apportée en réunion qui sera reflétée dans le document transmis au Conseil supérieur extraordinaire du 20 octobre prochain. Le Conseil supérieur est invité à approuver les modifications proposées à l'article 59 du Règlement général des Ecoles européennes.

M. MUNKÁCSY présente les amendements proposés au document relatif à la structure des programmes au sein des EE.

Le CPM approuve cette proposition d'amendements au document 2019-09-D-27 Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes. La version amandée de ce document sera publiée sur le site www.eursc.eu.

M. MUNKÁCSY présente la proposition de Politique d'enseignement et d'apprentissage à distance.

Le CPM émet un avis favorable sur la proposition de Politique d'enseignement et d'apprentissage à distance. Deux objectifs sont poursuivis : répondre à l'urgence de la situation liée au COVID et mettre en place une politique à plus long terme. Plusieurs membres ont fait part de leurs commentaires et propositions, notamment sur la question de l'évaluation. Ils seront pris en compte pour finaliser la politique, qui sera présentée au CS de décembre pour approbation.

Le CPM reconnait la décision prise par le Conseil supérieur concernant ce qu'il convient d'entendre par la vulnérabilité des élèves. Il n'a pas autorité pour la modifier ni pour mandater le Secrétaire général afin d'en changer la portée. Néanmoins, il est rappelé à toutes les parties prenantes que le Règlement général permet la prise en compte par le Directeur de circonstances exceptionnelles pour justifier certaines absences pour raisons dûment justifiées.

Mme KAMP présente le cadre pour la compétence numérique.

M. GASSNER souligne l'importance de ce cadre dans le développement de la compétence numérique, qui détaille pour chaque cycle et niveau des thèmes et des activités pour travailler la compétence numérique. Le document se voulant dynamique, il souhaite que le travail de mise en œuvre commence.

Le CPM approuve le cadre pour la compétence numérique. Sa mise en œuvre sera encadrée par le GT « IT PEDA ».

Mme KAMP présente les adaptations du cadre et organisation de la formation continue.

Le CPM émet un avis favorable sur la mise à jour du cadre et de l'organisation de la formation professionnelle continue dans les Ecoles européennes. Il sera transmis au Comité budgétaire pour décision. Un commentaire a été formulé en lien avec l'importance que le concept de formation professionnelle continue soit à la fois une responsabilité individuelle et une responsabilité du système. Certaines remarques ont également été formulées concernant notamment une possible révision du concept de référent de matière et la nécessité de dégager du temps pour la participation des enseignants aux formations, spécialement lorsqu'ils doivent former leurs collègues. Ces remarques seront transmises au GT en charge de la formation professionnelle continue.

Le CPM a pris connaissance des modifications proposées aux documents « Un enseignement de qualité dans les Ecoles européennes – Brochure » et « L'évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes. » Certains membres ont exprimé leurs commentaires. Des consultations seront menées auprès des GT concernés pour finaliser la révision de ces documents et une nouvelle proposition sera présentée aux réunions pédagogiques de février 2021.

M. COENEN présente les deux adaptations proposées au cadre commun d'inspection d'établissement. Il signale qu'il a fallu reporter à mars 2021 l'inspection d'établissement de l'EE de Frankfurt. L'inspection de l'EE de Karlsruhe sera également reportée à mai 2021. Lors des réunions pédagogiques de février 2021, la situation sera réévaluée et il sera décidé si ces inspections pourront avoir lieu afin de privilégier les inspections *in situ*. Le CPM approuve l'adaptation des critères d'évaluation qui se concentreront sur l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage pour les inspections d'établissement futures ainsi que le planning mis à jour en raison de la pandémie de Covid-19 et repris à l'Annexe 2. Faisant suite à la demande des Directeurs en session, en accord avec la Présidence, le calendrier sera revu si nécessaire afin de postposer les inspections.

Mme SCHUMACHER présente la proposition de reporter la phase pilote d'inclusion des huit compétences clés dans la planification pédagogique des EE. Le CPM approuve le report des mesures concernant l'introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes à l'année scolaire 2022-2023. Il insiste sur la poursuite du travail concernant les formations pour accompagner les enseignants dans ce processus. La Présidence française s'engage à suivre la mise en œuvre des compétences clés dans la continuité de la Présidence espagnole.

Mme MUSILOVÁ présente les lignes directrices pour les tests visant à déterminer la langue dominante en maternel et en primaire. Le CPM approuve la proposition définissant les lignes directrices pour les tests linguistiques visant à déterminer la langue dominante en M1 et M2, à l'entrée en P1 et en P2-P5. Ces lignes directrices permettront d'harmoniser et d'améliorer les pratiques. Les remarques d'INTERPARENTS seront prises en compte pour d'éventuelles améliorations futures.

ÉCOLES AGRÉÉES

M. DAMKJAER présente le dossier de conformité de l'Ecole Européenne de Copenhague et fait part d'une demande de dérogation pour permettre aux élèves dyslexiques d'utiliser des ordinateurs sur lesquels sont installés des logiciels spécifiques au cours des épreuves du pré-BAC et du BAC.

M. MARCHEGGIANO signale que la question des mesures spécifiques pour les élèves dyslexiques devra être étudiée au sein du GT Politique de Soutien Educatif. Le Dossier de conformité devra être amendé en retirant la demande de dérogation avant d'être présenté au CS.

Le CPM émet un avis favorable quant au dossier de conformité de l'Ecole européenne de Copenhague, moyennant le retrait de la demande de dispense.

M. ZENS présente le dossier de conformité de l'Ecole Internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette et fait part d'une demande de dérogation concernant l'enseignement de la morale et des religions. Au Grand-Duché de Luxembourg, ces cours sont remplacés par des cours de Vie et Société.

M. MARCHEGGIANO précise qu'il est prévu qu'une EEA peut remplacer un cours de morale ou de religion par un cours sur la morale ou la religion. Il suppose que cette demande s'inscrit dans ce cadre. Ce que M. ZENS confirme.

Le CPM émet un avis favorable quant au dossier de conformité de l'Ecole Internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette.

Le CPM prend note de trois modifications de dossiers de conformité : Lënster Lycée International de Junglinster, Lycée Edward Steichen de Clervaux et Ecole européenne de Ljubljana.

AUTRES POINTS

Le CPM prend note du document sur le soutien au niveau du système pour la formation en ligne dans les Ecoles européennes.

Le CPM prend note avec beaucoup d'intérêt d'une proposition concernant la mise en place de communautés professionnelles au niveau du système dans les écoles européennes et le partage de ressources pédagogiques. Il se réjouit de pouvoir se pencher en février 2021 sur le rapport de suivi de la phase pilote.

M. BECKMANN présente les mesures envisagées concernant les évaluations du personnel de direction et du corps enseignant dans le contexte actuel. Le CIM a proposé une adaptation de la proposition II.2 relative à l'évaluation des professeurs détachés.

La proposition II.1 relative à l'évaluation des Directeurs et Directeurs adjoints fait l'objet d'un avis favorable sans réserve de la part du CPM. La proposition II.3 relative à l'évaluation des chargés de cours est accueillie favorablement également. La proposition II.2 relative à l'évaluation des professeurs détachés a fait l'objet d'une adaptation à la suite des discussions menées au sein du CIM. Pour l'année scolaire 2020-2021, les membres du personnel enseignant détaché seront évalués par les Directeurs et par leur inspecteur national. Si l'inspecteur national n'est pas en mesure de se déplacer *in situ* en raison de la pandémie, l'évaluation sera menée à distance et aucune observation de classe ne sera prévue.

Moyennant cette adaptation, le CPM émet un avis favorable au sujet de ce document. Il sera adapté afin de refléter les modifications apportées en réunion et sera transmis au Conseil supérieur extraordinaire du 20 octobre 2020 pour approbation.

Mme GRACIO présente le document de recommandations concernant les qualifications et l'expertise des Coordinateurs du soutien éducatif des Ecoles européennes. Le CPM émet un avis favorable quant aux recommandations concernant les qualifications et l'expertise des coordinateurs du soutien éducatif des Ecoles européennes. Leur mise en œuvre sera graduelle et ces qualifications et expertise répondent exactement aux besoins des écoles pour le développement et la qualité de l'offre de soutien éducatif.

Mme GRACIO présente le projet de recommandations sur la proportion minimale du temps à consacrer à la coordination du soutien éducatif. Le CPM formule une opinion favorable sur cette proposition concernant la proportion minimale du temps à consacrer à la coordination du soutien éducatif. Cette proportion se compose d'une partie fixe dépendant du nombre d'élèves bénéficiant de soutien éducatif et d'une partie variable pour laquelle autonomie est laissée aux écoles. Cette autonomie s'accompagne d'un devoir de transparence qui se traduit par la communication annuelle des heures de coordination aux Conseil d'administration et à travers le rapport statistique. La proposition sera transmise au Comité budgétaire pour avis et au Conseil supérieur pour décision.

Mme GRACIO présente le profil du personnel enseignant contribuant au soutien éducatif. Le CPM formule un avis favorable et soutient la proposition de profil du personnel enseignant contribuant au soutien éducatif et le projet de directives pour sa nomination et son recrutement, qui répondent à des besoins identifiés depuis plusieurs années au sein des Ecoles européennes.

M. BECKMANN présente le projet de proposition de révision du statut juridique des assistants au soutien éducatif. Le CPM émet un avis favorable quant à cette proposition. Elle sera transmise au Comité budgétaire pour avis, accompagné d'une fiche financière, et au Conseil supérieur pour approbation. Concernant la proposition B de créer une catégorie professionnelle supplémentaire pour les assistants spécialisés au soutien, avant toute décision, elle fera l'objet d'une réflexion plus en profondeur pour répondre aux remarques que le GT « PAS » et la Commission européenne ont exprimées.

INTERPARENTS propose la création d'une task force en vue de créer des livres électroniques adaptés au programme des Ecoles européennes. Le CPM n'approuve pas cette proposition car cela sort du rôle des inspecteurs qui est de fixer les programmes d'études et horaires harmonisés et de faire des recommandations pour le choix des méthodes. Le développement de communautés professionnelles en ligne pour le partage et le développement de bonnes pratiques et de ressources pédagogiques entre professeurs va dans la bonne direction et il n'est pas souhaitable de limiter l'autonomie des professeurs en leur imposant des manuels scolaires.

M. GÄLLSTAD présente la proposition du COSUP pour un budget en faveur de l'écologie. M. DE TOURNEMIRE note que cette proposition s'aligne avec l'une des priorités de la Présidence française. Il se réjouit que cette question puisse être approfondie dans le cadre des travaux du GT « Education au développement durable », présidé par M. OTTOSSON. Il n'est cependant pas convaincu que la question budgétaire doive être la première étape d'une telle démarche. M. OTTOSSON accueille favorablement l'intérêt des étudiants pour cette problématique. Si un fonds est créé, il faudra coopérer avec les autorités nationales des Etats sièges, notamment sur la question de l'efficacité énergétique des bâtiments. Il se réjouit que cela fasse partie des priorités de la Présidence et souhaite que ce travail soit poursuivi par les Présidences à venir. M. GÄLLSTAD souligne que les objectifs de la CE sont la réduction des émissions de CO2 de 55% en 10 ans. Cela nécessitera inévitablement des fonds, qui doivent plutôt être vus comme un investissement. L'exemple des panneaux photovoltaïques est édifiant : après quelques années, leur coût est totalement amorti par les économies sur les factures d'énergie. M. MARCHEGGIANO exhorte les élèves à sensibiliser les décideurs politiques au niveau du CS afin que ceux-ci puissent se prononcer favorablement lorsque des projets et des demandes de financement concrets seront présentés. Les priorités de

la Présidence française offrent le bon moment pour cela. Il fait part de sa disponibilité pour en discuter avec les représentants des élèves.

Le CPM soutient la proposition du COSUP relative à la création d'un budget en faveur de l'écologie. Cette question devra cependant être traitée au sein du GT « Education au développement durable » et il faudra d'abord déterminer les approches pratiques avant d'aborder la question budgétaire. A la fois le BSGEE et la Présidence française, dont c'est l'une des priorités, se tiennent prêts à aider cette démarche.

M. GÄLLSTAD présente la proposition du COSUP de transformer les cours de Morale non confessionnelle en cours à option au cycle du BAC.

Le CPM considère que la proposition du COSUP est un sujet sensible. La modification d'un enseignement obligatoire en enseignement optionnel au cycle du Baccalauréat européen pose une question plus vaste, qui doit être évaluée en analysant l'ensemble du curriculum et pas uniquement sur base du fait qu'un enseignement participe ou non à la certification. Les programmes de morale non confessionnelle et de religion sont, par ailleurs, en cours d'actualisation. Le GT « Réforme pédagogique » est invité à se pencher sur cette proposition et sur la révision éventuelle du curriculum au cycle du Baccalauréat européen.

Le CPM accueille favorablement à l'unanimité la proposition de créer un comité de planification des activités des inspecteurs. Le GT « Rôle et tâches des Inspecteurs » continuera son travail et présentera une proposition finalisée pour approbation lors des réunions pédagogiques de février 2021.

3.4.2. CPM février 2021

Le CPM prend note de la communication de la Présidence française, qui revient rapidement sur ses priorités en soulignant que celles-ci sont déclinées dans de nombreux documents qui figurent à l'ordre du jour. Le Présidence met notamment en avant l'Education au développement durable, la valorisation de l'excellence du baccalauréat, la simplification de la gestion administrative et financière. Elle rappelle également les actions qui s'inscrivent dans la continuité des présidences précédentes telles que l'harmonisation de la planification, l'intégration des compétences clés, la planification des activités en équipe des inspecteurs.

Le Secrétaire général remercie l'ensemble de la communauté scolaire et des parties prenantes pour leur engagement continu, qui a permis de maintenir la qualité de l'enseignement tout au long de la crise sanitaire.

Le CPM prend note de la mise à jour concernant le BREXIT qui couvre notamment les aspects suivants :

La période post-BREXIT se traduira notamment par le départ des inspecteurs britanniques à partir du 31 août 2021, date à laquelle le Royaume-Uni ne fera plus partie du système des Ecoles européennes. Les inspecteurs irlandais et maltais sont prêts à combler une partie des tâches, respectivement pour Anglais L1 et L2, et pour Anglais L3 et L4. Pour leur apporter le soutien nécessaire, un coordinateur sera engagé au BSGEE pour une période de deux ans. Ce contrat pourra être renouvelé ou transformé en poste permanent selon les nécessités. Il conviendra d'organiser une rencontre entre les inspecteurs britanniques et leurs homologues irlandais et maltais afin de garantir la meilleure transition.

Le Règlement financier des Ecoles européennes permettra toujours de recruter des experts basés au Royaume-Uni.

La possibilité d'être engagés en tant que Chargés de Cours a été offerte aux professeurs détachés. Les détachements du personnel de direction britannique se termineront à la fin de cette année scolaire. Pour les recrutements futurs d'enseignants dont la langue maternelle est l'anglais, il faudra continuer à évaluer dans quelle mesure ils se révèleront problématiques malgré la mesure prise par le Conseil supérieur de transformer les postes de détachés en postes protégés de Chargés de Cours.

PROGRAMMES

Le CPM approuve les programmes suivants :

Biologie 4 Périodes S6-S7 – 2020-12-D-27-en-1

Chimie 4 Périodes S6-S7 – 2021-01-D-51-en-1

Mathématiques 3 Périodes S6-S7 - 2021-01-D-52-en-1

Mathématiques 5 Périodes S6-S7 - 2021-01-D-53-en-1

Mathématiques 3 Périodes approfondissement S6-S7 – 2021-01-D-54-en-1

ONL Irlandais - Cycle secondaire – 2020-12-D-3-en-1

Physique 4 Périodes S6-S7 – 2021-01-D-56-en-1

Religion Catholique - S1-S3 – 2021-01-D-11-en-1

Religion Catholique - S4-S5 – 2021-01-D-12-en-1

Religion Catholique – S6-S7 – 2021-01-D-13-en-1

Religion Orthodoxe – 2021-01-D-57-en-1

Il sera procédé à l'ajout des annexes aux programmes de Religion catholique et à la correction, le cas échéant, des erreurs que les professeurs ont mentionnées ou mentionneront aux Inspecteurs responsables. S'agissant de modifications non substantielles, il n'est pas nécessaire de les présenter à nouveau au CPM pour approbation. Ils seront envoyés pour information une fois amendés.

Le CPM prend note des réserves d'INTERPARENTS et de l'ISTC à l'égard des programmes scientifiques, notamment en ce qui concerne le mode examen pour Geogebra. Ce dernier devrait déjà être testé dès la S5 pour les examens harmonisés afin que les élèves de S6 et S7 soient parfaitement préparés.

Le CPM approuve le report d'un an de l'entrée en vigueur du programme *Early Education Curriculum*, qui est maintenant prévue au 1er septembre 2022 afin de permettre une formation adéquate des professeurs. Le Conseil supérieur sera informé de cette décision.

RAPPORTS

Le CPM prend note du rapport de suivi de l'inspection d'établissement menée au sein de l'Ecole européenne d'Alicante du 7 au 11 mai 2018. Il note que l'école n'a toujours pas fourni de plan d'actions satisfaisant concernant les recommandations exprimées dans le rapport d'inspection. Le CPM prend également note du fait que la direction de l'école s'engage à clarifier auprès du groupe de pilotage la manière dont les recommandations ont été mises en œuvre.

Le CPM émet un avis favorable quant au rapport statistique concernant le soutien éducatif et prend note du retour positif des Ecoles quant au soutien éducatif fourni durant la crise sanitaire. Une attention particulière devra être portée :

- à l'analyse de l'évolution des coûts par élève,
- à la nécessité d'harmoniser encore davantage la mise en œuvre de la politique en matière de soutien éducatif dans les différentes écoles et au sein de chaque école et
- à la nécessité également d'harmoniser la répartition des ressources entre écoles.

Il faudra également mener de plus amples réflexions autour des constatations et des domaines de réflexion formulés dans le rapport.

Il est précisé que la production de rapports pluridisciplinaires, qui pourrait encore souffrir de la crise sanitaire tout au long de cette année, fera l'objet d'une attention particulière : des mesures spécifiques seront envisagées si nécessaires et communiquées à travers un mémorandum dans le courant du mois de mai 2021.

Cet avis, accompagné de l'avis du CIM, sera transmis au Comité budgétaire de mars 2021, puis au Conseil supérieur d'avril 2021, qui sera invité à approuver le rapport. A la suite de cette approbation, le rapport statistique sera publié sur le site web www.eursc.eu.

BACCALAUREAT EUROPEEN

La Task Force « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat » présente 2 scénarios possibles et fait connaître sa préférence pour le scénario 2, pour des motifs pédagogiques et pour promouvoir le Baccalauréat européen, en gardant à l'esprit le fait que les épreuves orales ne font généralement pas l'objet d'une attention particulière de la part des universités.

Le C.P.M prend note des conclusions de la Task Force et de l'avis du C.I.S, qui s'est prononcé pour le scénario 2 proposé par la TASK FORCE : annulation des 3 épreuves orales de la session 2021 du Baccalauréat européen et remplacement des notes des épreuves orales annulées par les notes finales A correspondant aux matières concernées. Il a été convenu que, le scénario 2 (annuler les 3 épreuves orales) constituerait la meilleure solution, compte tenu des circonstances actuelles, dans

la mesure où il offre aux élèves et à l'ensemble de la communauté scolaire la plus grande sécurité juridique possible et où il tient compte des limites imposées à la circulation des examinateurs externes dans le contexte de la pandémie COVID 19.

La possibilité d'organiser des examens oraux en ligne a également été discutée et, à ce stade, rejetée. En effet, il semble que cette organisation d'oraux à distance (via un outil en ligne) ne puisse actuellement pas offrir une sécurité juridique suffisante à toutes les parties concernées (élèves, enseignants, examinateurs externes et inspecteurs).

Quant à l'évaluation récupérant la note A (notes de classe par matière), le C.I.S souhaite informer les membres du C.P.M que le GT « Évaluation du cycle secondaire » a proposé d'accompagner les écoles vers une approche harmonisée de l'évaluation continue en vue de remplacer les épreuves orales supprimées par cette note A. Cette démarche devrait offrir des lignes directrices garantes d'objectivité et de qualité.

Le C.P.M rend un avis généralement favorable quant à ce choix d'annuler les 3 épreuves orales de la session 2021, avec l'exception d'Interparents qui marque sa préférence pour le maintien d'une épreuve orale.

Prenant en compte l'avis du C.I.S, du C.P.M et du C.S, celui-ci interrogé parallèlement via une procédure écrite en cours, la Présidente de la session 2021 du Baccalauréat européen, Mme CAMPION, rendra sa décision le lundi 15 février 2021. Cette décision sera communiquée à toutes les écoles y compris les écoles agréées.

Une attention particulière devra être apportée à la communication de la décision finale à l'attention des écoles et des professeurs. Cette communication devrait permettre aux professeurs d'adapter leurs stratégies d'évaluation, donnant plus de place à l'oral pour que cet aspect se reflète de manière plus importante dans la note A. L'harmonisation de l'évaluation continue pourra être envisagée par le groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire ». Les enseignants se disent prêts à apporter leur expertise.

Suivant l'avis du CIS, le C.P.M souhaiterait également que des modalités de mise en œuvre d'épreuves orales en ligne du baccalauréat européen puissent faire l'objet d'une analyse pour les prochaines sessions du Baccalauréat européen

Le C.P.M prend note que les résultats des examens du pré bac 2021 feront l'objet d'une analyse statistique. La modération des notes finales des candidats à la session 2021 du Bac européen devront prendre en compte le contexte de l'introduction du nouveau système de notation en S7 en 2020/2021.

Enfin le C.P.M entend préserver la valeur du Baccalauréat européen tout en restant sensible à la situation particulière de chaque école dans le contexte de la pandémie COVID 19.

Le CPM émet un avis favorable au sujet du mémorandum sur l'organisation de la session 2021 du Baccalauréat européen. Il sera adapté en fonction de la décision prise par la Présidente de la session 2021 du Baccalauréat européen, Mme CAMPION, quant aux examens oraux et en fonction de l'évolution de la pandémie. Le mémorandum sera approuvé par le Conseil supérieur par la voie de la procédure écrite avec une entrée en vigueur immédiate.

Le CPM émet un avis favorable quant aux adaptations proposées au Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen.

Le CPM prend note que rien dans ces adaptions ni dans le Règlement n'interdit l'accès aux corrections du pré-Bac pour les élèves, inquiétude exprimée par INTERPARENTS et le COSUP. De même, la pratique pédagogique de correction en classe des examens du pré-Bac n'est pas régulée par ce Règlement. Seule la procédure relative à la consultation des copies, dont dépend la possibilité d'introduire un éventuel recours, y est décrite. L'article 6.3.10 du Règlement prévoit bien la mise à disposition des copies, des annotations et des points.

REGLES ET NORMES PEDAGOGIQUES

Le CPM émet un avis favorable quant aux révisions de la Politique d'enseignement et apprentissage à distance pour les Ecoles européennes. Ces révisions seront présentées au Conseil supérieur par procédure écrite pour approbation avec entrée en vigueur immédiate.

Par ailleurs, le CPM prend note également que le statut de ce document restera une politique qui a pour but d'offrir un cadre et de préciser des minimums requis au travers desquels les écoles peuvent développer leurs propres politiques locales tout en tenant compte de leur autonomie.

Le CPM prend note également des remarques formulées à l'attention du GT IT PEDA, notamment sur la question du rôle des psychologues, la question des élèves mis en quarantaine, particulièrement au cycle primaire. La question de l'équipement, la formation, les ressources et les outils mis à disposition des professeurs est également soulevée. Le rôle des assistants maternels et de classe pourrait également être mieux définis ainsi que la différenciation entre le cycle P1/P2 et les autres cycles.

Les remarques formulées en séance seront prises en compte pour une révision ultérieure de la Politique en vue de l'année scolaire 2021-2022.

Le CPM prend note de l'état d'avancement des activités prévues quant au suivi et à la révision du système d'évaluation au cycle primaire des Ecoles européennes. Par ailleurs, le Secrétaire général attire l'attention du CPM sur le fait qu'il faudra aussi prendre en compte la charge de travail que la mise en place, notamment du portfolio numérique à l'échelle du système, représente pour l'Unité Informatique qui est déjà fort sollicitée par d'autres projets en cours.

Le CPM rend un avis globalement positif à la proposition d'introduction de nouveaux outils d'évaluation au cycle primaire. Cependant, il ne peut approuver à ce stade l'introduction graduelle et systémique du portfolio numérique au cycle maternel et primaire des Ecoles européennes. Selon le document 2011-01-D-14 (approuvé par le CPM en février 2011) et le document 2013-09-D-38 (approuvé par le CPM en février 2018), le portfolio peut également prendre une forme numérique. Dans ce cadre, les écoles peuvent déjà expérimenter les nouvelles modalités proposées dans les nouvelles directives concernant le portfolio numérique aux cycles maternel et primaire, mais seulement sur une base volontaire.

Néanmoins, le CPM insiste sur le fait que cette question doit s'envisager dans une perspective plus large, qui prend notamment en compte l'ensemble des projets mobilisant l'unité Informatique du BSGEE. Dès lors, il est proposé de transmettre cette question au GT « IT Péda » qui examinera sa faisabilité avant que la décision d'introduire le portfolio numérique de manière généralisée ne puisse être adoptée. La question de la formation préalable des enseignants devra également être prise en compte. L'attention est attirée sur le respect de la protection des données, aussi au niveau de l'expérimentation.

Concernant la mise en œuvre de l'évaluation de début d'année dès l'année scolaire 2021-2022, le CPM émet un avis favorable tout en insistant sur l'importance d'envisager le soutien nécessaire des enseignants au besoin et la communication avec la direction des écoles.

Le CPM approuve les adaptations proposées dans le document « Un enseignement de qualité dans les Ecoles européennes – Brochure » (2015-09-D-3-fr-4), et en particulier les adaptations spécifiques des normes pédagogiques pour l'enseignement à distance avec une entrée en vigueur immédiate. Le Conseil supérieur sera informé de cette décision.

Le CPM émet un avis généralement favorable sur les adaptations proposées dans le document « L'évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes » (2015-09-D-40-fr-5, Annexe III du document 2015-09-D-3). L'avis du CPM sera transmis au Conseil supérieur, qui sera invité à approuver ces adaptations avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2021. Le modèle concernant l'évaluation des professeurs recrutés localement se trouvant en annexe sera corrigé et communiqué aux Ecoles.

Le CPM prend note de l'état des lieux de la mise en œuvre du plan d'action pour le soutien éducatif et l'éducation inclusive au sein des Ecoles européennes ainsi que des actions qui restent à mettre en œuvre. Les questions du rôle des psychologues et de la politique de formation seront discutées lors de la prochaine réunion du GT.

Le CPM rend un avis favorable quant à la révision proposée de la Politique en matière de soutien éducatif dans les Ecoles européennes et invite le Conseil supérieur à l'approuver avec une entrée en vigueur immédiate.

Le CPM prend également note de la nécessité de revoir prochainement le document procédural. Lors de cette révision, seront prises en compte les remarques formulées en séance, notamment la définition de la notion d'aménagements raisonnables, le rôle des psychologues et des Directeurs dans le processus de décision en matière de soutien éducatif. Par ailleurs, certaines questions liées notamment aux postes hautement qualifiés dans le domaine du soutien éducatif pourraient être envisagées dans le cadre des réflexions menées sur les mesures d'attractivité des Ecoles européennes.

Le CPM approuve le Cadre et procédure pour l'identification précoce des compétences et des besoins des élèves, qui entre en vigueur immédiatement. Le Conseil supérieur sera informé de cette décision.

Le CPM prend note que les outils harmonisés qui devront être mis à disposition selon ce cadre seront soumis pour approbation aux Conseils et Comités appropriés. Leur implication financière, en termes de charge de travail, d'expertise et de formation fera l'objet d'une analyse.

Le CPM approuve le calendrier illustrant l'avancement du processus d'introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 et donnant également un aperçu des développements du processus d'harmonisation sur les différents sites et dans le système des Ecoles européennes.

Il approuve également la proposition d'établir une deuxième phase pilote en vue de mettre en œuvre l'harmonisation des plannings pédagogiques entre les cycles primaire et secondaire à partir de février 2022. L'entrée en vigueur de l'harmonisation des plannings pédagogiques est prévue en septembre 2023.

Enfin, la nomination d'un inspecteur du cycle secondaire pour prendre part au groupe temporaire qui accompagnera le cycle secondaire lors des vidéoconférences prévues entre mars 2021 et juillet 2021 est approuvée.

Le CPM prend note des réserves exprimées par les directeurs, les directeurs adjoints du cycle secondaire et l'ISTC quant au calendrier proposé. Il prend également note de la remarque de l'ISTC d'inclure dans les programmes des propositions plus concrètes afin d'aider les enseignants à intégrer les huit compétences clés dans leur planification.

Le CPM émet un avis favorable concernant les trois priorités pédagogiques annuelles retenues : le système de notation, le soutien éducatif et les compétences numériques.

Le CPM prend note de la proposition des Directeurs d'impliquer directement les écoles pour la définition des priorités.

Le CPM exprime un avis favorable sur la proposition de plan pluriannuel des priorités pédagogiques. Il note l'importance d'avancer de manière cohérente sur l'ensemble des objectifs proposés en poursuivant une double ligne d'action : la stabilisation et le renforcement de ce qui existe déjà dans le système, d'une part, et l'élaboration de pistes d'innovations qui contribueront à garantir la qualité future du système, d'autre part. Un suivi annuel de la réalisation des objectifs du plan pluriannuel sera communiqué aux différents Conseils et Comités.

Le CPM prend note de la nécessité pour les enseignants de recevoir des exemples concrets de documents de planning intégrant les huit compétences clés dans le cadre de l'objectif concernant la planification harmonisée. Il prend note également du souhait d'INTERPARENTS que soient intégrés deux objectifs additionnels : le bien-être des étudiants et la protection de l'enfance ainsi que la réalisation d'un inventaire systémique du matériel pédagogique disponible. Ces éléments pourraient éventuellement faire l'objet d'une discussion au sein de la Task Force du GT « Réforme pédagogique » lors de ses prochaines réunions.

Cet avis sera transmis au Conseil supérieur, qui sera invité à approuver ce plan pluriannuel des priorités pédagogiques. Une estimation des coûts éventuels liés aux objectifs définis dans ce plan pluriannuel sera transmise au Comité budgétaire, qui fera également part de son avis au Conseil supérieur.

Le CPM salue l'initiative de la Présidence française visant à donner mandat à un GT « Simplification », qui se penchera sur des mesures simplificatrices de différents processus administratifs. Ce nouveau GT produira un rapport intermédiaire pour l'automne 2021. Son rapport final est attendu pour le printemps 2022.

Le CPM prend note que les délais pour la transmission des points pour l'ordre du jour ont toujours été mentionnés dans la demande relative à la préparation des ordres du jour, envoyée par l'Unité de Développement pédagogique. Le calendrier mentionné à l'article 5 et qui sera transmis au début de l'organisation des réunions pédagogiques mentionnera clairement tous les délais utiles aux membres. Il note également la demande du CIM d'ajouter à l'article 7, 1, l'envoi, pour information, des avis approuvés par la Présidence lors de la procédure accélérée.

Le CPM émet donc un avis favorable quant aux propositions de révision de son Règlement intérieur reprises à l'annexe I du document 2021-01-D-49. Cet avis sera transmis au Conseil supérieur d'avril pour approbation.

Enfin, le CPM approuve la phase de test de ce nouveau processus. Le suivi de cette réunion de février 2021 sera établi en suivant les révisions proposées. Les avis et remarques des membres du CPM seront pris en compte et transmis au Conseil supérieur pour sa parfaite information.

La proposition sera transmise au Comité budgétaire pour son information.

ECOLES AGREEES

Le CPM prend note que l'ouverture de l'Ecole européenne agréée de Luxembourg-Ville est reportée à septembre 2022. Sa première participation au Baccalauréat européen est également reportée d'un an. L'Ecole européenne agréée de Mersch ouvrira la S1 en septembre 2021. Le cycle primaire ouvrira en septembre 2022. Les dossiers de conformité seront modifiés en conséquence avant d'être présentés au Conseil supérieur.

Le CPM prend également note de l'engagement des autorités luxembourgeoises à répondre aux craintes concernant l'impact de l'ouverture d'Ecoles européennes agréées sur les populations scolaires, le recrutement et la rétention de personnel qualifié au sein des Ecoles européennes classiques au Luxembourg. Ces éléments feront l'objet de discussions au sein du Groupe de suivi des Ecoles européennes au Luxembourg, qui se réunira prochainement.

Enfin, le CPM note l'importance pour toutes les Ecoles agréées d'élargir leur offre de Langues 1 pour les SWALS. Cette caractéristique est un des aspects fondateurs des Ecoles européennes, qui les distingue des écoles internationales.

Le CPM prend note de la modification du dossier de conformité de l'Ecole européenne de Lille Métropole (France). En raison du retard de certains travaux, l'ouverture des classes est ralentie. Les classes P3 et S3 ouvriront en septembre 2021. La première participation au Baccalauréat européen aura lieu pour la session 2026.

Le CPM prend note de la modification du dossier de conformité de l'Ecole européenne de Ljubljana (Slovénie). En raison d'un nombre d'inscription très bas sans doute imputable à la pandémie, l'ouverture des classes sera retardée. La classe S4 ouvrira en septembre 2021. La première participation au Baccalauréat européen aura lieu pour la session 2025.

AUTRES POINTS

Projet de test basé sur le programme PISA pour les écoles (PBTS – Pisa-based Test for Schools)

Le CPM prend note de la présentation du Coordinateur exécutif ainsi que des experts OCDE sur la participation des Ecoles européennes au programme PISA. Il émet un avis favorable sur cette participation, qui offrira un outil appréciable pour le pilotage des Ecoles et de leur développement.

Tous les élèves de toutes les sections linguistiques seront susceptibles d'être testés, certains en LI, les autres en LII. Grace à l'échantillonnage en LI et en LII, les résultats devraient finalement pouvoir être comparés avec les résultats nationaux de PISA.

Néanmoins, la question de la publication des résultats est soulevée ainsi que son impact sur la reconnaissance du Baccalauréat européen. Le suivi post-évaluation est également abordé.

Le coût de cette participation sera autant que possible clarifié avant la soumission de la proposition au Comité budgétaire, à qui cet avis sera également transmis. La discussion avec les équipes de l'OCDE se poursuivra afin d'approfondir tous les aspects pratiques de ce projet. Les Conseils et Comités continueront à être informés du résultat de ces discussions.

Mesures visant à renforcer l'attrait des Ecoles européennes pour le personnel enseignant – Evaluation

Le CPM accueille favorablement le rapport d'évaluation et les mesures approuvées par le Conseil supérieur en avril 2019. Néanmoins, l'ISTC, INTERPARENTS, les Directeurs, les Directeurs adjoints considèrent que les mesures proposées ne sont qu'une première étape et ne vont pas assez loin. Une réflexion plus approfondie sera nécessaire sur la manière d'attirer et de retenir un personnel enseignant qualifié au sein des Ecoles européennes.

Cette réflexion devrait notamment aborder plus en détail :

- l'alignement des barèmes du cycle maternel et primaire avec ceux du cycle secondaire,
- la prolongation jusqu'à 12 années des détachements par les Etats membre à renforcer dans la pratique,
- la protection des postes de Chargés de cours afin de retenir leur expérience et leurs compétences et afin de garantir que des postes critiques soient pourvus,
- l'offre de contrats permanents aux Chargés de Cours.
- En sus de ces questions générales, certaines délégations nationales ont soulevé des questions particulières en rapport avec leur contexte particulier et demandé que ces questions soient abordées.

Un mandat sera demandé au Conseil supérieur pour continuer à travailler sur ces éléments.

Ce document, y compris l'avis du CPM, sera transmis au Comité budgétaire pour avis et au Conseil supérieur pour décision.

Postes d'enseignants détachés pourvus pour l'année scolaire 2021-2022

Le CPM prend note du document 2021-01-D-33-en-1 concernant les postes d'enseignants détachés pourvus pour l'année scolaire 2021-2022. Il est également rappelé que le mécanisme de compensation fait partie de l'ancienne procédure et n'est donc plus d'application.

Par ailleurs, la Commission européenne insiste sur la nécessité pour les Etats membres d'augmenter à l'avenir leurs détachements afin de garantir le respect de l'accord sur le partage des coûts.

Mise en place d'un Comité de planification afin de planifier les activités des Inspecteurs

Le CPM approuve la mise en place d'un Comité de planification des activités des Inspecteurs avec une entrée en vigueur immédiate. Un document de procédure distinct sera créé sur base du présent document approuvé (qui portera la référence 202101D86), qui deviendra ensuite une annexe du document *Inspection des Ecoles européennes* (2020-09-D-35). Le Conseil supérieur sera informé de la présente décision.

Le CPM prend note du fait qu'un rapport d'étape sera produit à l'issue de la première période de planification et que le recours aux outils numériques pour les activités des Inspecteurs sera envisagé.

Les communautés professionnelles à l'échelle du système des Ecoles européennes, et partage de matériel pédagogique

Le CPM émet un avis favorable sur le suivi du document sur les communautés professionnelles et en particulier sur les recommandations proposées. Il émet également un avis favorable sur les propositions avancées dans le document par l'Unité Développement pédagogique.

Le CPM prend note du besoin d'augmenter la visibilité de ces communautés professionnelles, qui représentent un atout pour le système en termes de communication et d'information ainsi que pour la coopération avec les Ecoles européennes agréées. Il accueille favorablement la proposition d'organiser des ateliers pour les Inspecteurs afin de permettre le partage d'expériences et la promotion des communautés professionnelles.

Enfin, la question de la compensation financière pour les professeurs impliqués dans ces communautés n'est pas retenue par le CPM à l'heure actuelle.

Education au développement durable - Etat des lieux et Propositions d'actions

Le CPM approuve, avec une entrée en vigueur immédiate, les actions émises par le GT « Education au Développement durable » dans son document, sur base des priorités de la Présidence française, et pour lesquelles il n'y a pas d'incidence financière – actions 1, 2, 3 et 6.

Le CPM émet, en outre, un avis favorable concernant les actions 4 et 5 qui devront faire l'objet d'une évaluation financière en vue de leur approbation par le Comité budgétaire.

Le CPM prend également note des propositions formulées en séance à l'attention du GT « Education au développement durable » telles que notamment : la rédaction de lettres d'information au sujet des actions entreprises, la nomination d'élèves ambassadeurs en termes de développement durable au sein des Ecoles et l'inspiration qui peut être trouvée au sein des politiques nationales en la matière.

Révision de la Procédure électorale pour les représentants des élèves au sein du système des Ecoles européennes

Le CPM émet un avis favorable sur les propositions émises par le COSUP et donne mandat au GT sur les « modalités de désignation des représentants des élèves » afin de poursuivre l'analyse de la situation juridique et de présenter un rapport et d'éventuelles propositions visant à modifier les « procédures pour les élections » (doc. 2019-01-D-55-fr-4).

Le GT réactivé sera composé :

- du Secrétaire général adjoint (président),
- du Conseiller juridique du Secrétaire général,
- de deux représentants du CoSup,
- d'un représentant des directeurs,
- d'un représentant d'Interparents et
- d'un représentant de l'ISTC.

Conscient de l'importance pour le COSUP d'avoir une nouvelle procédure d'élection pour le début de l'année scolaire prochaine, le GT essayera de tout mettre en œuvre afin d'aboutir à une proposition dans les meilleurs délais. Le cas échéant, le CPM pourrait devoir être consulté par la voie de la procédure écrite. Si tel ne pourrait pas être le cas, le rapport et les propositions éventuelles seront présentés au CPM en octobre 2021 pour avis, en vue de leur approbation par le Conseil Supérieur par la voie de la procédure écrite ou pendant sa réunion de décembre 2021 en fonction de la conjoncture.

Le bien-être des élèves

Le CPM émet un avis favorable sur la demande du COSUP et mandate le Bureau du Secrétaire général pour réactiver le GT « Politique de protection de l'enfance » afin d'inclure le bien-être des élèves dans son champs d'activités. Ce GT est invité à formuler des propositions visant à assurer le bien-être des élèves au sein des EE. Sa composition sera précisée ultérieurement.

Le CPM insiste sur la nécessité de séparer le bien-être des élèves et le bien-être du personnel, ce dernier n'entrant pas dans le champ d'activité du GT « Politique de protection de l'enfance ».

En outre, le CPM propose que « La Politique de protection de l'enfance » et le bien-être des élèves fassent l'objet de deux documents distincts. Ces deux documents devront chacun faire référence à l'autre.

Le GT devra également prendre en compte les limites d'action des écoles et envisager les dimensions sociales et émotionnelles des élèves en synergie avec d'autres acteurs de la société comme notamment la famille et les politiques mises en place par les Etats membres, qui ont chacun leur rôle à jouer. Croire que les écoles peuvent se substituer aux autres acteurs serait dangereux.

CONCLUSION

L'année scolaire 2021-2022 a été marquée par une situation de crise sanitaire qui a empêché les déplacements et a perturbé le fonctionnement normal du travail des inspecteurs et des écoles. L'outil numérique a suppléé, pour partie, aux échanges habituellement organisés *in situ* et a permis que se poursuive l'organisation de groupes de travail. S'il faut s'en féliciter, on ne peut toutefois que regretter l'absence de temps plus conviviaux si importants pour fédérer une réflexion et une culture communes indispensables pour que vive pleinement l'esprit européen.

Nous souhaitons, en premier lieu, remercier l'ensemble des participants aux Conseils d'inspection et au Comité pédagogique pour la qualité de leurs interventions, pour leur implication dans les débats et leur soutien dans la mise en œuvre des priorités françaises.

Nos remerciements s'adressent également aux équipes du bureau central qui tout au long de notre mandat ont su nous épauler, nous encourager sans relâche et avec une grande bienveillance. Nous saluons leur disponibilité, leur professionnalisme et leur investissement sans faille dans le suivi et la mise en œuvre des actions de la présidence. Le Secrétaire Général, M. Marcheggiano, rejoint un nouveau poste à la rentrée 2021. Nous saluons le travail qu'il a accompli durant son mandat, nous le remercions pour l'intérêt qu'il a porté aux axes de la présidence française et lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle fonction. Nos remerciements vont également à Monsieur Beckmann secrétaire général adjoint élu secrétaire général sous présidence française. Nous sommes très heureux de pouvoir poursuivre le travail avec lui dans le même esprit d'ouverture et d'écoute mutuelle.
En dépit des circonstances complexes, la présidence française a pu bénéficier des avancées menées par les présidences précédentes pour inscrire son action dans la continuité tout en initiant de nouvelles orientations pour les écoles européennes. Ainsi la relance et l'actualisation d'une réflexion sur l'éducation au développement durable et la poursuite du travail sur les compétences clefs contribuent pleinement à l'esprit européen et au développement d'une conscience citoyenne partagée. L'achèvement de la mise en place du système de notation et sa prise en considération dans les épreuves du baccalauréat à la session 2021 participe largement à l'excellence de ce diplôme et à sa reconnaissance par l'enseignement supérieur. Enfin, la réflexion qui s'est ouverte sur la gouvernance, dans le sens d'une simplification des tâches et des procédures, pourra se poursuivre en tirant le meilleur parti de l'expérience acquise au cours de la crise sanitaire. Dans le respect du cadre budgétaire et en prenant en compte les impératifs écologiques il conviendra, à l'avenir, d'équilibrer les activités en ligne et en présence. L'implication des inspecteurs ne sera que renforcée par cette forme d'hybridation leur permettant à la fois d'assurer *in situ* les missions qui constituent le cœur de leur métier (évaluation des enseignants, réunion d'équipe, audits, actions de formation...) et de poursuivre à distance certaines réunions.
Nous souhaitons bonne chance à nos collègues croates qui nous succèdent à la présidence des écoles européennes. Puisse le contexte sanitaire leur être plus favorable et leur permettre de conduire au mieux leurs priorités !

Annexe au document 2021-09-D-13-fr-3

Schola Europaea/Bureau du Secrétaire général

Unité Développement Pédagogique

Réf. : 2020-08-D-1-fr-6

Orig. : FR

Développement pédagogique et Assurance de la qualité des Ecoles européennes (2020-2021)

Approuvé par le Conseil d'inspection mixte lors de sa réunion en ligne des 5 et 6 octobre 2021

Suivi au 30 juin 2021

Planification à court et long terme

POUR INFORMATION AU CONSEIL SUPERIEUR

Table des matières

Développement pédagogique et Assurance de la qualité des Ecoles européennes (2020-2021) 1
Introduction 3
Priorités de la Présidence 2020-2021 3
I. Groupes de travail 6
1. Planification à long terme 7
2. Groupes de référence 14
3. Planification à court terme 20
4. Programmes de matière 27
4.1 Révision des programmes de matière – Révision en progrès 27
4.2 Révision des programmes de matière en 2020-2021 27
4.3 Programmes de matières adoptés en 2020 – 2021 28
4.4 GT qui accompagne la mise en œuvre de tout nouveau programme de langue commune 28
4.5 Chronologie des programmes de matière dépassés (datant d'avant 2013) et qui ne sont pas encore en cours de révision (Proposition de la Présidence 2020-2021 : révision à engager si ce n'est pas encore le cas) 29
5. Autres GT – réunions des coordinateurs 29
6. Rapports des groupes de travail reçus au Bureau du Secrétaire général 30
II. Formation professionnelle continue 36
1. Formation continuées organisées 2e semestre 2020 37
1.1 Cycles maternel et primaire : Stages de formation continuée programmés en 2020 37
1.2 Cycle secondaire : Stages de formation continuée programmés en 2020 38
2. Plan de formation continuée pour l'année 2021 41
2.1 Cycles maternel et primaire : Stages de formation continuée programmés en 2021 41
2.2 Cycle secondaire : Stages de formation continuée programmés en 2021 41
3. Rapports de stages de formation continuée reçus par le Bureau du Secrétaire général 43
III. Responsabilités en 2020-2021 43
1. Cycles maternel et primaire 44
2. Cycle secondaire : 45
3. Domaines d'expertise 49
IV. Inspections 50
1. Visites d'évaluation statutaire individuelle du personnel pédagogique en 2020-2021 50
2. Inspections d'établissement 51
V. Nouveaux Inspecteurs 2020-2021 54
VI. Résultats en 2020-2021 55

Introduction

En raison de la pandémie Covid-19, la planification des activités des inspecteurs s'est révélée plus complexe que pour une année normale. L'évolution imprévisible de la pandémie et l'incertitude liée aux restrictions de voyage et autres mesures sanitaires prises par les autorités nationales ont placé certains inspecteurs dans l'impossibilité de planifier à l'avance leurs activités. Par conséquent, le présent document ne présente qu'une vue lacunaire des activités à venir.

La responsabilité de fixer les objectifs pédagogiques des Ecoles européennes de Type I et de leur assurance qualité incombe aux différents Conseils d'inspection :

- Conseil d'inspection maternel et primaire ;
- Conseil d'inspection secondaire ;
- Conseil d'inspection mixte.

L'Unité de développement pédagogique du Secrétaire général appuie et coordonne les activités (préparatoires) des Conseils d'inspection.

Le présent document vise à fournir, à chaque rentrée scolaire, une vue transparente :

- des besoins pédagogiques tels qu'identifiés par les Conseils d'inspection, le Comité pédagogique mixte ou le Conseil supérieur ;
- des activités programmées pour rencontrer ces besoins ;
- des résultats attendus et atteints ;
- du plan d'activités ;
- des résultats au terme de l'année scolaire.

Pour atteindre les divers objectifs dans les limites des moyens organisationnels et budgétaires, une planification à court et long terme est élaborée. A la rentrée scolaire, le Conseil d'inspection mixte décidera des besoins existants à aborder, des activités à organiser et des responsabilités à prendre durant l'année scolaire qui débute.

Les projets arrivés à terme (après 2 ou 3 ans maximum) seront remplacés par de nouvelles priorités. Les thématiques de longue haleine peuvent être clôturées ou intégrées à un objectif plus vaste ou plus restreint. En fonction des besoins (et des moyens), la Présidence peut soumettre de nouvelles priorités au Conseil d'inspection mixte.

Priorités de la Présidence 2020-2021

Le développement durable

La question du développement durable est prise en compte dans les Écoles européennes mais la visibilité de cet axe est limitée actuellement alors que c'est un sujet dont toute la communauté éducative (élèves, parents, professeurs, écoles) souhaite s'emparer dès 2020. Au sein de la présidence française il existe une volonté d'en faire une priorité.

<u>Objectifs</u> :

- rendre visible le développement durable dans les contenus pédagogiques primaires et secondaires ;
- rendre visible les initiatives prises au niveau local, dans tous les cycles ;
- développer les propositions concernant le renforcement des compétences civiques et la dimension européenne ;
- envisager un événement qui mette en valeur le développement durable ;
- établir une charte du développement durable pour l'engagement des nouvelles écoles.
- Développer l'offre de formation à destination des enseignants.

L'excellence du Baccalauréat européen
Un nouveau système de notation sera mis en œuvre au niveau du Baccalauréat européen pour sa session de juin 2021. Son introduction est l'occasion de mettre en avant l'excellence de l'enseignement dispensé dans les Écoles européennes.

Objectifs :

- accompagner la mise en œuvre du nouveau système de notation pour la session de juin 2021 et veiller à sa reconnaissance par les universités européennes et étrangères ;
- réaliser un document de présentation du Baccalauréat européen à destination des universités en Europe et hors Europe, et envisager des outils de suivi du devenir des bacheliers des Écoles européennes ;
- clarifier et réaffirmer le rôle et les fonctions des inspecteurs des Écoles européennes dans l'assurance qualité de l'enseignement dispensé.

La gouvernance et la gestion financière et budgétaire
La présidence française poursuivra la réforme du système des Écoles européennes mise en œuvre depuis les décisions du CS d'avril 2009 et veillera à leur inscription dans le cadre des révisions du nouveau règlement financier.

La présidence française s'engagera pour une réflexion sur la gouvernance et la gestion budgétaire et financière. Cette réflexion s'appuiera sur l'expérience des derniers mois dans le contexte de crise sanitaire, qui a mis à jour la nécessité d'adaptabilité, d'efficience et de résilience du système institutionnel et financier des écoles au bénéfice des élèves.

Ainsi, la présidence française envisage de mener, en concertation avec les services du Secrétaire général, une analyse de la mise en œuvre des documents de planification annuelle et pluriannuelle mis en place par le BSGEE et les EE depuis 2017.

A ces trois priorités s'ajoutent :

- Le suivi des décisions du Conseil supérieur d'avril 2020,
- Le suivi des conclusions des présidences précédentes,
- La prise en compte des éléments conjoncturels comme la crise COVID-19.

L'enseignement dispensé par le système des Écoles européennes est légitimé par les Conseils d'inspection. Très souvent, les inspecteurs combinent leur travail pour les Écoles européennes avec d'autres fonctions nationales. Nous souhaitons saluer leur passion et leurs efforts durables en rendant plus visible le travail qu'ils effectuent dans l'ombre.

I. Groupes de travail

Les Groupes de travail se répartissent en plusieurs catégories :

1. Planification à long terme

Les Conseils d'inspection prennent des initiatives afin de rencontrer les besoins pédagogiques actuels / récurrents. Les enjeux pédagogiques suivants font l'objet d'un suivi au long cours par des groupes structurés.

2. Groupes de référence

Certaines thématiques doivent être débattues et suivies en concertation avec divers partenaires des Ecoles européennes (par exemple les parents, les élèves). Les Conseils ne donnent pas uniquement un mandat spécifique mais précisent également la composition du groupe.

3. Planification à court terme

Les Conseils d'inspection prennent l'initiative d'aborder les thématiques devant trouver une réponse concrète à court terme (dans un délai de 2 à 3 ans maximum).

4. Programmes de matière

Les Conseils d'inspection sont chargés d'élaborer, approuver et mettre en œuvre les programmes de matière. Ceux-ci sont au cœur de la qualité de l'enseignement. Ils sont revus à intervalle régulier conformément aux nouveaux objectifs pédagogiques. Un calendrier sur 1-2-3 ans en moyenne est prévu en fonction de la nouveauté du programme de matière à élaborer ou revoir.

4.1 Révision des programmes de matière

4.2 Suivi en 2020-2021 de la mise en œuvre des programmes de matière adoptés

4.3 Langues

Afin d'accompagner la mise en œuvre de tout nouveau programme de matière, ce groupe de travail se charge d'élaborer les directives, commentaires et supports pédagogiques et matériels d'apprentissage.

4.4 Autres programmes de matière dont la révision est programmée en 2020-2021

4.5 Chronologie des programmes de matière dépassés (datant d'avant 2011) et qui ne sont pas encore en cours de révision (Proposition de la Présidence 2020-2021): révision à engager si ce n'est pas encore le cas)

5. Autres groupes de travail – Réunion des coordinateurs

6. Rapports des groupes de travail reçus au Bureau du Secrétaire général

1. *Planification à long terme*

Finalité	Nom	Code
Objectifs pédagogiques des Ecoles européennes Préparer la mise en œuvre de la méthodologie afin de fixer les objectifs pédagogiques des Ecoles européennes et d'assurer le développement pédagogique du système. Les Conseils d'inspection adopteront la méthodologie dans l'optique : - de définir les objectifs pédagogiques généraux dans le cadre de l'autonomie des Ecoles de Type I ; - d'évaluer leur mise en œuvre ; - d'assurer le développement pédagogique du système. - Harmonisation des programmes 2015-2016 : poursuivre les travaux relatifs à la gestion et à l'organisation des GT (travail par projets) *Document de référence : 2011-09-D-54-fr-4 ; 2014-01-D-40-fr-2 ; 2014-01-D-41-fr-10, 2014-01-D-41-fr-14, 2018-01-D-18-fr-6 ; 2019-09-D-27-fr-2 ; 2019-09-D-28-fr-2 ; 2020-01-D-41-fr-1,* ***2019-09-D-27-fr-5*** *Derniers rapports de suivi en date : 2012-08-D-19-fr-6 ; 2013-01-D-53-fr-2 ; 2013-08-D-12-fr-6; 2014-09-D-29-fr-1 ; 2014-09-D-33-fr-7 ; PPT CIM 02/2015 ; 2015-07-D-8-fr-6, 2016-09-D-39-fr-5 ; 2017-09-D-50 ; 2018-09-D-33 ; PPT 02-2019 ; 2019-09-D-11,* ***2020-09-D-14, 2021-01-D-67*** *Mandat du CS : 2012-04-D-9-fr-3 (n°2012/16 21/05/2012)*	ASSURQUAL Assurance qualité M. Ottosson	0064
Assurance qualité Préparer la mise en œuvre de l'article 17 de la Convention consacré aux Inspecteurs des Ecoles européennes et aux missions du Conseil d'inspection : - assurer la qualité en organisant des inspections en équipe et en groupe afin de compléter le travail individuel des inspecteurs et, en exploitant l'évaluation obtenue, améliorer la qualité de l'enseignement et les normes d'acquis des élèves ; - veiller à la coordination et à la supervision performantes des études dans tous les domaines du programme scolaire en apportant les conseils spécialisés appropriés - exploiter la connaissance qu'acquièrent les inspecteurs des écoles au gré des inspections afin de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir l'harmonisation entre les sections et en leur sein ; - organiser des inspections mixtes, en équipe ou en groupe afin d'inspecter l'enseignement d'une discipline ou certains aspects du travail de l'école (article 18 de la Convention) ; - s'assurer que l'inspection sert l'objectif de promouvoir l'autoévaluation des enseignants et des élèves (article 18 de la Convention). *Document de référence : 2010-D-139-fr-8 ; 2019-09-D-24-fr-2* Mémorandum 2012-07-M-2 ; **2014-09-M-1-(2)** *Priorité du CIP et du CIS de 2011-2012*	WSICAD Inspection d'établissement M. COENEN	0048

Finalité	Nom	Code
Audit des écoles agréées ***(sous-groupe du GT « inspection d'établissement »)*** Superviser l'élaboration d'un modèle d'audit des Ecoles européennes agréées sur base des critères et du modèle utilisés pour les inspections d'établissements (WSI) *Document de référence : 2012-09-D-30-fr-2* *Dernier rapport de suivi en date* *Mandat du CIM*	AUDAES *Audit d'Ecoles européennes agréées* Mme Huisman	0073
Assurance qualité du Baccalauréat européen Superviser l'évaluation interne / assurance qualité des épreuves du Baccalauréat européen en veillant : - à l'équité pour les élèves - à l'harmonisation au sein des sections et disciplines et entre elles - à la valeur du diplôme du Baccalauréat européen en accompagnant les « centres d'examen » - à l'assurance qualité des énoncés des épreuves écrites du Baccalauréat européen (sous-groupe) (2015-2016) *Document de référence : 2011-01-D-48-fr-1* *Dernier rapport de suivi en date : 2013-01-D-41-fr-1 ; 2014-01-D-2-fr-1 ; 2015-01-D-8-fr-2 ; 2015-01-D-12-fr-1 ; 2015-01-D-2-fr-2 ; 2014-10-D-3-fr-1 ;2015-01-D-12-en-1 ; 2020-01-D-2-en-1 ; 2020-01-D-3-en-1 ; 2020-01-D-4-en-1 ; 2020-01-D-39-en-1* *Mandat du CIS date*	CORBACECOR Epreuves écrites et orales du BAC M. DAMKJAER	0052

Finalité	Nom	Code
Orientation professionnelle Superviser : - la politique et les recommandations pour la réalisation de l'orientation professionnelle - la formation des enseignants chargés de l'orientation professionnelle - le traitement des dossiers d'inscription dans l'enseignement supérieur - *Projet pilote : introduction du 1er cycle dans le nouveau programme d'orientation professionnelle - 2015-2016 : Lignes directrices (Politique concernant l'Orientation professionnelle) - Work Experience (mandat CS) *Document de référence : 2011-09-D-36-fr-4 ; 2014-01-D-36-fr-3 ; 2017-09-D-27-fr-6 ; 2018-07-M-3, 2019-04-M-2, 2020-06-M-3, 2020-02-D-12* *Dernier rapport de suivi en date : 2014-09-D-65-fr-2 ; 2014-09-D-54-en-1 ; 2016-02-D-6-fr-2 ; 2016-01-D-39-fr-1 (demande de mandat), 2018-01-D-46 ; 2020-01-D-29-fr-1* *Mandat du CS : *Oxford avril 2012 ;*	ORPROF Orientation professionnelle M. Damkjaer	0050
Eurosport Préparer et évaluer Eurosport – Réunion avec les coordinateurs Révision du manuel « Eurosport » *Document de référence : 2007-D-1610-fr-3 (Manuel Eurosport) ; 2014-01-D-38-fr-2 ; 2014-09-D-49-fr-4(Manuel Eurosport) ; 2016-01-D-43-de-2, 2017-09-D-31* *Priorité du CIS*	EDPHYSS Education physique (Eurosport) M. Spiteri	0034

Finalité	Nom	Code
Cycle secondaire – Groupe d'experts chargé de l'outil technologique en mathématiques (4e-7e secondaire) Le groupe d'experts a pour mission de revoir régulièrement le choix de l'outil technologique utilisé à la lumière des progrès technologiques à venir et en fonction de l'offre disponible dans le commerce. Préparation et organisation de la formation décentralisée permanente en mathématiques. Proposition visant à élargir l'utilisation de la calculatrice à d'autres disciplines scientifiques et à l'économie. *Documents de référence : 2010-D-441-fr-5 ; 2011-01-D-30-fr-2 ;2010-D-571-fr-2 ; 2010-D-242-fr-3 ; 2010-M-44 ; 2012-01-D-29-fr-3, 2020-01-D-76* *Dernier rapport de suivi en date : 2010-11-M-2, 2011-05-M-2 ; 2012-05-M-3 ; 2012-07-M-4 ; 2012-11-M-1-précision ; 2013-06-M-1 ; 2013-06-M-6 ; 2014-06-M-2 ; 2015-06-M-6 ; 2016-06-M-1 ; 2017-04-M-1 ; 2018-05-M-5 ; 2019-05-M-9, 2020-04-M-5, 2020-04-M-7* *Mandat du CS*	OUTTECH Outil technologique M. Yilmaz Mme Laczynska	0062
Cycle secondaire – Groupe d'experts chargé du support pédagogique de sciences humaines (3e secondaire) Le groupe d'experts a pour mission de revoir régulièrement le support pédagogique imprimé tous les deux ans. *Document de référence : 2010-D-461-fr-3, 2019-05-D-5-fr-2* *Dernier rapport de suivi en date :* *Mandat du CS de mars 2010*	OUTDIDASH Support pédagogique de sciences humaines Mme Juranova	0072
Cycle secondaire – Symposium scientifique des Ecoles européennes • guider l'Ecole européenne chargée de l'ESSS dans son travail organisationnel (manifestation annuelle) • informer les Ecoles européennes de l'ESSS • superviser la continuité du Symposium et son bon déroulement conformément aux règles établies • le cas échéant, adapter le règlement de l'ESSS *Document de référence : 2013-05-D-29-fr-1 ; Manuel ESSS 2019-01-D-52* *Dernier rapport de suivi en date :* *Mandat du CIS de juin 2013*	ESSS M. Wolff	0076

Finalité	Nom	Code
Cycle secondaire – Organisation du Modèle européen Conseil/Parlement MECP **1/GT temporaire – futur MECP** Le GT-futur MECP a pour rôle : • définition du cadre de l'organisation : • fréquence de l'évènement • période de l'organisation • proposition de la composition du GT permanent • etc. • La définition de la composition et du mandat d'un GT permanent, GT-MECP, pour faciliter le travail considérable qui incombe à l'école organisatrice de cet évènement. **2/GT MECP** • Le GT MECP devrait entre autre s'occuper : • d'informer régulièrement les Ecoles sur le MECP • d'assurer la continuité et le déroulement correct du MECP suivant les règles établies • d'adapter, le cas échéant, les règles du MECP • de guider les Ecoles en charge du MECP dans son travail organisationnel *Document de référence : 2014-09-D-50-fr-1* *Dernier rapport de suivi en date :* *Mandat du CIS 10-2014*	MEC/P Mme KERTÉSZ	0116

Finalité	Nom	Code
Cycles primaire et secondaire – Organisation « Festival des Arts » - FAMEE *Résultats attendus* • Mise en valeur des activités musicales et artistiques durant l'année dans toutes les écoles, et organisation de nombreuses activités et d'une grande manifestation de clôture. • Création d'un logo et composition d'un morceau distinctif (indicateur musical) pour ce festival régulier. • Création d'un groupe de travail permanent chargé de l'organisation du FAMEE à long terme, - 1-2 inspecteurs : Music/Art - 2 enseignants de l'EE organisatrice de l'année en cours, - 1 enseignant provenant de l'EE ayant organisé l'année précédente - 1 enseignant de l'EE hôte qui organisera l'année suivante - 1 directeur, 1 parent, 1 élève de l'EE organisatrice de l'année en cours. - Représentation des EE Agréées. Rencontres 1-2 fois par an: en janvier à l'école qui organise pour l'année en cours, en mai à l'école qui organisera l'année suivante • Le groupe de travail élaborera une proposition ainsi qu'un planning concrets et détaillés. • Il créera un site internet (une plateforme interactive à laquelle chacun peut contribuer durant l'année scolaire par le biais d'Office 365) géré par l'enseignant issu du groupe de travail permanent. *Document de référence : 2017-01-D-54-en-3 ; 2018-05-D-16* *Dernier rapport de suivi en date : 2018-05-D-18* *Mandat du CB 04-2017*	ARTSFEST Mme NIKA Mme RODOSTHENOUS	0197

Finalité	Nom	Code
Formation professionnelle continue du personnel pédagogique Nouvelle politique de formation professionnelle continue dans les Ecoles européennes. – 2016-01-D-40 – Projet pilote de février 2016 à juin 2017 - Evaluation et analyse de la phase pilote - Elaboration du Mémo d'accompagnement du nouveau concept de la FC. - Définition du rôle et des tâches du Référent de matière. Une proposition de normes pédagogiques est prête Evaluation des enseignants – mise en vigueur à partir de 09-2016 du Booklet « Un enseignement de qualité dans les Écoles européennes », qui contient les documents suivants : - I. Normes pédagogiques (anciennement 2012-09-D-11); - II. Instruments d'(auto-)évaluation (« Toolkit ») (anciennement 2015-07-D-11) ; - III. Utilisation des instruments d'évaluation (anciennement 2015-07-D-11) ; - Annexe I Articles 28 et 30 du Statut du personnel détaché – pour information ; - Annexe II Document « L'évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes » 2015-09-D-40 – pour information. Résultats attendus : o la proposition est conforme aux principes fondateurs des Ecoles européennes et à la politique éducative de l'Union européenne ; o la proposition est conforme au cadre d'assurance et de développement de la qualité dans les Ecoles européennes ; o la proposition est conforme au cadre d'inspection d'établissement ; o la proposition est conforme à la politique d'évaluation des élèves. En octobre 2018 le CIM a approuvé la transformation du GT « Formation P. Continue » restreint en un groupe à long terme. Ce groupe se réunirait deux fois par an pour : o appuyer la mise en place et le maintien d'un centre de données sur la formation continue ; o suivre, coordonner, appuyer et parfois lancer des formations continues figurant, dans la plupart des cas, dans le mandat/les tâches d'autres groupes de travail et dans les plans annuels ou pluriannuels des écoles. Le GT élargi pourrait être consulté uniquement en cas de nécessité, par exemple en cas de modification du cadre pour la formation continue. *Documents de référence : PE 2013/2 – 2012-09-D-11-fr-4 ; 2015-07-D-11-en-2 ; 2015-09-D-40-en-4 ; 2016-01-D-40-fr-4, 2018-01-M-4* *Dernier rapport de suivi en date : 2012-01-D-37-fr-2 ; 2014-01-D-44-en-2 ; PPP CIM 02/2015 ; 2016-01-D-40-fr-2 (CPD) ; 2015-09-D-3-en-2 (Booklet) ; 2019-01-D-42, 2020-09-D-19-en-1, 2020-09-D-62, 2020-09-D-29-en-3, 2020-09-D-62-en-2* *Priorité du CIP et du CIS en 2011-2012, survey CPD, survey Booklet ; 2018-09-D-38* Mandat du CPM : outils d'évaluation 2013-01-D-55-fr-2 ; 2014-01-D-44-fr-1 (FC)	ASSTEAC Mme KAMP Mme ZVEGLIC	0056

2. *Groupes de référence*

Finalité	Nom	Code
Soutien éducatif Superviser le soutien éducatif - Politique relative à l'offre de soutien éducatif dans les Ecoles européennes (2012-05-D-14) - Offre de Soutien éducatif dans les Ecoles européennes – Document procédural (2012-05-D-15) - Elaboration du rapport statistique annuel sur le soutien éducatif dans les Ecoles européennes - 2015-2016 : Développement du nouveau rapport de statistiques - Suivi de la mise en place de la nouvelle politique SE : *2015-01-D-47-fr-1* *Documents de référence :* 2012-05-D-14 ; 2012-05-D-15 ; 2019-01-D-9 *Dernier rapport de suivi en date :2014-01-D-17-en-3 ; 2014-09-D-9-fr-2 ; 2014-09-D-56-fr-1 ; 2014-09-D-12-fr-2 ; 2014-12-D-8-fr-2 ; 2015-01-D-48-fr-1 ; 2015-09-D-38-en-1 ; 2015-09-D-37-en-1 ; 2016-01-D-24-fr-1 ; 2016-01-D-9-en-1 ; 2016-03-D-24, 2017-11-D-24 ; 2018-09-D-28 ; 2018-09-D-53 ; 2018-11-D-32 ; 2018-12-D-34*, 2019-06-D-9-en-4, *2019-06-D-10-en-4, 2019-06-D-14-en-4, 2020-01-D-30, 2019-11-D-11, 2020-01-D-17-en-5, 2020-04-D-12-en-5, 2019-12-D-39-en-4, 2020-06-D-12-en-5, 2019-10-D-10-en-6, 2020-11-D-30-en-3, 2021-01-D-29-en-2, 2020-12-D-12-en-2* *Mandat du CS de 2011*	EDUCSUP Groupe de politique de soutien éducatif Secrétaire général adjoint	0079
Cycle secondaire – Organisation des études Mandat terminé *Document de référence :* *Dernier rapport de suivi en date : 2013-01-D-56-fr-2 ;2013-01-D-78-fr-3 ;2013-09-D-17-en-2 ; 2013-10-D-30-en-2 ; 2013-10-D-33-en-1 ; 2014-01-D-58-fr-2 ; 2014-01-D-55-fr-4 2014-12-D-5-fr-3 ; 2015-08-D-9-fr-4* *Mandat du CS 2012-04-D-9-fr-3 (PE n°2012/16 du 21/05/2012)*	ORGETU Secrétaire général adjoint	0068
TASK-FORCE REFORME PEDAGOGIQUE Suite au rapport des évaluateurs externes, les travaux du GT « Organisation des études » ont été repris à présent par le GT « Task-Force Réforme pédagogique » suite au mandat du Conseil supérieur de décembre 2015 (2015-09-D-52-en-3) : Composition : - Président du Conseil d'Inspection Secondaire ; - Chef de l'Unité Développement Pédagogique ; - Chef de l'Unité Baccalauréat. La task-force sera intégrée par le(s) expert(s) externe(s) : • un expert de l'apprentissage des langues ; • un expert de la révision des programmes ;	**TASKFORPED** Président du Conseil d'Inspection Secondaire en exercice	**0163**

Finalité	Nom	Code
• un expert de la DG Éducation et Culture de la Commission européenne qui a des connaissances en matière de définition des huit compétences clés et des expert(s) interne(s) (notamment la Présidence du Conseil d'Inspection Maternel et Primaire), selon les nécessités et les questions débattues lors des différentes rencontres. La Task Force est chargée d'avancer sur les éléments recommandés par le rapport de l'IoE (Evaluateurs externes) tout en tenant compte de leurs conséquences organisationnelles. La Task Force fera rapport au GT constitué des représentants de toutes les parties prenantes du système. La question de l'ajout de la langue du pays siège à la liste des langues II et, de manière plus générale, la question de la définition d'une politique d'enseignement des langues plus cohérente au sein des Ecoles européennes, sont également incluses dans le champ de travail du GT « Réforme pédagogique » et de la Task Force. Sa réflexion ne devrait pas être limitée au cycle secondaire, car les cycles maternel et primaire pourraient également nécessiter quelques adaptations. *Document de référence : 2015-09-D-52-en-3 ; 2018-01-D-9-fr-3 ; 2019-01-D-19 ; 2019-01-D-62, 2018-01-D-9-fr-3 (LP), 2019-05-M-5, 2020-01-D-28, 2020-01-D-25, 2020-05-M-1, 2021-01-D-41, 2021-01-D-47* *Dernier rapport de suivi en date : 2017-03-D-30-fr-1 ; 2017-09-D-28-fr-1, 2018-01-D-9 ; 2018-09-D-23 ; 2018-09-D-66 ; 2018-09-D-59 ; 2018-09-D-67 (8KC) ; 2020-01-D-25 ;* *Mandat du CS : Décembre 2015*		
Lignes directrices pour l'organisation d'échanges d'élèves entre les EE Révision et mise à jour du document « Lignes directrices pour l'organisation d'échanges d'élèves entre les Ecoles européennes » 1999-D-216 Les travaux du groupe de travail devraient également se pencher : • sur la possibilité d'échanges avec les écoles agréées tant du point de vue pédagogique que du point de vue organisationnel, • sur ce qui est pratiqué en Europe en dehors du système des Ecoles européennes, • sur la définition de la participation des élèves de catégorie III et des élèves SWALS aux échanges entre écoles, • sur une certaine flexibilité du temps d'échange**.** Calendrier: entrée en vigueur prévue septembre 2016 *Documents de référence : 1999-D-216 ; 2007-D-3910 ; 2014-03-D-9-fr-1 ;* *Dernier rapport de suivi en date : 2016-01-D-49-en-1* *Mandat du CPM 02-2014, 2014-01-D-27-fr-2*	**ECHELEE** Mme BUGIA	**091**
GT permanent Stratégie ICT – Pédagogique – IT PED Groupe de travail chargé d'indiquer la stratégie IT pour les outils de communication, administratifs et financiers. Le Groupe de stratégie IT est scindé en deux sous-groupes ayant un tronc commun.	**IT – PED** Secrétaire général adjoint Chef d'Unité Développement Pédagogique	**178**

Finalité	Nom	Code
• *Le sous-groupe **IT PED** destiné à traiter tous les sujets à finalité pédagogique ;* • *Le sous-groupe **IT ADM** destiné à traiter tous les sujets sous les aspects administratifs et financiers ;* • *Le **tronc commun** est représenté dans les deux sous-groupes et a pour fonction la coordination entre les activités des deux sous-groupes.* ***Finalités GT IT PED :*** • *Suggérer les actions nécessaires afin que la compétence digitale des élèves soit correctement renforcée dans tous les cycles de leur éducation,* • *Évaluer les projets pilotes lancés dans les écoles au sujet de l'innovation pédagogique IT et les déployer de manière harmonisée dans toutes les écoles en cas de succès,* • *Proposer des modèles d'utilisation de l'IT à des fins pédagogiques, y compris pour les enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques,* • *Passer en revue le rôle de l'IT dans l'organisation des études et dans les programmes,* • *Définir les lignes directrices et les objectifs pour la formation IT du personnel pédagogique,* • *Avancer des propositions afin de promouvoir et faciliter l'utilisation de l'éducation à distance, conformément à la stratégie des écoles européennes (respect des limites techniques et financières définies),* • *Avancer des recommandations pour l'utilisation pédagogique d'environnements pour l'éducation et la formation, aussi à distance,* • *Assurer une communication bidirectionnelle avec les utilisateurs finaux du système IT-PED des écoles européennes (personnel pédagogique),* • *Contribuer à l'élaboration du rapport annuel IT en ce qui concerne les innovations pédagogiques liées à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication.* • *Elaboration du plan pluriannuel pour l'IT-PED.* *Documents de référence : 2014-11-D-13-fr-5 ; 2018-12-D-7, 2020-01-D-37-en/fr/de ; 2020-01-D-14 ; 2020-01-D-15, 2020-04-M-6* *Dernier rapport de suivi en date : juin 2016 ; Conclusions réunions 14.06.2016 ; 25.04.2017 ; 06.06.2017, 28.11.2017, 18.01.2018, 05.06.2018 ; 06.09.2018 ; 08.11.2018 ; 13.12.2018* *2018-01-D-22 ; 2018-09-D-25 ; 2018-09-D-32 ; 2018-09-D-37 ; 2018-12-D-24 ; 2019-01-D-28, 2019-09-D-36, 2019-09-D-50; 2020-01-D-36, 2020-03-D-13, 2020-03-D-11, 2020-03-D-21, 2020-03-D-27, 2020-08-D-12, 2020-08-D-10, 2020-08-D-7, 2020-09-D-50, 2020-09-D-69, 2020-09-D-10, 2021-01-D-34, 2021-01-D-18* *Mandat du CS : avril 2015*		

Finalité	Nom	Code
Révision du Profil du Conseiller d'éducation principal et du Conseiller d'éducation • Ce profil sera révisé en tenant compte des modifications possibles de la future organisation des écoles • Analyse basée sur l'enquête réalisée par le groupe de travail « CPD », révision et définition claire des profils du Conseiller d'éducation et du Conseiller d'éducation principal. • Cette définition clarifiera les tâches ainsi que le profil des Conseillers d'éducation/principal et, si nécessaire, elle les adaptera aux besoins. • Amener une réflexion sur l'éventualité que la future fonction du Conseiller d'éducation puisse également répondre aux besoins des cycles maternel et primaire. *Document de référence : 2016-09-D-48-en-2, 2019-01-D-57-fr-4 ; 2019-01-D-63-fr-5, 2019-04-D-13-Annexe 1 (Ex 33), 2016-06-LD-16, 2019-12-D-31* *Dernier rapport de suivi en date : 2018-09-D-29 ; 2019-01-D-57 ; 2019-01-D-63, 2019-09-D-4 ; 2019-09-D-5* *Mandat du CS : 2016-09-D-48-en-2*	**REVPROCE-P** SGA	**210**
Harmonisation de la Planification pédagogique Sous-groupe de travail du GT Task Force Réforme Pédagogique. (Court terme) Afin de proposer des directives ou un cadre pour l'harmonisation de la planification pédagogique à tous les niveaux des Ecoles européennes, tout en tenant compte de la mise en œuvre des compétences clés, il est proposé que ce sous-groupe de travail assure les étapes suivantes : - Des études comparatives des modèles de planification utilisés dans les Ecoles européennes, mais aussi dans des systèmes nationaux ; - Une sélection des meilleures pratiques combinant la dimension administrative et la réflexion (planification pédagogique et identification des matières vues, face au service de développement professionnel) ; - L'élaboration de spécifications (un « cahier des charges ») pour la planification de l'enseignement en maternelle, primaire et secondaire ; - La conception de modèles de planification conformes à ces spécifications ; - L'étude des solutions numériques disponibles pour une meilleure utilisation de ces modèles ; - Une proposition de révision des documents en vigueur et de modification du Règlement général (art. 26 et 59/61). Pour éviter de perdre du temps dans l'appui à la mise en œuvre des 8 compétences clés et avant de proposer des directives pour la planification de l'harmonisation, le sous-groupe de travail pourrait déjà	HARMPLAN Mme SCHUMACHER	0246

faire une proposition visant à introduire la dimension des 8 compétences clés dans la planification écrite existante. Cette proposition pourrait déjà être présentée lors des réunions de février 2020. Le sous-groupe de travail de la Task-Force-Réforme pédagogique « Planification harmonisée », en charge des nouveaux modèles de la planification pédagogique dans les Ecoles européennes, s'est réuni en date du 28 avril 2020. - D'une part, au vu des récents évènements liés au COVID-19 et ses conséquences sur la charge actuelle de travail des écoles et des enseignants, ainsi qu'à l'incertitude face à l'évolution de la situation ; - D'autre part, au vu des bonnes pratiques déjà mises en œuvre par beaucoup d'enseignants en ce qui concerne l'implémentation des huit compétences clés ; le sous-groupe de travail propose, en accord avec la Présidence espagnole du CPM 2019-2020, de revoir le calendrier et les mesures de mises en œuvre de la décision prise par le CPM lors de sa réunion des 13 et 14 février 2020. **Il est donc proposé :** 1) Que le temps de transition soit prolongé d'un an et que l'entrée en vigueur de la décision soit reportée à l'année scolaire 2021-2022. 2) Que l'année scolaire 2020-2021 soit considérée comme étant une année « pilote » pour les écoles et les enseignants. 3) Qu'il soit à nouveau souligné que les huit compétences clés ne doivent pas figurer dans le planning individuel pour chaque leçon et pour chaque semaine. 4) Qu'il ne s'agit en aucun cas d'une tâche bureaucratique supplémentaire mais plutôt une tâche pédagogique. *Document de référence : 2019-09-D-35-fr-2 ; 2020-01-D-61* *Dernier rapport de suivi : 2020-01-D-60, 2020-06-D-33, PE 2020/36, 2020-09-D-43, 2020-11-D-40* *Mandat du CPM: octobre 2019*		

Child Protection – Protection de l'enfance - Révision de la politique de la protection de l'enfance datant de 2008 - Elaboration d'un document concernant le bien être des élèves au sein des EE à annexer à la politique. Mandat définitif et composition du GT encore à définir. *Document de référence : 2007-D-441 ; 2021-01-D-80-en-3* *Dernier rapport de suivi :* *Mandat du CPM : février 2021*	SG Adjoint M. Pala	

3. *Planification à court terme*

Projets

Finalité	Calendrier	Nom	Code
GROUPE DE TRAVAIL MIXTE (primaire et secondaire) « POLITIQUE D'EVALUATION » - Echange de travaux mixtes - Transition *(2015-09-D-41-en-2)*	2015-2016	ASSPOL Politique d'évaluation Mme Musilova (P) M. Damkjaer (S)	0046
Cycle primaire – Sous-groupe Evaluation o directives pour l'utilisation des nouveaux outils d'évaluation o Evaluation de la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation *Document de référence : 2011-01-D-61-fr-3 ; 2013-09-D-38-fr-5 ; 2014-06-M-5, 2020-09-D-27 (proposition nouveau mandat), 2013-09-D-38-fr-7* *Dernier rapport de suivi en date : CPM de février 2012 – 2013-01-D-71-fr-1, 2014-09-D-58-fr-1 ; 2015-01-D-46-fr-2, 2013-09-D-38-fr-6, 2021-01-D-38* *Priorité du CIP en 2011-2012*	2014-2015 2015-2016 2016-2017	ASSPRIM Mme Musilova	0063
Cycle secondaire – sous-groupe Evaluation Résultats attendus : Concernant le système de notation au cycle secondaire : - Un nouveau système de notation assorti de descripteurs des niveaux atteints a été approuvé par le CS d'avril 2015 – Entrée en vigueur : Année scolaire 2018-2019 : les 6 premières années du secondaire Année scolaire 2019-2020: 7e secondaire (première session du Baccalauréat : 2020) <u>Sujet</u> : Evaluation axée sur les compétences, y compris le nouveau barème de notation, l'harmonisation de l'évaluation, descripteurs des niveaux atteints pour S1-S5 avant septembre 2017 et pour S6-7 avant septembre 2018. Soutien du GT aux inspecteurs pour atteindre ce but. (Travaux finalisés) Concernant l'harmonisation L1 écrit – Proposition approuvée au CS d'avril 2015. Nouvelles questions pour toutes les L I au plus tard au Bac 2018. Propositions à envoyer aux écoles au plus tard en décembre 2016. (Travaux finalisés) Même processus pour la L1 approfondissement – au plus tard au Bac 2021 Soutien du GT aux inspecteurs pour atteindre ce but. Mandat CIS 06-2017 : Mise à jour du document « Evaluation harmonisée fin de S5 » - principalement le chapitre I. L'entièreté du document, notamment les annexes V (Géographie), IX (Histoire) et XIII (notation), devrait être mise à jour pour février 2018 au plus tard avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2018, date à laquelle la nouvelle échelle de notation entre en vigueur pour les S1 à S5. (Travaux finalisés)	2012-2013 2013-2014 2014-2015 2015-2016 2016-2017 2017-2018 2018-2019	ASSSEC Evaluation en secondaire M. Damkjaer	0059

Finalité	Calendrier	Nom	Code
- Définition Examen : Reprise du mandat initialement donné au groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire » et ensuite au GT « Analyse des taux de redoublement », sur la question de la terminologie de l'examen et sur les questions relatives aux « Examens et tests menant aux notes officielles au cycle secondaire » - pour la production d'un document clair et concis sur ce qui est officiellement prévu dans les Ecoles européennes en matière d'examens et de notations au cycle secondaire ; Dans un premier temps une proposition définissant clairement la note A et régissant l'organisation des examens et des test B en S4 et S6 (modèle, durée, critères, matériel autorisé, …), se basant sur le modèle du document déjà établi pour ce qui concerne les examens harmonisés et les tests B en S5, pourrait être présentée au CIS de juin 2019 pour approbation avec une mise ne vigueur à partir de septembre 2019. Aussi le concours des Inspecteurs responsables des matières est à prévoir. - pour une réflexion plus en profondeur sur la nécessité de la double notation (note A et note B) et, en tout cas, sur la méthode à suivre pour l'attribution de ces notes, aussi à la lumière de la politique d'évaluation en vigueur ; - pour la production d'une définition univoque des substantifs : test, évaluation, composition, épreuve et examen ; - pour la production d'une version modifiée du Règlement général, dans laquelle l'usage des termes évoqués ci-dessus soit consistant. *Document de référence : 2013-01-D-51-fr-1 ; 2015-01-D-23-fr-4 ; 2015-01-D-62-en-2 ; 2014-06-D-5-en-3, 2018-01-D-19 ; 2019-01-D-30, 2019-06-D-8 ; 2020-01-D-40, 2020-05-D-22, 2020-09-D-13, 2020-01-D-40-fr-3, 2021-05-D-29-fr-2*			
Cycle secondaire – Steering Committee – Nouvelle échelle de notation (NMS) Résultats attendus : Suite à la décision du CS d'Avril 2017 par le biais de la PE 2017/24 de mettre en place un nouveau calendrier d'entrée en vigueur de la nouvelle échelle de notation approuvée en avril 2015, un nouveau GT a été créé afin de mettre en place : - des mesures additionnelles de la mise en place de la nouvelle échelle de notation (GT ; Formations des enseignants) - des lignes directrices pour l'utilisation de la NMS S1-S3 ;S4-S5 ;S6-S7 (2 phases) - la mise à jour du RG – Art 59 à 61 liée à la NMS S1-S5:2018 S6: 2019 S7: 2020 – Bac 2021 *Document de référence : 2017-01-D-84-fr-3 ; PE 2017/24 ; 2017-05-D-30-fr-2, 2017-05-D-29-fr-4 ; 2017-05-D-29-fr-8, 2019-05-D-29-en-8, 2019-06-D-6, 2019-05-D-29-en-9* *Dernier rapport de suivi en date : 2017-05-D-29-fr-1, 2020-05-D-14* *Mandat du CIS 02-2017*	2016-2017 2017-2018 2018-2019 2019-2020	SC IMPL NMS SGA/M. Wolff	0204

Finalité	Calendrier	Nom	Code
Analyse des Taux de redoublements Résultats attendus : **- Analyse des taux de redoublements et des échecs scolaires :** Analyser les statistiques et répondre aux questions et aux demandes des différents acteurs **- Evaluation harmonisée et tests B en fin de 5e année :** Traiter la question des incohérences relevées dans le document « Evaluation harmonisée et les tests B en fin de 5ème année du cycle secondaire. *Suivi : 2013-05-D-34-fr-12* *Document de référence : 2013-09-D-48-fr-2 ; 2013-05-D-34-fr-9 ; 2015-07-D-10-fr-1 ; 2016-09-D-40-fr-2* *Dernier rapport de suivi en date : 2013-05-D-34-fr-12 ; 2019-01-D-60, 2019-09-D-25-fr-2 ; 2020-01-D-27* *Mandat du CPM 02-2015 ; 10-2015* *Mandat du CIS 06-2014 (2014-05-D-12-fr-1)*	Janvier 2016 2016-2017 Juin et octobre 2016 2018-2019	ATAUXRED Secrétaire général adjoint	0162
Cycle primaire – Intermaths Mise à jour des manuels Intermaths de l'élève et de l'enseignant sur base des nouveaux programmes de mathématiques : - préparation de la réunion annuelle des coordinateurs. - Mise en œuvre d'Intermath numérique en P1 de toutes les Ecoles européennes - Groupe de soutien numérique et informations actualisées sur les activités d'INTERMATH (créé en 10-2019) *Documents de référence : manuels Intermaths ; 2019-09-D-59* *Dernier rapport de suivi en date : Evaluation de la réunion des coordinateurs de mathématiques (septembre 2015) : Lettre d'information Intermaths (février 2015)*	9/2014 : P1 9/2015 : P2 9/2017 : P3 9/2018 : P4 9/2019 : P5	INTERM Mme Laczynska	0008
Education au Développement durable ***Mandat donné à un GT restreint – fin des travaux 2015*** 1) A l'échelle du système : Un nouvel objectif spécifique viendra compléter les objectifs généraux des Ecoles européennes tels que publiés sur le site www.eursc.org : « (…) - Enseigner aux élèves des savoirs relatifs aux conditions écologiques, économiques et sociales du développement durable » 2) A l'échelle du système et de chaque école : Un nouveau critère viendra compléter les indicateurs de qualité repris dans le cadre commun d'inspection d'établissement : 3) A l'échelle du système et de chaque école : Le concept d'ESD sera désormais intégré autant que possible dans diverses initiatives et manifestations des Ecoles européennes (telles qu'Eurosport, le Symposium de sciences, etc.). Les écoles seront encouragées à intégrer un éclairage d'ESD à leurs projets.	2016-2017	EDD M. Ottosson	0108

Finalité	Calendrier	Nom	Code
4) A l'échelle du système et de l'enseignement et de l'apprentissage Organisation d'un séminaire pour des représentants des écoles (enseignants, élèves, directeurs). Il produira des données et directives concrètes pour la réalisation de l'ESD à travers l'enseignement en classe et par projets. La diffusion des informations devrait être assurée par la voie numérique. (Proposition EXPO 2015) **En février 2016, le CPM a accordé un nouveau mandat et la création d'un GT. Résultats attendus :** • Recenser les bons exemples d'éducation au développement durable relevés dans les différentes Ecoles européennes. • Rechercher et proposer des possibilités pour déployer ces exemples dans le système. • Analyser en profondeur les programmes d'études existants afin d'esquisser le contenu de l'éducation au développement durable. • Collecter des exemples de supports d'apprentissage en matière d'éducation au développement durable, qui pourraient être utilisés dans les différents programmes d'études. • Proposer des outils externes, tels des projets, un réseau pour appuyer et orienter davantage l'éducation au développement durable sur des actions répondant à une approche transversale. *Documents de référence : 2013-01-D-57* *Dernier rapport de suivi en date : 2016-02-D-8-en-1, 2021-01-D-65* *Priorité du CIP et du CIS en 2012-2013* *Mandat CPM 02/2013*			
Early Education Curriculum (Suivi et Mise en œuvre du programme) Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du programme « Early Education » (PPP) ○ Recommandations relatives au développement et à l'appui à la mise en œuvre du programme « Early Education » au niveau local. ○ Modification du site web - aspect technique - Site web en tant qu'outil de communication ○ Introduction du multilinguisme au niveau du programme « Early Education/L2 » dans le cycle maternel des EE (consultation d'experts, enquête auprès des écoles de type I relative aux conditions spéciales d'une possible introduction d'une langue additionnelle au cycle maternel) ○ Modification éventuelle du programme – programme complémentaire pour la L2 / niveau maternel ? Conséquences administratives et financières en coopération avec le GT Reforme pédagogique. ○ Mise en œuvre du programme « Early Education sur base de la nouvelle proposition de cadre de la formation continue. ○ Contrôle systématique de la mise en œuvre du programme « Early Education » ○ Réunion des coordinateurs du cycle maternel – mise à jour du Portfolio *Documents de référence : 2011-01-D-15 ; 2011-01-D-14* *Dernier rapport de suivi en date : 2014-09-D-59-fr-4; 2014-09-D-60-fr-2 ; PPP 10/2014 ; 2011-01-D-15-en-4 ; 2020-01-D-63, PPT 10/2020, 2021-01-D-46, 2021-01-D-45, PPT 02/2021* *Priorité du CIP 2012-2013 ; 2014-2015* *Mandat CPM 10/2011 et CIP 10/2014*	2011-2012 2012-2013 2013-2014 Nouveau mandat : 2014-2015 2015-2016 Fin 10/2016	EEC Mme Musilova	0013

Finalité	Calendrier	Nom	Code
Evaluation des Chargés de cours L'objectif de ce groupe de travail est de formuler une proposition prévoyant la réalisation des évaluations des chargés de cours à effectuer pendant les deux premières années. Un document à cet effet devra être présenté en février 2017, lors des réunions pédagogiques. *Document de référence : 2016-09-D-55-en-2, 2017-01-D-51-en-1 ; 2018-09-D-27* *Mandat du CS : 2016-09-D-55-en-3*	2016-2017 2017-2018	LRTEVAL Secrétaire général adjoint	OSG 0001
Différenciation 1er rapport : Analyse effectuée au travers des différents rapports des WSI qui ont pointé du doigt une certaine faiblesse d'un point de vue de l'approche de la différenciation au travers des disciplines. Proposition de créer un GT mixte (P+S) afin d'apporter des pistes de solutions pour pallier cette faiblesse : - Rapport sur l'évolution de la différenciation dans le système scolaire des EE - Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques basé sur ce qui est organisé dans les EE et à l'extérieur du système, ainsi que sur la littérature - La conception et le développement d'un programme de formation destiné aux enseignants, à organiser localement. *Document de référence : PPT 10/2016 ; 2017-01-D-57-en-1, PPT 10/2018, 2019-01-D-73* *Mandat du CIM : encore à approuver -02-2017 et 02-2019*	2016-2017 2017-2018 2018-2019	DIFFPS Mme DROC	0177
Rôle et Tâches des Inspecteurs La mise en place des évaluations des chargés de cours représentant une charge non négligeable sur le travail des Inspecteurs, le CIM a donné mandat à un nouveau groupe de travail d'évaluer le genre et la quantité des tâches des Inspecteurs. Il est également demandé au GT de chercher des pistes afin d'apporter un soutien éventuel à d'autres inspecteurs lors du processus d'évaluation des Chargés de cours. L'aspect juridique de cette possibilité sera étudié. Ces propositions devront se baser sur le contenu des articles de la Convention portant Statut qui concernent les Inspecteurs. Adaptation du mandat : Février 2018 (2018-01-D-20) *Document de référence : 2018-01-D-20, 2018-09-D-35-fr-7, 2020-09-D-35, 2020-09-D-29* *Dernier rapport de suivi : 10.01.2018, GT CIM 05/2 ; 2018-09-D-35-fr-4, Survey* *Mandat du CIM : octobre 2016*	2016-2017 2017-2018 2018-2019	INSP-WORK Mme HUISMAN	0215

Accueil des nouveaux enseignants **Production d'un cadre de base pour l'accueil des nouveaux enseignants (des cycles maternel, primaire et secondaire) aux Ecoles européennes** Comme le dernier document en vigueur remonte à 1998, et en accord avec l'évolution du système, un groupe de travail a été créé afin de revoir le document pour qu'il corresponde à la réalité du terrain. Pour produire un cadre révisé, il est proposé que le GT mène des recherches approfondies sur les pratiques actuelles des autorités nationales, de ses collègues inspecteurs responsables de l'accueil des enseignants détachés et des écoles qui ont des responsabilités locales. Il étudiera également les expériences d'un échantillon représentatif d'enseignants détachés récemment et de chargés de cours. *Document de référence : 2018-09-D-36, 2019-09-D-43-fr-2* *Dernier rapport de suivi : 1998-D-6010 ; PPT 02-2019, 2020-09-D-33* *Mandat du CB: novembre 2018*	10-2018 10-2019	ACC-ENS Mme GAMMELGAARD	0232
EVENT **<u>Harmonisation des Evènements aux EE</u>** 1/ Le Groupe de travail « restreint » serait en charge : - D'analyser les coûts inhérents à ces évènements organisés sur les 3 dernières années (Eurosport, European Schools Science Symposium, Festival des Arts, Model European Council/Parliament*),* - D'établir un relevé des contraintes et des difficultés rencontrées par les Ecoles hôtes d'une part, et les Ecoles participantes d'autre part, lors de l'organisation/la participation à ces évènements. - D'élaborer un travail de préparation à l'attention du Groupe de travail élargi afin qu'il soit en mesure de rédiger des propositions concrètes quant à l'organisation harmonisée de tels évènements. 2/ Le Groupe de travail « élargi » serait en charge : - D'établir des propositions, sur base de l'analyse des coûts et du travail préparatoire effectué par le Groupe de travail « restreint »: • Quant à la répartition équitable des coûts entre les différents partenaires. • Sur une organisation et une gestion financière harmonisées pour tous ces évènements. En fonction de la nature des propositions qui seront émises par le Groupe de travail élargi, celles-ci seront approuvées soit par le Comité Budgétaire soit par le Conseil Supérieur. Dans l'intérêt d'une mise en œuvre optimale et harmonisée de l'organisation future de ces évènements au sein des Ecoles européennes, l'entrée en vigueur des propositions émises par le Groupe de travail, devrait être planifiée pour janvier 2021 au plus tard. *Document de référence : PE 2019/15, 2019-12-D-36, 2020-01-D-35* *Dernier rapport de suivi : 23/09/2019 ; 08/11/2019 ; Mandat du CB: novembre 05-2019 PE/2019/15*		EVENTS M. BECKMANN	OSG 0013

Task-Force Préparation année scolaire 2020-2021 Suivi du Conseil supérieur et préparation de l'année scolaire 2020-2021. L'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur l'année scolaire et les mesures à prendre pour atténuer les risques liés à la pandémie ont fait l'objet d'un échange de points de vue lors du CPM extraordinaire du 5 juin. Le Comité pédagogique mixte décide de donner mandat au Bureau du Secrétaire général afin de mettre sur pied une « Task force » composée de représentants : • des Inspecteurs des cycles maternel, primaire et secondaire, • des Directeurs des Ecoles européennes, • des Directeurs adjoints des cycles maternel, primaire et secondaire des EE. • des Directeurs des Écoles européennes agréées, • de la Commission européenne, • du CPIE (1 maternel/primaire et 1 secondaire), • et d'Interparents ainsi que • des membres du personnel du Bureau du Secrétaire général. Lors de ses travaux, la « Task force » évaluera également les suggestions formulées par certains membres du Comité pédagogique mixte. La « Task force » devra présenter au Conseil supérieur pour approbation, par la voie de procédure écrite, fin juillet au plus tard, une évaluation des risques et des propositions concrètes pour atténuer les risques pour l'année scolaire 2020-2021. *Document de référence : 2020-05-D-25* *Dernier rapport de suivi : 2020-07-D-9 ; Tableau de suivi, 2020-09-D-13 (Article 59 du RG), 2020-09-D-15 (amendement structure des programmes), 2018-01-D-18-fr-7 (GT coordonnés par l'UDP), 2020-09-D-21 (Politique d'enseignement et apprentissage à distance), 2020-09-D-50 (Cadre pour la compétence numérique), 2020-09-D-19-en-1 (Mise à jour cadre et organisation formation professionnelle continue dans les EE), 2020-09-D-62 (Modification de 2015-09-D-3-fr-3 et de 2015-09-D-40-fr-5), 2020-09-D-24 (Cadre commun d'inspection d'établissement scolaire), 2020-09-D-38 (Activités des inspecteurs – Evaluation des performances des Directeurs, Directeurs adjoints et membres du corps enseignant)* *Mandat du CPM : juin 2020*	06-2020	M. BECKMANN	0265

4. *Programmes de matière*

4.1 Révision des programmes de matière – Révision en progrès

CYCLE	INTITULE	PRESIDENT(E)	CODE	DEBUT TRAVAUX[1]
N	Early Education Curriculum	Mme Musilova		**2019/11**
P S	Religion Protestante	Autorités religieuses		**2019/10**
P S	Religion Islamique	Autorités religieuses		**2019/10**
P	Néerlandais L1	Mme Neutel/Mme Vermeire		**2020/09**
P S	Croate L1	M. Tot		**2020/09**
P	Mathématiques	Mme Laczynska		**2020/11**
S	ONL Maltais	Mme Coleiro		**2020/02**

4.2 Révision des programmes de matière en 2020-2021

CYCLE	INTITULE	PRESIDENT(E)	CODE	DEBUT TRAVAUX
P	Art	Mme Droc		
P	Français L1	Mme Ducatez		
P	Grec L1	Mme Nika		**2021/02**
P	Roumain L1 (P1-P2)	Mme Droc		
P	Slovaque L1	Mme Doleziova		
P	L2 Allemand Français Anglais	M. Schimek		**Confirmé**
P	Anglais L1	M. Fitzgerald/M. Capron		**2021/02**
P	Tchèque L1	Mme Musilova		**2021/04**
P1-S5	Portugais L1	M. Guerreiro/Mme Bugia		**2021/09**
S6-S7	Economie	Mme Bugia		**2020/10**
S6-S7	Histoire (2P et 4P)	Mme Juranova		**2021/01**
S6-S7	Portugais L1	Mme Bugia		**2020/11**
S6-S7	Portugais L1 Appro.	Mme Bugia		**2020/11**
S6-S7	Italien L1	Mme Saccardo		**2021/02**
S	Tchèque L1	Mme Juranova		**2021/01**
S	Harmonisation L3	Mme Steppan		**2021/05**
S	Morale non confessionnelle	Mme Vermeire		**2021/05**

[1] 1S = 1er semestre de l'année, 2S = 2e semestre de l'année

4.3 Programmes de matières adoptés en 2020 – 2021

CYCLE	INTITULE	APPROUVÉ	PRESIDENT€	CODE
S6-S7	Chimie	CPM 02-2021	M. Coenen	**0039**
S6-S7	Mathématiques 3P- 5P- Adv 3P	CPM 02-2021	M. Yilmaz/Mme Laczynska	**0234-0237**
S6-S7	Biologie 2P-4P	CPM 02-2021	M. Wolff	**0038**
S6-S7	Physique	CPM 02-2021	Mme Laczynska	**0044**
S	ONL Irlandais - Cycle secondaire	CPM 02-2021	Mme O'Toole	**0262**
S	Religion Catholique - S1-S3	CPM 02-2021	AUTORITES RELIGIEUSES	
S	Religion Catholique - S4-S5	CPM 02-2021	AUTORITES RELIGIEUSES	
S	Religion Catholique - S6-S7	CPM 02-2021	AUTORITES RELIGIEUSES	
S1-S7	Religion orthodoxe	CPM 02-2021	AUTORITES RELIGIEUSES	
S6-S7	Musique	CPM PE/2021-36	Mme Stanonik	
S4-S5	Economie S4-S5	CPM PE/2021-37	Mme Bugia	

4.4 GT qui accompagne la mise en œuvre de tout nouveau programme de langue commune

CYCLE	INTITULE	PRESIDENTE	CODE
S	Langue néerlandaise	Mmes NEUTEL/VERMEIRE	
S	Langue anglaise	M. METCALF	
S	Langue française	M. GROSSET-BOURBANGE/ M. WILLE (expert)	**0028**
S	Langue allemande	Mme STEPPAN/M. BUCHMAIER	**0022**
S	Langue italienne	Mme SACCARDO	**0030**
S	Langue espagnole	M. Javier GARRALON BARBA	**0027**
S	Langue ONL FI/SW	Mmes/M HUISMAN/HOLAPPA/YILMAZ	**0137**

4.5 Chronologie des programmes de matière dépassés (datant d'avant 2013[2]) et qui ne sont pas encore en cours de révision (Proposition de la Présidence 2020-2021 : révision à engager si ce n'est pas encore le cas)

En vigueur	Discipline	Cycle	Calendrier	Remarques	Code
2000/09	TIC	P			
2009/01	Bulgare L1	S4; S5; S6; S7;			
2009/09	Roumain L1	S			
2009/09	Polonais L2	S6-S7			
2010/09	Italien L1	P			
2010/09-(1-5) 2011/9(7)	Art	S6-S7			
2010/09	Néerlandais L1 Appro.	S6-S7			
2010/09 (6) - 2011/09 (7)	Géographie 2P	S6-S7			
2011/10	Suédois L1	L 1			

5. Autres GT – réunions des coordinateurs

CYCLE	INTITULE	PRESIDENT€	CODE
S	Coordinateurs d'anglais L I	M. Metcalf	**0023**
S	Coordinateurs d'anglais L II-L IV	M. Metcalf	**0026**
S	Coordinateurs d'italien L I	Mme Saccardo	**0029**
S	Coordinateurs d'éducation musicale	Mme Stanonik	**0141**
S	Coordinateurs d'éducation artistique	Mme Rodosthenous	
P	Coordinateurs de mathématiques	Mme Laczynska	**0016**
S	Coordinateurs de philosophie	Mme Vermeire	**0107**
S	Coordinateurs Allemand LII-LIV	Mme Steppan	**0140**
S	Coordinateurs de français LI-LIV	M. Grosset-Bourbange/Mme Vermeire	

[2] Voir document "Nouveau concept du développement professionnel continu – cycle 10 ans" 2016-01-D-40

6. *Rapports des groupes de travail reçus au Bureau du Secrétaire général*

GROUPES DE TRAVAIL	CODE	DATE DE LA REUNION
Allemand LI (Curriculum German L I)	0021	04/02/2021 (online)
Allemand L2-L4	0022	24/11/2020 (online) 09/03/2021 (online)
Allemand L2-L4 – NMS	0259	23/11/2020 (online)
Anglais LI P	0009	27/01/2021 (online) 24/02/2021 (online) 18/03/2021 (online) 27/05/2021 (online) 01/06/2021 (online) 24/06/2021 (online)
Assessment primary	0063	29/04/2021 (online) 27/05/2021 (online)
Assessment secondary	0059	14/09/2020 (online) 29/09/2020 (online) 3/11/2020 (online) 17/11/2020 (online) 20/11/2020 (online) 07/12/2020 (online) 14/01/2021 (online) 22/01/2021 (online) 09/03/2021 (online) 17/05/2021 (online)
Assurance qualité	0064	07/09/2020 (online) 13/10/2020 (online) 10/12/2020 (online) 12/01/2021 (online) 03/03/2021 (online) 07/07/2021 (online)
Biologie – Nouveau programme Bio S6-S7	0038	16/10/2020 (online) 19/10/2020 (online) 20/11/2020 (online) 17-18/12/2020 (online) 22-23/12/2020 (online) 08/01/2021 (online) 26/02/2021 (online) 05/03/2021 (online) 26/03/2021 (online)
Cadre d'inspection WSI	0048	17-18/09/2020 (online) 17/11/2020 (online) 14/01/2021 (online) 22/03/2021 (online) 05/07/2021 (online)
Central Planning Committee (CPC)	0276	16/06/2021 (online)
Child Protection	0SG 0020	04/06/2021 (online) 23/06/2021 (online)

GROUPES DE TRAVAIL	CODE	DATE DE LA REUNION
Chimie	0039	16/11/2020 (online) 24/09/2020 (online) 9/11/2020 (online) 13/11/2020 (online) 27/11/2020 (online) 16/12/2020 (online) 26/01/2021 (online)
Coordinateurs Anglais LII-LIV	0025	14/10/2020 (online) 15/10/2020 (online) 22/03/2021 (online) 26/03/2021 (online)
Coordinateurs Anglais LI et LI Appro	0023	14/10/2020 (online)
COSUP ELECTION PROCEDURE	OSG 0012	04/05/2021 (online)
Danois L1	0082	25/03/2020 (online) 14/12/2020 (online)
Early Education Curriculum	0013	21-22/09/2020 (online) 19/10/2020 (online) 18/01/2021 (online) 08/03/2021 (online) 03/05/2021 (online) 07/06/2021 (online)
Education au développement durable	0108	27/11/2020 (online) 20/01/2021 (online) 26/03/2021 (online)
Espagnol L1-L2-L3-L4	0239	24/08/2020 (online) 08-09/09/2020 (online) 16/17-03-2021 (online)
Evaluation des professeurs	0056	08/09/2020 (online)
(GT d') Experts – choix de l'outil technologique	0062	01/10/2020 (online) 9/12/2020 (online)
FR L1, L1A, L2, L3 et L4 – NMS	0268	05/02/2021 (online) 29/04/2021 (online) 05/05/2021 (online) 6-7/05/2021 (online) 28/05/2021 (Strasbourg)

GROUPES DE TRAVAIL	CODE	DATE DE LA REUNION
Géographie 2P – Révision syllabus	0267	2-3/12/2020 (online) 26-27/01/2021 (online) 22/02/2021 (online) 23/03/2021 (online) 7/06/2021 (online)
Grec ancien NMS	0263	1 et 4/12/2020 (online)
(Sous-Groupe) Harmonisation L1	0227	11/01/2021 (online) 2/03/2021 (online)
Harmonisation de la Planification pédagogique	0246	24/09/2020 (online) 9/11/2020 (online) 13/11/2020 (online) 27/11/2020 (online) 16/12/2020 (online) 26/01/2021 (online) 22/02/2021 (online) 15/03/2021 (online)
Histoire – NMS	0036	08-10/09/2020 (online) 21/10/2020 (online) 10/12/2020 (online) 18/01/2021 (online) 23/02/2021 (online) 17/05/2021 (online) 17/06/2021 (online)
(Programme) Hongrois LI Primaire + Secondaire	0138	19-20/10/2020 (online)
Intermath	0008	25/01/2021 (online) 27/28-01-2021 (online) 15/16-03-2021 (online) 04/05/2021 (online) 31/05/2021-01/06/2021 (online)
Developpement Interactive Pages	0008	24-25/09/2020 (online) 22-23/10/2020 (online) 19-20/11/2020 (online) 14-15/12/2020 (online)
Soutien numérique	0008	16/09/2020 (online) 14/10/2020 (online) 18/11/2020 (online) 25/01/2021 (online)
IT-PEDA	0178	09/09/2020 (online) 22/10/2020 (online) 10/11/2020 (online) 18/11/2020 (online) 11/01/2021 (online) 02/03/2021 (online) 18/05/2021 (online)
Latin NMS Latin	0261 0037	13/01/2021 (online) 25/03/2021 (online) 02/04/2021 (online)

GROUPES DE TRAVAIL	CODE	DATE DE LA REUNION
Letton L1	0201	13/11/2020 (online)
Math NMS	0256	15-16/10/2020 (online) 19-20/10/2020 (online)
Mise en oeuvre du programme IRL-ONL	0110	04/03/2021 (online)
Nouvelle échelle de notation LI	0212	10/09/2020 (online)
ONL – Irish (Secondary)	0253	21/10/2020 (online) 18/12/2020 (online)
Orientation professionnelle	0050	24-26/09/2020 (online)
Physique	0044	23-24/09/2020 (online) 15/10/2020 (online) 19/10/2020 (online) 19/21-10-2020 (online) 21/10/2020 (online) 07/12/2020 (online) 22-23/12/2020 (online) 26/01/2021 (online) 22/02/2021 (online) 17/03/2021 (online) 15/04/2021 (online) 01/06/2021 (online) 16/06/2021 (online)
Rapport statistique – soutien éducatif (SEN)	0055	11/09/2020 (online) 9/12/2020 (online) 11/12/2020 (online) 16/12/2020 (online) 11/01/2021 (online)
Réforme pédagogique	0163	11/11/2020 (online) 17/11/2020 (online) 24/11/2020 (online) 12/12/2020 (online) 15/12/2020 (online) 18/01/2021 (online) 21/10/2020 (online) 24/03/2021 (online) 19/04/2021 (online) 10/05/2021 (online) 20/05/2021 (online)
Révision du programme d'Economie S4-S7 - AD	0040	08/03/2021 (online) 19/03/2021 (online) 21/06/2021 (online)
Révision du programme IT L1 S6-S7 + Harmonisation L1	0269	30/03/2021 (online) 14/04/2021 (online)

GROUPES DE TRAVAIL	CODE	DATE DE LA REUNION
		05/05/2021 (online) 19/05/2021 (online) 29/07/2021 (online)
Révision Programme Math P1- P5	0266	17/12/2020 (online) 20/01/2021 (online) 01/02-03-2021 (online) 13/14-04-2021 (online) 17-18/05/2021 (online) 3-7/05/2021 (online) 07/06/2021 (online) 18/06/2021 (online)
Révision du programme CZ L1 - AD	0149	14/04/2021 (online) 19/05/2021 (online) 9/06/2021 (online)
Révision Programmes Math S6-S7 – 3-5p	0237	29-30/09/2020 (online) 16/10/2020 (online) 23/10/2020 (online) 24/11/2020 (online) 29-30/04/2021 (online) 3-7/05/2021 (online) 13-14/05/2021 (online) 20-21/05/2021 (online) 27-28/05/2021 (online) 1-4/06/2021 (online) 9-11/06/2021 (online) 18-19/06/2021 (online) 23-24/06/2021 (online)
Révision du programme NL L1 & Harmonisation L1	0142	25/09/2020 (online) 16/11/2020 (online) 30/11/2020 (online)
Révision du programme FR Appro LI NMS	0206	14-15/01/2021 (online) 28/01/2021
Rôle et Tâches des Inspecteurs	0215	08/09/2020 (online) 16/09/2020 (online) 27/01/2021 (online) 28/01/2021 (online) 26/02/2021 (online 19/03/2021 (online) 21/06/2021 (online)
Soutien éducatif - Policy Group	0079	16/09/2020 (online)
Task Force – Dominant Language	0255	3/12/2020 (online)

GROUPES DE TRAVAIL	CODE	DATE DE LA REUNION
Tchèque L1	0147	15/09/2020 (online) 04/02/2021 (online) 10/03/2021 (online) 14/04/2021 (online) 24/05/2021 (online) 16/06/2021 (online)
Révision du syllabus morale non confessionnelle Secondaire	0112	21-22/06/2021 (online)

II. Formation professionnelle continue

Les Conseils d'inspection assument une large responsabilité dans l'accompagnement de la formation professionnelle continue du personnel pédagogique (à l'exception du personnel de direction).

Conformément à la politique en vigueur, la formation est assurée par divers moyens afin d'appuyer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

En ce qui concerne la planification des stages de formation continue, la priorité sera mise sur :

- Les nouveaux programmes ;
- Les programmes qui ont une nouvelle politique pédagogique

1. *Formation continuées organisées 2e semestre 2020*

1.1 Cycles maternel et primaire : Stages de formation continuée programmés en 2020

Dates	Disciplines	Inspecteurs responsables	Lieu	Nombre de participants	Nombre d'experts	Remarques	Stage précédent	N°	O.
13 et 14 octobre	SLOVENE L1	Mme ZVEGLIC	Online	10	2	Nouveau programme Postposé avril 2021			☑
25 novembre	INTERMATH Matific + Interactive Pages	Mme LACZYNSKA	Online			Décentralisée			☑
A DETERMINER	MUSIC	Mme MUSILOVA	Online	15	1	Train the Trainers			
A DETERMINER	EEC Coordinateurs	Mme MUSILOVA	Online						
A DETERMINER	L1 Grec	Mme NIKA	Online			Décentralisée			
A DETERMINER	BULGARE L1	Mme RANGELOVA							
A DETERMINER	ONL IRL	M. FITZGERALD				Nouveau programme			
A DETERMINER	HEURES EUROPEENES	Mme SCHUMACHER M. SCHIMEK		15		Train the Trainers			
A DETERMINER	PORTUGAIS L1	M. GUERREIRO				Postposé 2022			
A DETERMINER	MORALE NON CONFESSIONNELLE	Mme VERMEIRE							

1.2 Cycle secondaire : Stages de formation continuée programmés en 2020

Dates	Disciplines	Inspecteurs responsables	Lieu	Nombre de participants	Nombre d'experts	Remarques	Stage précédent	N°	O.
2019-2020	MATH S4-S5	M. YILMAZ /Mme LACZYNSKA	LOCALE			Nouveau programme (prévu en février-mai et annulé COVID-19)			☑
15 septembre	TCHEQUE L1 BAC NMS	Mme JURANOVA	Online						☑
28 septembre & 12 novembre	NL L1-L4 + NMS	Ms NEUTEL/Ms VERMEIRE	Online						☑
29-30 septembre	POLONAIS L1 Evaluation examens BAC	Mme LACZYNSKA	Online			Train the Trainers			☑
1er octobre	DA L1 NMS	M. DAMKJAER	Online	15					☑
14 octobre & 9 décembre	ONL MALTESE NMS	Mme COLEIRO	Online						☑
19 octobre	BIOLOGIE S4-S5	M. WOLFF	Online			Nouveau programme			☑
19-20 octobre	HONGROIS L1 NMS	Mme KERTESZ	Online			Train the Trainers			☑
21 octobre	ONL GA NMS	Mme O'TOOLE	Online						☑
25-26 octobre	FINNOIS L1, L1 A, ONL FI-SW	Mme HUISMAN	Online						☑
3 novembre	PHILO 4P	Mme VERMEIRE	Online	1/EE		Nouveau syllabus Train the Trainers			☑
3 novembre	PHILO NMS	Mme VERMEIRE	Online			Train the Trainers			☑
12-13 Novembre	SCI S1-S3	M.WOLFF	LOCALE	1/EE		Nouveau programme			☑

Dates	Disciplines	Inspecteurs responsables	Lieu	Nombre de participants	Nombre d'experts	Remarques	Stage précédent	N°	O.
12 & 19 novembre	PHYSIQUE S4-S5	M. YILMAZ /Mme LACZYNSKA	Online			Nouveau programme			☑
25 novembre	PHYSIQUE NMS & Matrix	M. YILMAZ /Mme LACZYNSKA	Online			Train the trainers			☑
26 novembre	MATHS NMS BAC EXPERTS	M. YILMAZ	Online						☑
27 novembre	PHYSICS NMS BAC EXPERTS	Mme LACZYNSKA	Online						☑
20 novembre & 1 décembre	GREC L1	Mme KALOGRIDOU	Online						☑
Novembre	SLOVAQUE L1 & NMS	Mme HANDZELOVA	BXL			Nouveau programme			☑
4 décembre	GREC ANCIEN 2P + 4P	Mme KALOGRIDOU	Online						☑
7 & 11 décembre	GREC L1 Appro	Mme KALOGRIDOU	Online						☑
17 décembre	GEOGRAPHIE 4P NMS	Mme IGLESIAS	Online						☑
	HISTOIRE BAC NMS	Mme JURANOVA	Online			Lignes directrices sur Teams			☑
	ESPAGNOL LI – LIV NMS	M. GARRALON	Online	1/EE	1	Nouveau programme Lignes directrices sur Teams			☑
Non communiqué	IT L1-L4	Mme SACCARDO	Online						☑
A DETERMINER	LETTON L1	Mme ARKLE	Online			Décentralisé			
A DETERMINER	ESD (P+S)	M. OTTOSSON		15	1	Train the Trainers			

Dates	Disciplines	Inspecteurs responsables	Lieu	Nombre de participants	Nombre d'experts	Remarques	Stage précédent	N°	O.
A DETERMINER	ALLEMAND L2-L4 Coordinateurs	Mme STEPPAN	Online						
A DETERMINER	SLOVENE L1	Mme STANONIK	Online						
A DETERMINER	ECONOMIE S6-S7	Mme BUGIA/M. GUERREIRO				Train the Trainers			
A DETERMINER	GREC L1 transition P5/S1	Mme KALOGRIDOU + Mme NIKA				PRIM + SEC			
A DETERMINER	PT L1	Mme BUGIA				Train the Trainers			
A DETERMINER	ORIENTATION PROFESSIONNELLE	M. DAMKJAER	Online	45	1	Nouveaux orienteurs + nouveau programme Orientation			
A DETERMINER	DE L1 APPRO	M. BUCHMAIER	Online			Nouveau programme			
A DETERMINER	FRENCH L1 APPRO	M. GROSSET-BOURBANGE	Online	15	1	New syllabus		0037	
A DETERMINER	BULGARE L1 S1-S3	Mme GANEVA				Nouveau programme			
A DETERMINER	MUSIQUE	Mme STANONIK				Train the Trainers			
A DETERMINER	DIRECTEURS + DIR. ADJOINTS	BSGEE		45	2	Budget spécifique	Annual	0025	

2. *Plan de formation continuée pour l'année 2021*

2.1 Cycles maternel et primaire : Stages de formation continuée programmés en 2021

Formations prioritaires :

Dates	Disciplines	Inspecteurs responsables	Lieu	Nombre de participants	Nombre d'experts	Remarques	Stage précédent	N°	O.
7 avril	SLOVENE L1	Mme ZVEGLIC	Online	10	2	Nouveau programme			☑
19 août	SLOVENE L1	Mme ZVEGLIC	Slovénie	10	2				☑
21 avril	Planning Harmonisé 8CC	Mme Schumacher	Online	ENS. MATERNEL		Vidéo conférence			☑
23 avril	Planning Harmonisé 8CC	Mme Schumacher	Online	ENS. PRIMAIRE		Vidéo conférence			☑
6 mai	POLONAIS L1	Mme Laczynska							☑
17 mai	Planning Harmonisé 8CC	Mme Schumacher	Online	INSPECTEURS MATERNEL/ PRIMAIRE		Vidéo conférence			☑

2.2 Cycle secondaire : Stages de formation continuée programmés en 2021

Formations prioritaires :

Dates	Disciplines	Inspecteurs responsables	Lieu	Nombre de participants	Nombre d'experts	Remarques	Stage précédent	N.	O.
22 janvier	BIOLOGIE NMS	M. WOLFF	Online						☑
19 mars	Planning Harmonisé 8CC	Mme Schumacher	Online	DA EE DA EA		Vidéo conférence			☑
25 mars	DE L1 NMS	M. Buchmaier	Online	BAC EXPERTS					☑

16 avril	**Coordinateurs Soutien Educatif**	**Mme Musilova/Droc/M. Yilmaz – Mme Gracio**	**Online**	**P+S**					☑
20 avril	**Planning Harmonisé 8CC**	**Mme Schumacher**	**Online**	**DIR EE DIR EA**		**Vidéo conférence**			☑
22 avril	**ES L1-L4**	**M. GARRALON**	**Online**						☑
27 avril	**Planning Harmonisé 8CC**	**Mme Schumacher**	**Online**	**ENS. SECONDAIRE**		**Vidéo conférence**			☑
28 avril	**DE L2-L4**	**Mme Steppan**	**Online**	**BAC EXPERTS**					☑
2 juin	**Coordinateurs Soutien Educatif**	**Mme Musilova/Droc/M. Yilmaz – Mme Gracio**	**Online**	**P+S**					☑
28 juin	**GEOGEBRA**	**M. Yilmaz**	**Online**	**DA/COORD/ Référents**					☑
29 juin	**Planning Harmonisé 8CC**	**Mme Schumacher**	**Online**	**INSPECTEURS SECONDAIRE**		**Vidéo conférence**			☑

3. Rapports de stages de formation continuée reçus par le Bureau du Secrétaire général

III. Responsabilités en 2020-2021

La responsabilité du suivi des diverses disciplines et des thématiques pédagogiques incombe aux membres du Conseil d'inspection. L'expertise de chaque inspecteur est plus que bienvenue au Conseil. Dans certaines disciplines, l'expertise n'est pas toujours disponible. C'est pourquoi les Conseils souhaitent attirer l'attention des délégations sur l'opportunité de désigner des inspecteurs possédant des domaines d'expertise variés.

1. *Cycles maternel et primaire*

Discipline/Thématique	Inspecteur/Porte-parole	Inspecteur suppléant
LANGUE I	Tous les inspecteurs nationaux	
Early Education Curriculum (Programme scolaire pour la petite enfance)	Mme Dana MUSILOVA	Mme Gisèle DUCATEZ
PROGRAMME COMMUN LANGUE II	M. Franz SCHIMEK M. John FITZGERALD Mme Arlette LOMMEL Mme Birgit SCHUMACHER	
L II – FR	Mme Gisèle DUCATEZ Mme Arlette LOMMEL (secondaire)	
L II – EN	M. John FITZGERALD	M. Nick CAPRON
L II – DE	M. Franz SCHIMEK	Mme Birgit SCHUMACHER
MATHEMATIQUES	Mme Urszula LACZYNSKA	M. ROME
DECOUVERTE DU MONDE	M. Per-Olov OTTOSSON	Mme Urszula LACZYNSKA
EDUCATION ARTISTIQUE	Mme Gabriela DROC	M. Per-Olov OTTOSSON
EDUCATION MUSICALE	Mme Dana MUSILOVA	A REMPLACER
EDUCATION PHYSIQUE	Mme Urszula LACZYNSKA	M. Per-Olov OTTOSSON
HEURES EUROPEENNES	M. Franz SCHIMEK	A REMPLACER
MORALE NON CONFESSIONNELLE	M. ROME	Mme Els VERMEIRE
TIC (directives)	M. Per-Olov OTTOSSON	Mme Urszula LACZYNSKA
ONL		
FI/SW	Mme Arja-Sisko HOLAPPA	
GA	M. John FITZGERALD	
MT	M. Marvin SPITERI	

2. *Cycle secondaire :*

LANGUES		Inspecteur titulaire	Inspecteur suppléant
BG	Langue I	Mme Veselina GANEVA	
CR	Langue I	M. Darko TOT	
CS	Langue I	Mme Renata JURANOVA	
DK	Langue I	M. Lars DAMKJAER	
	Langue étrangère	M. Lars DAMKJAER	
DE	Langue I	M. Thilo BUCHMAIER	Mme Karin STEPPAN
	Langue étrangère	Mme Karin STEPPAN (LII-IV)	M. Thilo BUCHMAIER
EL	Langue I	Mme Margarita KALOGRIDOU	Mme Irene RODOSTHENOUS
	Langue étrangère	Mme Margarita KALOGRIDOU	Mme Irene RODOSTHENOUS
EN	Langue I	M. Paul METCALF	
	Langue étrangère	M. Paul METCALF	Mme Lynda O'TOOLE
ES	Langue I	M. Javier GARRALON BARBA	
	Langue étrangère	M. Javier GARRALON BARBA	
ET	Langue I	Mme Ulla KAMP	
FI	Langue I	Mme Tuulamarja HUISMAN	
FR	Langue I	M. Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE	
	Langue étrangère LII	M. Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE	
	LIII-LIV	Mme Els VERMEIRE	M. Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE
HU	Langue I	Mme Rita KERTÉSZ	

LANGUES		Inspecteur titulaire	Inspecteur suppléant
IT	Langue I	Mme Diana SACCARDO	
	Langue étrangère	Mme Diana SACCARDO	
LT	Langue I	Mrs. Daiva JAKAVONYTE-STASKUVIENE	
LV	Langue I	Mme Olita ARKLE	
MT	Langue I	Mme Maria Dolores COLEIRO	
	Langue étrangère	Mme Maria Dolores COLEIRO	
NL	Langue I	Mme Edith NEUTEL	Mme Els VERMEIRE
	Langue étrangère	Mme Els VERMEIRE	Mme Edith NEUTEL
PL	Langue I	Mme Urszula LACZYNSKA	
PO	Langue I	Mme Maria-Jose BUGIA	
	Langue étrangère	Mme Maria-Jose BUGIA	
RO	Langue I	M. Sorin-Constantin GIURUMESCU	
SK	Langue I	Mme Jana HANDZELOVÁ	
SL	Langue I	Mme Miriam STANONIK	
SW	Langue I	M. Alper YILMAZ	M. Lars DAMKJAER
	Langue étrangère	M. Alper YILMAZ	M. Lars DAMKJAER
ONL	FI/SW	Mme Tuulamarja HUISMAN	
	MT	Mme Maria Dolores COLEIRO	
	GA	Mme Lynda O'TOOLE	

MATIERE	Inspecteur titulaire	Inspecteur suppléant
BIOLOGIE	M. Max WOLFF	M. Alex COENEN
CHIMIE	Mme Maria Jose BUGIA	M. Max WOLFF
ECONOMIE	Mme Maria Jose BUGIA	M. Helder L. GUERREIRO (P)
EDUCATION ARTISTIQUE	M. Alex COENEN	Mme Irene RODOSTHENOUS
EDUCATION MUSICALE	Mme Miriam STANONIK	
EDUCATION PHYSIQUE	M. Marvin SPITERI (P)	
GEOGRAPHIE	Mme Maria Soledad IGLESIAS (P)	
GREC ANCIEN	Mme Margarita KALOGRIDOU	Mme Irene RODOSTHENOUS
HISTOIRE	Mme Renata JURANOVA	M. Thilo BUCHMAIER
TIC	Mme Ulla KAMP	
LATIN	M. Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE	
MATHEMATIQUES	M. Alper YILMAZ	Mme Urszula LACZYNSKA
MORALE	Mme Els VERMEIRE	M. Philippe ROME (P)
PHILOSOPHIE	Mme Els VERMEIRE	Mme Margarita KALOGRIDOU
PHYSIQUE	Mme Urszula LACZYNSKA	M. Alper YILMAZ
SCIENCES HUMAINES	Mme Renata JURANOVA	M. Thilo BUCHMAIER
SCIENCES INTEGREES	M. Max WOLFF	
RELIGION	Mme Margarita KALOGRIDOU	

Cours complémentaires

Cours complémentaires offerts en 2015-2016 – révisé 2020-2021	**Inspecteur responsable et en charge de la matière :**
Labo Bio	Biologie
Labo Chimie	Chimie
Labo Physique	Physique
Informatique	ICT
Initiation à l'économie	Economie
Langues V – italien, espagnol, français, portugais, néerlandais, luxembourgeois	GT – basé sur le même principe que pour les programmes de LII, LIII, LIV
Musique 2p	Musique
Sport	Education physique
Mythes and Société dans le Monde Classique	Latin
Labo Art 2p	Art
Histoire de l'Art	Art
Dessin technique	Art
Electronique	Physique
Sciences politiques	Histoire
Sociologie	Histoire
Art de la scène et Médias	Français LI
LV Russe	Roumain + expert
LV Chinois	Allemand LII-LIV + expert

3. Domaines d'expertise

	CYCLE PRIMAIRE		CYCLE SECONDAIRE	
Discipline/Thématique	**Inspecteur/Porte-parole**	**Inspecteur suppléant**	**Inspecteur/Porte-parole**	**Inspecteur suppléant**
SOUTIEN EDUCATIF	Mme Dana MUSILOVA	Mme Gabriella DROC	M. Alper YILMAZ	
SEJOURS SCOLAIRES				
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (CPD)	Mme Marija ZVEGLIC		Mme Ulla KAMP (Prés.)	
EVALUATION DES ENSEIGNANTS	Mme Marija ZVEGLIC		Mme Ulla KAMP	
ACCUEIL DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS	Mme Yvonne GAMMELGAARD		Mme Lynda O'TOOLE	
TRANSITION	Mme Dana MUSILOVA		A remplacer	
DIFFERENCIATION DANS LA PLANIFICATION / L'ENSEIGNEMENT / L'APPRENTISSAGE	Mme Gabriella DROC	M. Helder LOPO GUERREIRO	Mme Margarita KALOGRIDOU	
EVALUATION DES ELEVES	Mme Dana MUSILOVA	M. John FITZGERALD	M. Lars DAMKJAER	Mme TuulaMarja HUISMAN M. Max WOLFF
AUTOEVALUATION DES ECOLES	M. Helder LOPO GUERREIRO	Mme Urszula LACZYNSKA		
ACCUEIL DES NOUVEAUX INSPECTEURS Les 2 dernières Présidences:	Mme Maria Soledad IGLESIAS (ES) Mme Gisèle DUCATEZ (FR)		M. Javier GARRALON (ES) M. Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE (FR)	
ECHANGE DES ELEVES			Mme Maria Jose BUGIA	

IV. Inspections

Dans le système des Ecoles européennes, l'inspectorat remplit une double mission. D'une part, il dirige l'élaboration du programme scolaire et des objectifs pédagogiques tout en accompagnant la qualité de l'enseignement.

D'autre part, il lui incombe d'évaluer les personnes et les établissements scolaires.

1. Visites d'évaluation statutaire individuelle du personnel pédagogique en 2020-2021

Enseignants détachés :

Visites d'évaluation à réaliser entre septembre et décembre 2020 (2e année de détachement)	151 enseignants détachés – confirmation du contrat
Visites d'évaluation à réaliser entre septembre 2020 et juin 2021 (5e année de détachement)	147 enseignants détachés – prolongation du contrat
TOTAL – 2020-2021	298 enseignants détachés doivent être évalués

Enseignants recrutés localement:

Visites d'évaluation à réaliser en 2020-2021 du personnel recruté localement (4e année)	170* chargés de cours
Visites d'évaluation à réaliser en 2020-2021 du personnel recruté localement (contrat permanent)	217* chargés de cours
TOTAL 2020-2021	387* chargés de cours doivent être évalués

TOTAL 2020-2021	685 enseignants doivent être évalués

* estimation

2. *Inspections d'établissement*

Calendrier **provisoire**[3] à long terme

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Alicante			**MAI**		**MAI**	
Bergen		**NOVEMBRE**		**NOVEMBRE**		
Bruxelles I			**MAI**		**MAI**	
Bruxelles II	**NOVEMBRE**		**NOVEMBRE**			**NOVEMBRE** **Postposée 03/22**
Bruxelles III			**NOVEMBRE**		**NOVEMBRE**	
Bruxelles IV	**MARS**			**MARS**		**MARS**
Francfort		**MAI**			~~**MAI**~~ **Postposée 03/21** **Postposée 10/21**	**OCTOBRE**
Karlsruhe	**MAI**		**MAI**		~~**NOVEMBRE**~~ **Postposée 05/21** **Postposée 11/21**	**NOVEMBRE**
Luxembourg I			**MARS**		**MARS**	
Luxembourg II		**MARS**			**MARS**	
Mol		**MARS**		**MARS**		
Munich		**NOVEMBRE**		**NOVEMBRE**		
Varèse	**MAI**			**MAI**		**MAI**
Total	**2 RD/2 IE**	**2 RD/3 IE**	**2 RD/4 IE**	**3 RD/2 IE**	**4 RD/1 IE**	**2 RD/3 IE**

Inspection de suivi

Inspection d'établissement

Groupe directeur

4 ou 6 inspecteurs (selon la taille de l'école)

[3]Modifié par le Comité pédagogique mixte d'octobre 2020 et de février 2021 ainsi que par le GT en mars 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Alicante		**MAI**		**MAI**		
Bergen	**MAI**		**MAI**			
Bruxelles I		**NOVEMBRE**		**NOVEMBRE**		
Bruxelles II	**MARS**		**MARS**			
Bruxelles III			**MARS**		**MARS**	
Bruxelles IV			**MAI**		**MAI**	
Francfort		**OCTOBRE**		**MAI**		**MAI**
Karlsruhe		**NOVEMBRE**				
Luxembourg I		**MARS**		**MARS**		
Luxembourg II	**MARS**			**MARS**		**MARS**
Mol	**MAI**		**MAI**			
Munich	**NOVEMBRE**		**NOVEMBRE**			
Varèse			**NOVEMBRE**		**NOVEMBRE**	
Total	**1 RD/3 IE**	**3 RD/3 IE**	**3 RD/3 IE**	**3 RD/2 IE**		

Inspection de suivi

Inspection d'établissement

Groupe directeur

4 ou 6 inspecteurs (selon la taille de l'école)

Rapports présentés les 7, 8 et 9 octobre 2020 aux CIM et CPM :

- Rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II 2020-03-D-7-en-1
- Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles I 2020-09-D-2-en-1
- Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne d'Alicante 2020-09-D-3-en-1
- Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg I 2020-09-D-4-en-1

Rapport présenté les 9, 10, 11 et 12 février 2021 aux CIM et CPM :

- Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne d'Alicante 2020-09-D-3-en-2

WSI prévues en 2020 :

- Francfort prévu en mai => postposée dû au COVID-19, prévu en octobre 2021
- Karlsruhe prévu en novembre => postposée dû au COVID-19, prévu en novembre 2021

V. Nouveaux Inspecteurs 2020-2021

OCTOBRE 2020

PAYS	CYCLE	NOM
ESTONIE	P	Mme Ulla KAMP (Inspectrice du secondaire)

FEVRIER 2021

PAYS	CYCLE	NOM
LITUANIE	S	Mme Daiva JAKAVONYTĖ-STAŠKUVIENĖ (Inspectrice du primaire)
ROUMANIE	S	M. Sorin-Constantin GIURUMESCU

VI. Résultats en 2020-2021

Documents/Points approuvés lors des réunions pédagogiques d'octobre 2020

1.	Rapport final d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II du 2 au 6 mars 2020	2020-03-D-7-en-2
2.	Rapport de suivi de l'inspection d'établissement menée dans l'Ecole européenne de Bruxelles I du 14 mai au 18 mai 2018	2020-09-D-2-en-2
3.	Rapport de suivi de l'inspection d'établissement menée dans l'Ecole européenne de Alicante du 7 mai au 11 mai 2018	2020-09-D-3-en-2
4.	Rapport de suivi de l'inspection d'établissement menée dans l'Ecole européenne de Luxembourg I du 12 mars au 16 mars 2018	2020-09-D-4-en-2
5.	Résumé de la deuxième série d'Inspections d'établissement en équipe	2020-09-D-6-en-2
6.	Lignes directrices relatives aux Groupes de travail coordonnés par l'Unité de Développement pédagogique	2018-01-D-18-fr-8
7.	Proposition de nouveau mandat pour le groupe de travail Evaluation en primaire	2020-09-D-27-en-2
8.	Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2019-2020) - Suivi au 30 juin 2020	2019-08-D-11-fr-6
9.	Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2020-2021) - planning à court et à long terme	2020-08-D-1-fr-2
10.	Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes	2020-02-D-15-fr-en-3
11.	Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes – 2020	2020-09-D-39-en-2
12.	Amendements à la Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes (2019-09-D-27-en-4)	2020-09-D-15-en-2
13.	Cadre pour la compétence numérique (2019-09-D-36-fr-2 et 2019-09-D-50-fr-2) – Suivi de l'action 1.1	2020-09-D-50-en-2
14.	Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire	2019-09-D-24-en-4
15.	Groupe de travail Planification harmonisée : Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes – Report des mesures à l'année scolaire 2022-2023	2020-09-D-43-en-2
16.	Calendrier du GT Langue dominante Annexe : Lignes directrices pour les tests visant à déterminer la langue dominante en M1 et M2, à l'entrée en P1, et en P2-P5	2020-01-D-63-en-3

Documents/Points approuvés lors des réunions pédagogiques de février 2021

1.	Assurance qualité des épreuves écrites et orales du Baccalauréat européen 2021 – Procédure	2021-01-D-2-en-2
2.	Assurance qualité des épreuves écrites du Baccalauréat européen 2021	2021-01-D-4-en-2
3.	Critères des Ecoles européennes pour l'évaluation des épreuves orales du Baccalauréat 2021	2021-01-D-3-en-2
4.	Dispositions particulières pour les élèves de S5 pour le Baccalauréat européen 2023	2021-01-D-23-en-2
5.	Proposition du sous-groupe de travail "Assurance qualité – LI" relative à la "Structure harmonisée des épreuves écrites et orales de LI au Baccalauréat européen"	2020-01-D-41-en-4
6.	Inspecteurs qui quittent le Système des Ecoles européennes : - Nominations des responsables de matières - Remplacement dans les Groupes de travail	2021-01-D-43-en-3
7.	Rapport de suivi de l'inspection d'établissement menée dans l'Ecole européenne de Alicante du 7 mai au 11 mai 2018	2020-09-D-3-en-3
8.	Lignes directrices relatives aux Groupes de travail coordonnés par l'Unité de Développement pédagogique	2021-01-D-67-fr-2
9.	Procédures relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes - Propositions de modifications et mises à jour	2020-09-D-14-en-2
10.	Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2020-2021) - planning à court et à long terme	2020-08-D-1-fr-4
11.	Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes	2020-02-D-15-fr-en-5
12.	Planification des activités des Inspecteurs 2021	2021-01-D-66-en/fr-1
13.	Biologie 4 Périodes S6-S7	2020-12-D-27-en-2
14.	Chimie 4 Périodes S6-S7	2021-01-D-51-en-2
15.	Mathématiques 3 Périodes S6-S7	2021-01-D-52-en-2
16.	Mathématiques 5 Périodes S6-S7	2021-01-D-53-en-2
17.	Mathématiques 3 Périodes approfondissement S6-S7	2021-01-D-54-en-2
18.	ONL Irlandais - Cycle secondaire	2020-12-D-3-en-2
19.	Physique 4 Périodes S6-S7	2021-01-D-56-en-2
20.	Religion Catholique - S1-S3	2021-01-D-11-en-2
21.	Religion Catholique - S4-S5	2021-01-D-12-en-2
22.	Religion Catholique - S6-S7	2021-01-D-13-en-2
23.	Religion orthodoxe	2021-01-D-57-en-2
24.	Décision de reporter d'un an l'entrée en vigueur du programme Early Education Curriculum	2021-01-D-46-en-2
25.	Introduction des nouveaux outils d'évaluation au cycle primaire	2021-01-D-38-en-2
26.	Proposition de modification des documents **« Un enseignement de qualité dans les Ecoles européennes – Brochure » (2015-09-D-3-fr-3)** et « L'évaluation des enseignants dans le système des Ecoles européennes » (2015-09-D-40-fr-5)	2020-09-D-62-en-3
27.	Cadre et procédure pour l'identification précoce des compétences et des besoins des élèves	2021-01-D-29-en-3
28.	Groupe de travail Planification harmonisée : Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des Ecoles européennes	2020-11-D-40-en-2
29.	Mise en place d'un Comité de planification afin de planifier les activités des Inspecteurs	2020-09-D-29-en-3
30.	Education au développement durable - Etat des lieux et Propositions d'actions	2021-01-D-65-en-2

31	COSUP – Révision de la Procédure électorale pour les représentants des élèves au sein du système des Ecoles européennes (2019-01-D-55-fr-4)	2021-01-D-68-en-2
32	COSUP – Le bien-être des élèves	2021-01-D-80-en-2

Documents/Points approuvés lors du CIS de juin 2021

1.	Allemand Langue 1 approfondissement - S6-S7 NMS	2020-05-D-18-de-4
2.	Français Langue 2 approfondissement NMS	2016-12-D-22-fr-6
3.	Audit externe des épreuves écrites du Baccalauréat européen 2022 (Observation universitaire)	Oral
4.	Modification du calendrier de la mise en œuvre du document 2019-01-D-66-fr-1 "Propositions du Groupe de travail 'Evaluation au cycle secondaire' sur le Baccalauréat écrit et oral"	2021-05-D-29-fr-2
5.	Inspecteurs qui quittent le Système des Ecoles européennes: - Nominations des responsables de matières - Remplacement dans les Groupes de travail - Nouveaux Groupes de travail	2021-05-D-30-fr/en-2